

Trouver la bonne école sans se ruiner : guide complet des solutions financières

Stéphane BALLAND – Edition 2026

Entrer dans une Grande École de management fait rêver... mais les chiffres peuvent vite casser l'enthousiasme : 12 000 €, 15 000 €, parfois 24 000 € par an. Ajoutez le logement, les transports, la vie quotidienne : pour un étudiant issu d'un foyer modeste ou simplement « classe moyenne », l'équation semble impossible. **Bonne nouvelle : ce fascicule propose des solutions.**

Pourquoi ce document ?

- **Vous donner une vue d'ensemble de la diversité des aides existantes** — publiques, bancaires, fondations, alternance...
- **Vous faire gagner du temps** : tout est réuni au même endroit, actualisé fin 2025.
- **Vous aider à comparer** les 23 écoles de commerce que vous visez, non plus seulement sur leur prestige ou leur spécialité, mais sur leur capacité concrète à financer votre réussite.

Comment est-il organisé ?

1. Un rappel sur les **dispositifs publics nationaux d'aide au financement** des études supérieures.
2. **Deux graphiques de classement (1 → 5)**
 - **Graphique 1** : zoom sur les dispositifs réservés aux **boursiers CROUS**.
 - **Graphique 2** : focus sur les aides utiles si **vous n'êtes pas boursier**.

À retenir : plus la barre est longue, plus l'école déploie de leviers pour alléger la facture.

3. Tableau de synthèse en 6 colonnes

- Bourses internes | Réductions de frais | Alternance | Prêts bancaires négociés | Jobs & aménagement du temps | Autres bons plans.

Un coup d'œil suffit pour voir quelle école coche vos priorités.

4. Fiches ultra-détaillées (une par école)

- Montants précis, conditions, démarches, quotas d'alternance, partenaires bancaires, fonds d'urgence, etc.
- Des exemples chiffrés pour vous projeter : « Combien est payé un apprenti ? » « Quel réduction HEC applique-t-elle à un boursier échelon 7 ? »

Mode d'emploi

1. Identifiez votre profil financier

- Boursier ? Non-boursier mais revenu familial tendu ? Entrepreneur dans l'âme ? Sportif haut niveau ? Certains dispositifs vous ciblent directement.

2. Feuillez les scores

- Repérez les 4-5 écoles qui offrent **le plus d'options** pour votre situation (alternance illimitée, exonération totale, prêts sans garant, etc.).

3. Passez au tableau

- Cochez ce qui vous intéresse : apprentissage ? bourses méritocratiques ? fondations solidaires ? Votre aussitôt qui propose quoi.

4. Plongez dans les fiches

- Une présentation détaillée des dispositifs d'aide propres à l'école.

5. Montez votre plan de financement

- Comparer les **sources de financement** (bourse CROUS / réduction de frais de scolarité / bourse d'école / **salaire apprenti / prêt garanti par l'État...**) avec les **frais de scolarité et les frais de vie** quotient afin de mettre en valeur un **reste à charge**.
- **Objectif** : savoir exactement combien il vous manquera (parfois... zéro !) avant de classer vos vœux.

Un dernier mot

Vous avez travaillé dur pour les concours ; ne laissez pas un chiffre vous barrer la route. Utilisez ce fascicule comme un **tableau de bord** : il ne choisira pas l'école à votre place, mais il vous montrera qu'avec la bonne combinaison de dispositifs, **la question financière n'est pas forcément un frein insurmontable, mais un paramètre à optimiser**.

Alors surligne en main, calculettes prêtées : à vous de jouer — et bonne route vers l'école qui fera décoller votre projet !

Dispositifs publics de soutien au financement des études supérieures

Bourse sur critères sociaux (CROUS)

Montant maximal : La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est versée sur 10 mois, selon 8 échelons (0 bis à 7). Le montant annuel va de **1 454 €** (échelon 0 bis) à **6 335 €** (échelon 7), avec des paliers intermédiaires graduellement croissants (par exemple **3 828 €** à l'échelon 3). Ces montants 2025-2026 sont identiques à ceux des deux années précédentes, après la revalorisation générale de +37 € par mois appliquée à la rentrée 2023. *À noter* : depuis 2023-2024, les étudiants boursiers originaires des DOM-TOM (outre-mer) bénéficient en plus d'une majoration de **30 € par mois**. Dans certains cas spécifiques (stages obligatoires, formation continue en été, etc.), la bourse peut être versée sur 12 mois (montant annuel majoré de 2 mensualités supplémentaires).

Conditions d'attribution : Aide réservée aux étudiants en formation initiale, inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à recevoir des boursiers (université publique ou école reconnue par l'État). Il faut être *âgé de moins de 28 ans* au 1er septembre de l'année de la première demande (un mineur émancipé peut en bénéficier également). Au-delà, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études pour continuer à recevoir la bourse. Des exceptions repoussent la limite d'âge : service civique, volontariats, ou *chaque enfant à charge* recule l'âge de 1 an, et il n'y a pas de limite d'âge pour un étudiant en situation de handicap (ouverture de droits CDAPH). Le candidat doit être titulaire du baccalauréat (ou équivalent) et poursuivre des études supérieures. Des *critères de nationalité* s'appliquent pour les non-Français : les étudiants ressortissants de l'UE/EEE/Suisse doivent justifier d'au moins 2 ans de résidence continue en France s'ils ne disposent pas du statut de résident permanent. Les autres étudiants étrangers doivent généralement avoir un statut particulier (réfugié, protection subsidiaire, etc.) ou un foyer fiscal parental en France depuis 2 ans. **Aucune condition de revenus propres n'est exigée** : la bourse est attribuée principalement en fonction des ressources de la famille. On examine le *revenu fiscal de*

référence de l'année N-2 (avant-dernière année) du foyer parental, le nombre d'enfants à charge, ainsi que l'éloignement géographique entre le domicile familial et le lieu d'études (*points de charge*). Un barème national fixe des plafonds de revenus pour chaque échelon de bourse. *À noter* : depuis la rentrée 2023, certains publics bénéficient de points de charge supplémentaires : un étudiant en situation de **handicap** ou **aidant d'un proche handicapé** obtient 4 points de charge en plus dans le calcul, facilitant son accès à la bourse (sur justificatifs CDAPH).

Points de vigilance : Le droit à bourse est *limité à 7 années* au total sur l'ensemble du cursus supérieur (7 droits annuels utilisables du niveau post-bac au master, modulés par cycle). La poursuite de la bourse d'une année sur l'autre exige la progression dans les études : par exemple, le 3e droit n'est accordé que si au moins 60 ECTS ont été validés, le 4e et 5e droit si 120 ECTS sont acquis, etc.. L'étudiant boursier doit être *assidu* aux cours et aux examens, et justifier de sa présence. En cas d'absence injustifiée aux examens, d'abandon en cours d'année ou de redoublement sans motif sérieux, la bourse peut être suspendue ou non renouvelée (sauf raison médicale grave). Un redoublement *annule l'aide au mérite* éventuelle (voir plus bas) sauf dérogation médicale. Par ailleurs, les étudiants **en alternance** (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont exclus du bénéfice de la bourse sur critères sociaux : percevant un salaire, ils ne peuvent en principe pas cumuler la bourse. De même, un étudiant inscrit à Pôle emploi comme demandeur d'emploi ou touchant une aide d'insertion professionnelle n'est pas éligible. Une inscription dans une formation non habilitée (ou une année de césure non validée par l'établissement) rend non éligible à la bourse pour la période considérée. Enfin, *le renouvellement n'est pas automatique : il faut déposer une nouvelle demande de bourse chaque année* via le Dossier Social Étudiant, en signalant tout changement notable de situation familiale.

Modalités d'accès : La demande de bourse se fait via le *Dossier Social Étudiant (DSE)* en ligne, chaque année universitaire. Par exemple, pour la rentrée 2025-2026, il fallait saisir le DSE entre le **1er mars et le 31 mai 2025** afin de garantir le versement dès la rentrée. (Une demande reste possible au-delà, jusqu'au 31 décembre en cas de situation durablement modifiée, mais sans assurance de versement à la rentrée.) Le dossier se complète sur la plateforme nationale MesServices.etudiant.gouv.fr, en fournissant l'avis fiscal 2024 sur les revenus 2023, les justificatifs de situation familiale (mariage, divorce, handicap, etc.) le cas échéant, et les informations sur les voeux d'études. Une fois le DSE soumis, il est instruit par le CROUS de l'académie où l'étudiant envisage d'étudier à la rentrée. Une **notification conditionnelle** de bourse est émise en juin-juillet, indiquant l'échelon prévisionnel. L'attribution devient définitive une fois l'étudiant inscrit administrativement dans l'établissement à la rentrée (l'inscription valide le droit à bourse). Le versement de la bourse s'effectue par virement mensuel, généralement avant le 5 du mois, de septembre à juin (ou d'août à mai dans certaines académies). L'étudiant boursier est par ailleurs exonéré des droits universitaires d'inscription de base et de la CVEC (contribution vie étudiante) dans les établissements publics, et bénéficie de certains avantages (priorité aux logements CROUS, repas à 1 € dans les restos U, etc.). En cas de refus de bourse ou de litige sur l'échelon, des recours sont possibles : d'abord gracieux auprès du recteur d'académie, puis contentieux auprès du ministère de l'Enseignement supérieur.

Prêt étudiant garanti par l'État

Montant maximal : Le prêt étudiant garanti par l'État permet d'emprunter jusqu'à **20 000 €** sur l'ensemble de ses études. Ce plafond, fixé par arrêté, peut être mobilisé en une ou plusieurs fois (plusieurs prêts successifs sont possibles tant que le cumul n'excède pas 20 000 €). Il n'y a pas de montant minimum imposé par l'État : chaque banque partenaire est libre de fixer un seuil minimal et son offre de prêt étudiant. **Durée de remboursement** : entre **2 ans et 10 ans**, au choix de l'emprunteur et de la banque. Le contrat de prêt doit prévoir la

possibilité d'un remboursement anticipé sans pénalités. Il est possible de différer le remboursement jusqu'à la fin des études : l'étudiant peut choisir une **franchise partielle** (ne payer que les intérêts pendant les études) ou une **franchise totale** (ne rien rembourser du tout pendant la durée des études) selon les options proposées. En pratique, le remboursement du capital (et des intérêts en cas de franchise totale) commence **après l'obtention du diplôme**, dans la limite de 2 ans suivant la fin des études pour la plupart des contrats. (*Par exemple, un prêt peut être souscrit en première année mais ne débuter son amortissement qu'à l'issue du cursus, dans la limite d'un différé total de 10 ans maximum depuis la mise à disposition des fonds.*)

Conditions d'attribution : Le prêt garanti est *ouvert à tous les étudiants*, sans condition de ressources ni exigence de caution parentale, sous réserve de remplir **toutes** les conditions suivantes : avoir **moins de 28 ans** au moment de la conclusion du prêt (un mineur émancipé peut en bénéficier), être **inscrit** dans un établissement d'enseignement supérieur en France (université, BTS, classe prépa ou école habilitée délivrant un diplôme reconnu par l'État), et être de **nationalité française** ou ressortissant de l'UE/EEE (ou Suisse) *résidant en France de manière continue depuis au moins 2 ans* si non français. Il n'est pas nécessaire d'être boursier pour en faire la demande ; au contraire, le prêt s'adresse aussi aux étudiants non éligibles aux bourses ou en complément de celles-ci. Aucune garantie personnelle n'est demandée : ni caution des parents, ni exigence de revenus propres. En effet, l'État se porte garant auprès des banques partenaires via Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) : il couvre 70 % du capital emprunté en cas de défaut de l'étudiant. Cette garantie publique remplace la caution traditionnelle, ce qui facilite l'accès au prêt pour les étudiants n'ayant pas de garant solvable. *Attention* : la garantie de l'État ne signifie pas que le prêt n'a pas à être remboursé – l'étudiant emprunteur reste pleinement redévable de la dette. En cas d'impayés, la banque pourra faire appel à la garantie de l'État pour 70 % des sommes dues, mais pourra poursuivre l'étudiant (ou son représentant légal) pour le reste, et l'État lui-même se retournera ensuite contre l'emprunteur pour recouvrer les montants avancés.

Points de vigilance : Ce dispositif reste un **emprunt bancaire** classique, avec intérêts et frais éventuels : ce n'est pas une subvention. Le taux d'intérêt est **librement fixé par la banque** et non par l'État ; il convient donc de faire jouer la concurrence entre établissements (les banques proposent souvent des taux préférentiels étudiants, éventuellement conditionnés à la domiciliation bancaire). L'État se portant garant à 70 %, la banque assume encore 30 % du risque : ainsi, *la banque peut refuser d'accorder le prêt* si le dossier lui paraît trop risqué (par exemple si l'étudiant cumule déjà d'autres prêts ou découverts). Le dispositif national prévoit un nombre limité de prêts garantis chaque année (plafond budgétaire global) : en 2025, comme les années précédentes, environ 20 000 prêts garantis peuvent être octroyés annuellement sur toute la France, après quoi les nouvelles demandes devront attendre l'exercice budgétaire suivant. Il est donc *préférable d'anticiper* sa demande (idéalement avant la rentrée) pour bénéficier de l'enveloppe annuelle. En pratique toutefois, ce plafond n'a pas été strictement atteint ces dernières années. Enfin, **un même étudiant ne peut cumuler plusieurs prêts garantis par l'État au-delà de 20 000 €** : il est possible de fractionner en plusieurs emprunts successifs ou dans différentes banques, mais le total cumulé des capitaux empruntés avec la garantie publique ne doit pas excéder 20 000 € par personne.

Modalités d'accès : La procédure se déroule en **deux étapes**. **(1) Préqualification via Bpifrance** : l'étudiant doit d'abord obtenir une *attestation de garantie* sur la plateforme en ligne dédiée (Token Bpifrance). Il remplit un formulaire de pré-éligibilité (informations d'identité, de scolarité, etc.) pour vérification des critères, et s'il remplit les conditions un certificat lui est délivré immédiatement en ligne. Ce document, valable environ 2 mois, atteste que le profil est éligible à la garantie de l'État. **(2) Demande de prêt en banque** : muni de l'attestation, l'étudiant s'adresse à l'une des **banques partenaires** de son choix. En 2025, les banques participantes incluent notamment : Société Générale, BNP Paribas, CIC, Banque

Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel (y compris CIC), Banque Postale, Crédit Agricole, et la BFCOI (pour La Réunion/Mayotte). Il dépose un dossier de prêt étudiant classique auprès de la banque (pièce d'identité, justificatif de scolarité, etc.). La banque vérifie en ligne l'attestation Bpifrance et instruit la demande selon ses propres critères internes (étude du parcours, budget, garanties de sérieux des études, etc.). **Aucun garant** n'est à fournir, puisque la banque sait que l'État couvrira 70 % en cas de défaut. Si la banque accorde le prêt, un contrat de crédit à la consommation est signé : il respecte la réglementation standard (délai de rétractation de 14 jours, informations précontractuelles, assurance facultative proposée...). L'étudiant peut choisir de commencer les remboursements immédiatement ou de les différer (partiellement ou totalement) pendant ses études. En cas de différé total, les intérêts sont capitalisés (sauf éventuels intérêts intercalaires payés périodiquement) et le remboursement du capital + intérêts débutera à l'échéance convenue après la fin des études. Il est recommandé de **comparer les offres bancaires** (taux effectif global, conditions de différé, frais de dossier, assurance emprunteur) avant de s'engager, car elles peuvent varier sensiblement d'une banque à l'autre malgré la garantie d'État.

Aides d'urgence du CROUS (Fonds National d'Aide d'Urgence – FNAU)

(Aides exceptionnelles destinées aux étudiants faisant face à des difficultés financières graves ou imprévues. Ces aides, gérées par les CROUS, sont accordées sur dossier social soumis à une commission spécifique, en dehors du circuit normal des bourses sur critères sociaux.)

Aide spécifique annuelle (allocation d'études) : il s'agit d'une bourse annuelle **exceptionnelle**, accordée pour une année universitaire entière, qui se substitue à la bourse sur critères sociaux dans certains cas particuliers. Son **montant** correspond à l'un des échelons de la bourse CROUS, soit entre **1 454 € et 6 335 € par an** (versé mensuellement sur 10 mois en général). **Conditions** : l'étudiant doit remplir les mêmes critères pédagogiques, de diplôme, d'âge et de nationalité que pour une bourse sur critères sociaux classique. Cependant, **il ne doit pas percevoir la bourse sur critères sociaux en parallèle**, ni aucune autre aide d'entretien principale de l'État (allocation chômage, RSA, etc.). L'aide annuelle s'adresse en effet aux étudiants **qui ne peuvent pas bénéficier de la BCS** et qui sont en situation de **difficulté durable**. Plusieurs profils types sont éligibles, par dérogation aux règles de la BCS : par exemple, *étudiants âgés de plus de 28 ans reprenant des études* (sans autre aide type chômage ou RSA, et avec ressources sous le plafond CROUS), *étudiants isolés en France dont la famille réside à l'étranger* (revenus familiaux non évaluables), *jeunes en rupture familiale* (après évaluation sociale de la situation d'isolement), ou *étudiants financièrement indépendants de leurs parents* (fiscalement séparés, avec un minimum de revenus d'activité de ~4 221 € annuels sur les 12 mois précédent la demande). Dans tous les cas, l'étudiant doit **avoir moins de 35 ans** au 1er septembre de l'année de formation (limite repoussée sans condition d'âge pour les étudiants handicapés). Il doit être inscrit en formation initiale (dans un établissement habilité comme pour la BCS) et suivre ses cours avec assiduité. **Points de vigilance** : Cette aide n'est **pas cumulable avec une bourse sur critères sociaux** (ni avec l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, autre aide nationale annuelle). En revanche, elle peut se cumuler avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle du CROUS ou l'aide au mérite le cas échéant. Le bénéficiaire doit remplir les obligations d'assiduité et d'examens, sous peine de perdre l'aide (comme un boursier classique). L'allocation d'études est accordée *après examen par une commission sociale du CROUS* : son attribution n'est pas automatique, il faut démontrer une situation de précarité réelle et durable. Une décision favorable ouvre droit aux mêmes avantages que la BCS : notamment, *exonération des droits d'inscription universitaire* dans les établissements publics (en école privée, les frais de scolarité restent dus). L'aide annuelle peut être reconduite l'année suivante en cas de persistance des difficultés (nouvelle commission), mais toujours dans la limite de 7 ans au total, toutes aides confondues, comme la bourse classique.

Modalités : la demande se fait auprès du **service social du CROUS** de l'académie (prise de

rendez-vous avec une assistante sociale). Il n'y a pas de calendrier restreint au DSE : le dossier peut être déposé à tout moment de l'année universitaire, dès que le besoin s'en fait sentir. Le dossier, présenté de manière anonyme en commission, doit documenter la situation exceptionnelle de l'étudiant (preuves de rupture familiale, justificatifs de revenus, certificats médicaux, etc.). Un entretien social préalable est généralement mené pour évaluer l'ensemble des difficultés. La commission d'aide d'urgence du CROUS émet un avis et propose un échelon de bourse (donc un montant annuel) au directeur du CROUS, qui décide de l'attribution. Le versement se fait ensuite *mensuellement* comme pour une bourse classique (le CROUS peut réduire le nombre de mensualités si la situation de l'étudiant s'améliore en cours d'année, avec un minimum de 6 mois de versement). En cas de refus, un recours gracieux est possible auprès du directeur du CROUS, voire un recours administratif ultérieur.

Aide spécifique ponctuelle (secours d'urgence) : c'est une aide financière **immédiate**, versée en *une seule fois* (ou éventuellement en plusieurs versements rapprochés) pour faire face à une difficulté imprévue et passagère. **Montant :** jusqu'à **3 071 €** maximum par aide accordée, soit l'équivalent de l'échelon 2 annuel de la BCS. En cas de difficultés extrêmes, un étudiant peut obtenir plusieurs aides ponctuelles distinctes la même année universitaire, mais le *cumul annuel* des versements ne peut pas dépasser **6 142 €** (soit deux fois le plafond de 3 071 €). **Conditions :** avoir moins de 35 ans (pas de limite d'âge pour un étudiant handicapé reconnu). L'aide ponctuelle vise **tout étudiant** (boursier ou non boursier) confronté à des difficultés financières **ponctuelles** : facture imprévue, accident de la vie, dépenses urgentes, perte soudaine de ressources, etc. Elle peut donc être attribuée à un étudiant déjà bénéficiaire d'une bourse CROUS, ou non, sans exclusion. Contrairement à l'aide annuelle, *le cumul est autorisé* : cette aide d'urgence ponctuelle est **cumulable avec la bourse sur critères sociaux, l'aide à la mobilité internationale et l'aide au mérite** sans incidence sur ces dernières. Par exemple, un étudiant boursier qui rencontre une difficulté temporaire (une dépense médicale non couverte, un ordinateur cassé indispensable aux cours, etc.) peut solliciter ce secours ponctuel **en plus** de sa bourse. **Points de vigilance :** Ce dispositif est conçu pour les situations *ponctuelles* ; si les problèmes financiers de l'étudiant s'inscrivent dans la durée, le CROUS l'orientera plutôt vers l'aide annuelle d'urgence. L'aide ponctuelle est examinée de la même façon par la commission sociale d'aide du CROUS, de manière anonyme. Toutefois, en cas d'**extrême urgence**, le directeur du CROUS peut autoriser un *versement anticipé* pouvant atteindre **500 €** avant même la tenue de la commission, pour parer au plus pressé (avance sur l'aide). L'étudiant doit ensuite régulariser la situation en faisant instruire son dossier devant la commission. En principe, l'aide ponctuelle est versée en **une seule fois** par virement (sauf cas particuliers où plusieurs versements échelonnés sont décidés). Le délai de paiement est généralement court après la décision (quelques jours à deux semaines). Si une nouvelle difficulté survient plus tard, l'étudiant peut redéposer une demande, dans la limite du plafond annuel mentionné. **Modalités :** La démarche passe par le **service social du CROUS** également. L'étudiant doit contacter une assistante sociale, qui l'aidera à constituer le dossier de demande d'aide ponctuelle. Le dossier est étudié en commission sociale (différente de celle des bourses sur critères sociaux). Comme indiqué, en cas d'urgence absolue, un secours provisoire peut être débloqué immédiatement jusqu'à 500 €. Sinon, la commission rend son avis (attribution ou refus) et propose un montant au directeur du CROUS, qui entérine la décision. L'aide étant un secours ponctuel, *le versement est unique*. Un étudiant peut cependant, si la situation le justifie, obtenir un *renouvellement* (nouvelle aide ponctuelle plus tard dans l'année) – chaque fois soumis à commission – tant que le cumul ne dépasse pas le plafond annuel. Là encore, un recours gracieux est possible en cas de refus. **Important :** l'aide ponctuelle, nous l'avons vu, n'est pas exclusive des autres aides ; elle ne remet pas en cause le versement de la bourse sur critères sociaux ou d'une aide au mérite parallèlement.

Aides spécifiques de l'État pour le mérite et la mobilité

(Dispositifs nationaux complémentaires, gérés par le ministère de l'Enseignement supérieur ou d'autres organismes publics, visant à aider certains publics étudiants : prime au mérite pour les meilleurs bacheliers boursiers, aides à la mobilité géographique, etc.)

Aide au mérite (bourse de mérite) : Il s'agit d'un complément de bourse accordé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse CROUS (ou de l'aide annuelle du CROUS) qui ont obtenu la mention **“Très Bien” au baccalauréat**. **Montant :** forfait annuel de **900 €**, versé en 9 mensualités de 100 € (généralement d'octobre à juin, aucune mensualité pendant les grandes vacances). L'aide au mérite est accordée pour **trois ans maximum** (généralement durant la licence), tant que l'étudiant reste éligible à la bourse sur critères sociaux.

Conditions : avoir obtenu la mention TB au bac de l'année en cours (ou de l'année précédente si entrée différée pour raison valable) et être éligible à une bourse sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur. Les mentions “Bien” ne donnent pas droit à l'aide au mérite du CROUS (certains soutiens privés ou régionaux peuvent exister pour une mention Bien, voir plus bas). Aucune démarche spécifique n'est requise de la part de l'étudiant : l'attribution est **automatique** si toutes les conditions sont réunies. En pratique, le ministère transmet aux CROUS la liste des bacheliers mention TB, et dès lors qu'un lauréat dépose un DSE pour une bourse, le CROUS identifie son éligibilité à l'aide au mérite. La décision officielle d'attribution est prise par le recteur d'académie puis notifiée à l'étudiant. *Points de vigilance :* L'aide au mérite étant adossée au statut de boursier, l'étudiant doit **maintenir sa condition de boursier** et la continuité de ses études pour conserver le bénéfice sur plusieurs années. En cas de redoublement, il perd l'aide au mérite (sauf si le redoublement est dû à des raisons médicales graves, auquel cas une prolongation exceptionnelle peut être accordée). On ne peut cumuler plus de **3 ans d'aide au mérite** au total, y compris en cas de réorientation ou de reprise d'études : au-delà de 3 attributions, l'aide cesse même si l'étudiant redevient boursier ensuite. Si, après une première année avec aide au mérite, l'étudiant ne bénéficie plus d'une bourse CROUS l'année suivante (par exemple revenus familiaux dépassant le plafond), l'aide au mérite est suspendue cette année-là. Elle pourra éventuellement être réactivée plus tard s'il redevient boursier, dans la limite des 3 ans. De même, un lauréat qui diffère son entrée en études supérieures (par exemple effectue un service civique après le bac) pourra percevoir l'aide au mérite l'année suivante sous réserve d'être boursier à ce moment. L'aide au mérite est *cumulable* avec l'aide à la mobilité internationale et avec une aide d'urgence ponctuelle du CROUS sans problème. En revanche, elle n'est **pas cumulable avec une autre aide au mérite** éventuellement versée par une Région sur la même période. Certaines régions attribuent en effet leur propre “prime au mérite” aux bacheliers très bien (quelques centaines d'euros ponctuels) ; si un étudiant est éligible aux deux, les règles régionales déterminent s'il peut cumuler ou non (en général oui, car la prime régionale est indépendante, mais cela peut varier). *Modalités d'accès :* Il n'y a **aucun dossier** spécifique à déposer. Le simple fait de cocher “boursier” dans Parcoursup et de déposer un DSE suffit. Le CROUS informe directement les étudiants concernés par mail ou via la notification de bourse. Le versement est mensuel, en même temps que la bourse CROUS, sur le compte bancaire de l'étudiant.

Aide à la mobilité internationale (AMI) : C'est une aide financière mensuelle destinée à soutenir les étudiants boursiers qui effectuent une période d'études ou de stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus. **Montant : 400 € par mois** pour l'année universitaire 2025-2026 (forfait unique quel que soit le pays de destination ou le coût de la vie sur place). Elle est accordée pour *1 à 10 mois maximum* sur l'ensemble du cursus : un étudiant peut en bénéficier plusieurs fois au cours de ses études (sur des séjours distincts, par exemple un semestre Erasmus puis un stage l'année suivante), *sans dépasser 10 mensualités au total*. Par exemple, un étudiant qui a déjà touché 4 mois d'AMI en licence pourra encore en toucher 6 mois en master au maximum. *Conditions :* Être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux du MESR (ou de l'aide annuelle du CROUS) l'année du départ, et préparer un diplôme national

(Licence, Master, etc.) dans un établissement français. Le séjour à l'étranger doit s'inscrire **obligatoirement dans le cadre de la formation** : soit un échange académique dans une université partenaire (programme Erasmus+ ou convention bilatérale), soit un stage international intégré au cursus et *reconnu* par l'établissement d'origine. Tous les étudiants boursiers partant à l'étranger **ne reçoivent pas automatiquement l'AMI** : il faut en faire la demande et être *sélectionné* par le chef d'établissement (généralement via le service des relations internationales). Les universités et grandes écoles disposent d'une enveloppe annuelle pour l'AMI ; elles attribuent donc la subvention en priorité aux projets les plus pertinents académiquement et aux étudiants aux ressources modestes. En pratique, chaque établissement définit ses critères de sélection (qualité du dossier, motivation, cohérence du projet avec la politique internationale de l'établissement, etc.) et la *durée financée* (nombre de mensualités) en fonction du budget disponible. *Points de vigilance* : L'AMI est **cumulable** avec d'autres financements de mobilité, notamment la bourse Erasmus+ (allocation européenne de mobilité) et l'aide au mérite du CROUS. Elle ne se substitue pas à la bourse sur critères sociaux : pendant le séjour à l'étranger, l'étudiant continue de percevoir sa bourse nationale normalement (s'il y est toujours éligible). L'AMI vise à couvrir les frais supplémentaires liés à la mobilité (voyage, installation, coût de la vie plus élevé éventuellement). La démarche de demande doit être *anticipée* : il faut se renseigner auprès du **service des relations internationales** de son établissement et respecter le calendrier interne (souvent, les candidatures AMI se font quelques mois avant le départ, une fois l'acceptation dans l'université d'accueil obtenue). Un **dossier de candidature** est à remplir (formulaire fourni par l'établissement), accompagné d'une description du projet d'études ou du stage à l'étranger, et des justificatifs (convention de stage, lettre d'acceptation de l'université d'accueil, etc.). La décision d'attribution est prise par le président de l'université ou le directeur de l'école, et notifiée à l'étudiant *avant le départ* (pour qu'il sache le montant accordé). *Modalités d'accès* : Une fois sélectionné par son établissement pour une mobilité internationale, l'étudiant dépose la demande d'AMI selon les procédures internes (souvent via un portail ou un formulaire papier remis au service RI). Si l'aide est accordée, le versement est effectué par l'établissement d'origine, **tous les mois** pendant le séjour à l'étranger. Dans certains cas, pour aider aux frais initiaux, une première mensualité peut être versée en amont du départ. L'étudiant peut être tenu de fournir des justificatifs de présence (attestations de séjour signées par l'organisme d'accueil) ; en cas d'interruption anticipée du séjour, le paiement cesse et un remboursement peut être demandé au prorata des mois non effectués.

Aide à la mobilité en Master : Prime forfaitaire de **1 000 €** visant à aider un étudiant boursier à *changer de région académique* pour poursuivre ses études en Master 1. **Montant** : 1 000 € versés en une seule fois par le CROUS (généralement à l'automne, après vérification des pièces justificatives). **Conditions** : Il faut avoir obtenu une **licence l'année précédente** (licence générale uniquement : une licence professionnelle n'ouvre pas droit à cette aide), s'inscrire pour la **première fois en 1ère année de Master** dans une académie *différente* de celle où a été obtenue la licence, et être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (ou de l'aide spécifique annuelle) lors de l'année d'entrée en Master. En résumé, c'est un « coup de pouce » pour encourager la mobilité géographique des diplômés de licence boursiers, afin d'alléger les frais d'installation dans une nouvelle ville universitaire pour le cycle de master. *Points de vigilance* : L'aide à la mobilité en Master est **accordée une seule fois** : elle ne pourra pas être redemandée en Master 2. L'étudiant doit bien effectuer sa rentrée en Master 1 dans l'académie d'accueil prévue ; par exemple, s'il décide finalement de rester dans la même ville que sa licence, ou s'il redouble sa L3 puis part en master plus tard, l'aide ne s'appliquera pas. De même, un report d'inscription en master (césure, année sabbatique) fait *perdre le bénéfice* de l'aide : il faut enchaîner directement la licence et le master l'année suivante. *Modalités d'accès* : La demande se fait via un **téléservice national** dédié, accessible sur le portail étudiant (Messervices.etudiant.gouv.fr) généralement début juillet. Il s'agit d'un formulaire en ligne « Aide mobilité master ». L'étudiant doit y *fournir une preuve de succès en Licence* (relevé de notes ou attestation de diplôme) et un *certificat d'inscription en*

Master 1 dans l'académie d'accueil. La phase de candidature se déroule en été (par ex. en 2025, le service était ouvert début juillet jusqu'à la fin août). Une fois le dossier complété, le CROUS de l'académie d'origine vérifie les conditions (diplôme, changement de région, éligibilité bourse) et valide la demande. L'aide est ensuite versée en **un seul paiement** par le CROUS, généralement **le mois suivant** la réception et validation des justificatifs (souvent en octobre si tout est soumis rapidement après les résultats de licence). L'aide peut se cumuler avec la bourse CROUS bien sûr, et également avec d'autres dispositifs : elle est cumulable avec la **Bourse Talents** (aide du gouvernement pour la préparation aux concours de la fonction publique), avec l'aide au mérite du CROUS, et avec une aide ponctuelle d'urgence du CROUS.

Bourse Erasmus+ (mobilité européenne) – (*Programme financé par la Commission européenne, géré en France par l'Agence Erasmus+*) : Bien qu'extra-nationale, la bourse Erasmus+ constitue un complément crucial pour les étudiants partant étudier ou faire un stage en Europe dans le cadre d'un échange. **Montant** : variable selon la destination et la durée ; typiquement entre ~300 € et ~700 € par mois pour une mobilité d'études en Europe. Les pays sont classés par groupes selon le coût de la vie : par exemple, autour de **370 €/mois pour l'Espagne** ou la Pologne, et **520 €/mois pour le Danemark** ou la Suède. Les *stages Erasmus+* sont un peu mieux dotés (environ +50 € par mois par rapport à une mobilité d'études). Des *compléments* spécifiques peuvent s'ajouter : +250 €/mois pour les étudiants dits « *inclusifs* » (étudiants en situation de handicap ou issus de milieux très modestes), une prime « *écologique* » ponctuelle pour ceux qui choisissent un mode de transport durable (ex : train plutôt qu'avion), etc. *Conditions* : être inscrit dans un établissement français participant au programme Erasmus+ (quasi toutes les universités et grandes écoles en font partie) et effectuer une mobilité dans un pays éligible (pays de l'UE ou associé) dans le cadre du cursus (échange académique via un accord inter-établissements, ou stage à l'étranger intégré aux études). La bourse Erasmus+ est **attribuée à tous les étudiants sélectionnés** par leur établissement pour une mobilité Erasmus : il n'y a pas de critère de revenus (c'est une aide *universelle*, financée par des fonds européens). *Points de vigilance* : Le montant dépend du pays et est révisé périodiquement : il faut se renseigner auprès du service des relations internationales de son établissement sur la grille Erasmus+ en vigueur pour l'année de départ (chaque agence nationale publie une fourchette indicative par pays). La *durée financée* est limitée à **12 mois par cycle d'études** (Licence, Master) – ou 24 mois pour un cursus long type ingénieur – même si la mobilité à l'étranger peut éventuellement être plus longue. Par exemple, un étudiant de master partant 18 mois en double-diplôme ne percevra la bourse Erasmus que sur 12 mois maximum. La bourse Erasmus+ est **cumulable** avec la bourse CROUS et l'aide mobilité du MESR : un étudiant boursier partant en Erasmus continuera à toucher sa bourse nationale en France *en plus* de la bourse Erasmus européenne. En revanche, le bénéficiaire doit rester assidu dans son programme d'échange à l'étranger et fournir les attestations de présence requises ; sinon, une partie de l'aide Erasmus peut être réclamée en cas d'abandon ou d'interruption non justifiée. *Modalités d'accès* : Il n'y a **pas de démarche directe** de l'étudiant auprès de l'agence Erasmus+. Tout passe par son établissement d'origine. D'abord, l'étudiant candidate au programme d'échange selon la procédure interne (soumission de vœux de destinations, dossier académique, lettre de motivation dans certains cas). Une fois sélectionné par son établissement pour partir à l'étranger, il signe une **convention de mobilité Erasmus+** (contrat d'études ou de stage précisant le programme suivi sur place) et remplit un formulaire Erasmus (via son portail ou l'outil de gestion de mobilité de l'université). L'aide financière est ensuite gérée et versée par **l'établissement français** : en général, 70 à 80 % du montant total est versé peu avant le départ (une fois les formalités accomplies), et le solde (~20-30 %) à la fin du séjour sur remise du rapport final et des attestations de présence.

Fonds nationaux de soutien inter-écoles et associations

(Bourses proposées par de grandes fondations ou associations à but non lucratif, s'adressant aux étudiants de l'ensemble du territoire. Ces aides, d'initiative privée ou publique, complètent les dispositifs étatiques en ciblant souvent des profils méritants ou des situations particulières.)

Fondations privées ou d'utilité publique (via Fondation de France, etc.) : De nombreuses fondations attribuent des bourses d'études aux élèves de l'enseignement supérieur, y compris en écoles de commerce ou d'ingénieur. Ces bourses ont des montants variables, généralement de quelques milliers d'euros par an. Par exemple, une bourse de fondation peut couvrir une partie des frais de scolarité (jusqu'à 50 % des frais dans certains cas) ou consister en une aide forfaitaire annuelle de l'ordre de 1 500 à 5 000 € par an. **Quelques exemples concrets :**

- La **Fondation Jacques Lambert** (abritée par la Fondation de France) octroie des bourses à des étudiants en 3^e année de programme Grande École de commerce, sur critères combinés d'excellence académique et de difficultés financières, exclusivement à des élèves de nationalité française.
- La **Fondation d'entreprise Francis Bouygues** soutient chaque année ~60 nouveaux bacheliers issus de milieux modestes (mention Bien ou Très Bien au bac, revenus familiaux < 20 000 €/an). Elle finance leurs études supérieures en versant une bourse annuelle comprise *entre 1 000 € et 10 000 € par an***, en complément de la bourse du CROUS, et ce jusqu'à l'obtention du diplôme. (Auparavant plafonnée à 5 000 €, cette bourse a été revalorisée et peut désormais atteindre 8 000 à 10 000 € pour les cas les plus difficiles, le minimum attribué étant autour de 1 000 € selon les besoins.) En parallèle du soutien financier, la fondation propose un tutorat individuel aux lauréats.
- D'autres fondations accordent des aides ciblées : par exemple, la **Fondation Marcel Bleustein-Blanchet** (dite *Fondation de la Vocation*) remet chaque année une vingtaine de **Prix de la Vocation** d'un montant unitaire de **10 000 €** à de jeunes talents de 18 à 30 ans poursuivant une "vocation" dans divers domaines (scientifique, artistique, artisanat, entrepreneuriat social, etc.) et ayant rencontré des obstacles financiers pour réaliser leur projet.
- La **Fondation GIVEKA**, quant à elle, aide des étudiants ayant dû interrompre ou fortement perturber leurs études à la suite d'un **accident** ou d'une **maladie grave** après le bac : elle attribue des bourses pouvant atteindre **5 000 €** afin de leur permettre de reprendre ou terminer leur cursus malgré la difficulté. (La fondation, créée par une famille suisse, cible en priorité les étudiants de nationalité française ou suisse ; les candidats sont sélectionnés par une commission nationale pilotée par le CNOUS, la fondation versant une dotation annuelle au réseau des CROUS pour financer ces aides.)

Conditions : Chaque fondation a ses critères propres, souvent un mélange de **mérite académique** (excellence scolaire, mention au bac, réussite à un concours sélectif) et de **ressources modestes** (justificatifs de revenus familiaux ou de situation difficile). Certaines bourses de fondation ciblent un public très spécifique : par exemple, une **origine géographique** (fondations régionales ou liées à une école : ex. Fondation BSB pour les étudiants méritants de Burgundy School of Business), un **domaine d'études particulier** (par exemple bourses de la Fondation Georges Besse pour les étudiants en sciences/technologies, bourses de la Fondation Culture et Diversité pour les élèves des filières culturelles, etc.), ou encore un **engagement personnel** hors du commun (ex. la *Bourse Déclics Jeunes* de la Fondation de France, qui finance des projets exceptionnels menés par des jeunes de 18-30 ans). Chaque programme définit ses propres critères d'éligibilité en termes d'âge, de nationalité, de niveau d'études, etc., qui sont généralement bien précisés dans les appels à candidatures.

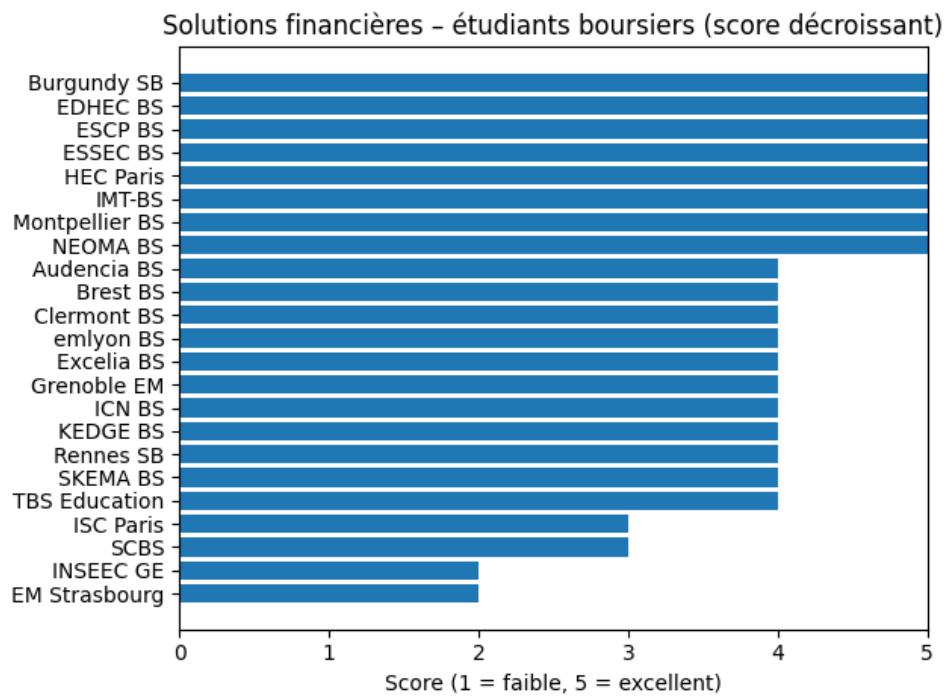
Points de vigilance : Ces bourses privées sont en nombre limité et souvent **très sélectives** (parfois quelques dizaines de lauréats choisis au niveau national). Les critères d’attribution peuvent exclure certains cumuls : par exemple, une fondation peut exiger que le candidat ne bénéficie pas déjà d’une autre aide équivalente couvrant ses frais, ou imposer que sa bourse serve en priorité aux dépenses non couvertes par ailleurs. En revanche, la plupart de ces bourses sont **compatibles avec la bourse du CROUS** et visent même à la compléter (comme dans l’exemple Bouygues où la fondation intervient en plus de la BCS). Il est donc généralement possible de cumuler une bourse publique sur critères sociaux avec une bourse privée d’excellence ou de soutien. Il faut bien lire les règlements : certaines aides exigent la nationalité française, un âge maximal au moment de la demande, un parcours sans redoublement, etc. Par exemple, la Fondation de la Vocation impose d’avoir au plus 30 ans, la Fondation Kenza – Institut de France aide spécifiquement de jeunes orphelins, etc.

Modalités d'accès : Il n'existe pas de **guichet unique** pour ces bourses privées : l'étudiant intéressé doit rechercher et candidater individuellement auprès de chaque fondation ou organisme. La **Fondation de France** publie un *annuaire des bourses* et gère les dossiers pour plus d'une centaine de fondations sous son égide : le *Guide des bourses* de la Fondation de France (disponible sur son site) recense ces opportunités classées par profil et thématique, et indique les modalités pour postuler. De nombreuses grandes écoles ou universités relayent aussi ces informations via leur service social ou leur service admissions. En général, les campagnes de candidatures ont lieu une fois par an. Par exemple, beaucoup de fondations ouvrent les candidatures au printemps (entre février et mai) pour des bourses attribuées à la rentrée suivante ; d'autres procèdent à l'automne pour des aides versées en début d'année civile suivante. Les dossiers exigent presque toujours une lettre de motivation détaillant le projet d'études ou professionnel, un CV, les justificatifs de situation fiscale des parents (ou de revenus personnels), et parfois des lettres de recommandation (professeurs, direction d'études, etc.). La sélection peut comporter une **phase d'entretien** oral devant un jury de la fondation, surtout pour les bourses d'excellence très dotées. Les résultats sont en général communiqués avant la rentrée (pour les campagnes de printemps) ou en fin d'année (campagnes d'automne). Le **versement** de ces bourses privées se fait soit en une seule fois (notamment pour les primes de concours), soit en plusieurs échéances au cours de l'année (par trimestre ou par semestre, selon le règlement de l'aide). Le paiement est effectué directement à l'étudiant lauréat, sauf dans certains cas où la fondation règle les frais de scolarité directement auprès de l'école (bourse fléchée). Enfin, il est conseillé aux étudiants de se rapprocher du service social ou du service des relations entreprises de leur établissement : souvent ceux-ci connaissent les dispositifs existants et peuvent accompagner la démarche (certaines écoles présélectionnent ou parrainent les candidatures de leurs étudiants aux fondations partenaires, comme la Fondation Jacques Lambert pour les écoles de commerce).

Comparaison des dispositifs financiers des écoles

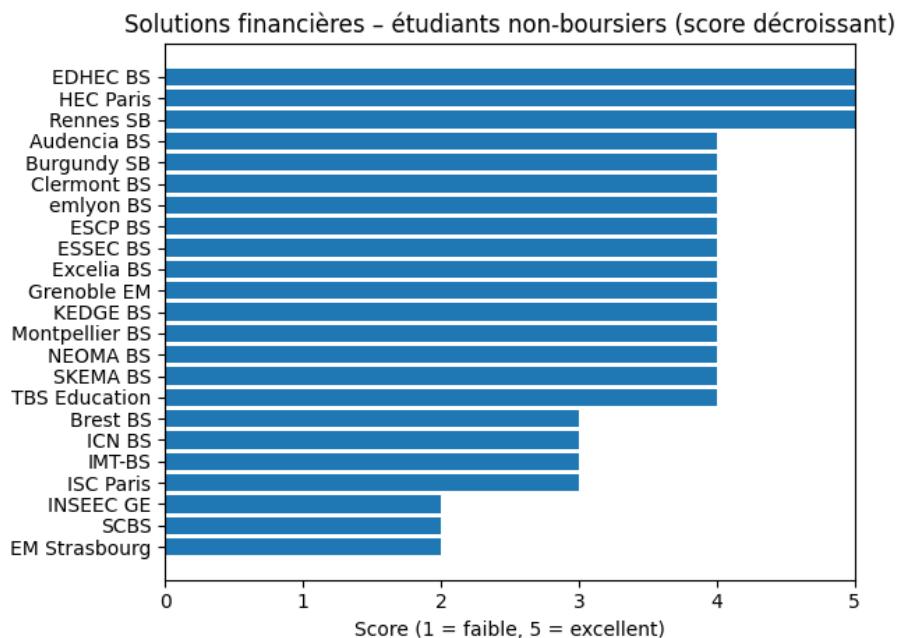
Les pages qui suivent comparent les 23 écoles sur deux grandes catégories de solutions de financement : (1) les **solutions spécifiquement destinées aux étudiants boursiers** sur critères sociaux (bourses du CROUS ou profils assimilés) ; (2) les **solutions destinées aux étudiants non-boursiers** (classe moyenne, étudiants internationaux ou autres profils ne bénéficiant pas des bourses du CROUS). Chaque école se voit attribuer un **score de 1 (faible) à 5 (excellent)** dans ces deux catégories.

Graphique 1 – Solutions pour les boursiers (CROUS)



Comparaison du soutien financier apporté spécifiquement aux étudiants **boursiers sur critères sociaux** (échelons CROUS), score 1 à 5.

Graphique 2 – Solutions pour les non-boursiers



Comparaison des dispositifs de soutien financier destinés aux étudiants **non-boursiers** (score 1 à 5).
Un score élevé indique que l'école consacre des aides aux profils qui ne touchent pas de bourse CROUS (classe moyenne, étudiants internationaux, situations spécifiques).

Tableau synthétique des dispositifs d'aide au financement dans les écoles

| École | Bourses versées | Réduction des frais de scolarité | Accès à l'alternance | Partenariats bancaires | Conciliation études-travail | Autres dispositifs spécifiques |
|-------------|---|---|--|--|--|--|
| Audencia BS | Bourses sociales école et Fondation Audencia couvrant environ 10 à 50 % des frais, avec aide handicap et fonds d'urgence. | Réduction individualisée jusqu'à 70 % pour boursiers CROUS les plus modestes, sans barème automatique public. | Apprentissage possible en M1/M2 via CFA Audencia ; frais pris en charge et rémunération contractuelle. | Partenariats bancaires nationaux (BNP, SG, CA, CIC) facilitant prêts étudiants sans caution. | Jobs campus, Junior-Entreprise et stages rémunérés compatibles avec les exigences académiques. | Fonds d'urgence, aides logement, bourses mobilité internationale et soutien projets étudiants. |
| Brest BS | Bourses New Talent pour boursiers et accès possible aux aides Y NOT du réseau Y Schools. | Pas d'exonération automatique hors dispositifs ciblés ; étalement des paiements proposé. | Alternance accessible en Master sans plafond officiel, via CFA régional. | Banques partenaires locales proposant prêts étudiants sans garant. | Organisation pédagogique compatible avec emploi étudiant local. | Aides régionales Bretagne et accompagnement logement. |

| | | | | | | |
|----------------|--|--|---|--|--|---|
| Burgundy SB | Bourses d'excellence Fondation BSB + bourses d'urgence “Coup de pouce” + bourses ciblées (ex. Arts & Culture). | Welcome Pass pour entrants Pré-Master 2026 : 3 000 € boursiers, 2 000 € non-boursiers, pour frais d'installation. | Apprentissage sur cycle Master : 12 ou 24 mois, accès annoncé illimité ; rythme typique 3 semaines entreprise / 1 semaine école. | Prêts Crédit Mutuel, SG, BNP souvent sans caution ; fonds de garantie Fondation BSB + recours possible au prêt État 20 000 €. | “Track professionnel” pour job régulier/entrepreneuriat + Challenge 48h (missions flash rémunérées) + jobs internes et incubateur. | Fonds d'urgence + accompagnement vers bourses externes (région, mobilité internationale) et appui au montage de dossiers. |
| Clermont BS | Bourses sociales 500–2 500 € et bourse Mousli exceptionnelle pour profils très modestes. | Paiement fractionné possible, sans barème automatique d'exonération. | Alternance largement ouverte sur le cycle Master. | Accords bancaires régionaux pour prêts étudiants. | Jobs campus et projets courts rémunérés. | Aide permis, logement et tutorat Trajectoire. |
| EDHEC BS | Bourses internes (excellence, fondation, diversité) ; en 2022 près de 25 % des étudiants PGE bénéficiaient d'une bourse. | Réduction automatique des frais pour boursiers CROUS pouvant aller jusqu'à 100 % ; aides d'urgence/exonérations exceptionnelles possibles. | Apprentissage via Graduate Programme Apprenticeship : 12 ou 24 mois ; places nombreuses mais pas illimitées (numerus clausus filières). | Partenariats BNP, CA Nord de France, Crédit Mutuel, SG : prêts à taux réduits (~0,8 % en 2025), différé, parfois sans caution. | Junior-Entreprise, bureau des jobs ; aménagements individuels possibles ; césure fréquente pour financer via stages longue durée. | Fonds d'urgence pérennisé + incubateur EDHEC Entrepreneurs ; possibilités de prêts d'honneur pour projets entrepreneuriaux. |

| | | | | | | |
|------------|---|---|--|--|--|--|
| Emlyon BS | Bourses sociales et Fondation emlyon couvrant de 5 à 100 % selon situation. | Réduction automatique selon échelon CROUS. | Alternance possible uniquement en M2 avec nombre de places limité. | Banques partenaires nationales à taux préférentiels. | Peu de dispositifs spécifiques d'aménagement emploi. | École à mission, incubateur et modules impact. |
| ESCP BS | Bourses internes couvrant 20 à 100 % selon échelon, complétées par bourses d'excellence. | Exonération totale pour boursiers échelon ≥ 2 , réductions partielles sinon. | Alternance possible en M2, modalités flexibles selon parcours. | Prêts étudiants sans garant via grandes banques partenaires. | Césure académique ou entrepreneuriale encouragée. | Mentorat financier alumni, Blue Factory et aides logement. |
| ESSEC BS | Bourses Fondation ESSEC couvrant 10 à 50 %, avec élargissement fort de l'ouverture sociale. | Gratuité totale prévue pour boursiers échelons 4 à 7 à partir de 2026. | Track apprentissage flexible en M1/M2, très développé. | Prêt social ESSEC et partenariats bancaires classiques. | Jobs campus compatibles avec alternance. | Accompagnement financier individualisé et prêt d'honneur. |
| Excelia BS | Bourses PHARE et fondation selon critères sociaux. | Exonérations ponctuelles décidées par la fondation. | Pas d'apprentissage proposé en PGE. | Partenariats bancaires classiques sans caution. | Jobs internes et missions associatives rémunérées. | Partenariats ONG, résidences étudiantes. |

| | | | | | | |
|-------------|---|---|--|---|--|---|
| Grenoble EM | Bourses ERPS attribuées par la Fondation GEM. | Modulation des frais via fondation et réduction fratrie. | Alternance très développée en M1/M2 sans quota strict. | Partenariats bancaires régionaux et prêt État. | Jobs campus et projets transversaux. | Incubateur et aides mobilité. |
| HEC Paris | Bourses Fondation HEC sur critères sociaux (jusqu'à 100 %) + bourses au mérite ; en 2023 près d'un tiers aidé. | Exonération partielle/totale selon échelon CROUS (ou barème interne internationaux) ; aides d'urgence possibles au cas par cas. | Apprenticeship Track (depuis 2022) sur ~15 mois fin M1+M2 ; ~80 places/an ; frais pris en charge et salaire en alternance. | Prêts via banques partenaires (ex. SG/BNP/CA) et dispositifs classiques de prêt étudiant, avec accompagnement au montage. | Jobs campus ponctuels ; HEC privilégie stages/césure (très fréquente) pour financer, plutôt qu'un emploi annuel régulier. | Programmes ouverture sociale (HEC Stand Up, Inclusive Excellence) + coaching financier individuel depuis 2022 pour plan de financement. |
| ICN BS | Fondation ICN : bourses sociales (≈50 en 2024, ~2 000 €) + "Coup de pouce" urgence ; aides régionales et bourses au mérite. | Exonération des frais du semestre à l'étranger pour étudiants boursiers, afin de ne pas pénaliser la mobilité académique. | Apprentissage sur cycle Master surtout campus Paris : 12/24 mois, >150 places/an ; rythme 3 semaines entreprise / 1 semaine école. | Partenaires : CA Lorraine, Crédit Mutuel, Banque Populaire ; prêts "jeune" ~0 % jusqu'à 3 000 € puis ~1 % ; relais BNP à Paris. | Alternance concentrée Paris/Nancy ; accompagnement placement (Lorraine Alternance Excellence) et possibilité de basculer en apprentissage en M2. | Mentorat alumni "1 étudiant–1 diplômé" pouvant inclure mécénat ; aides régionales type "Jeunes en Lorraine" cofinancées. |
| INSEEC GE | Aucune bourse interne spécifique annoncée. | Aucune exonération formalisée communiquée. | Alternance possible en M1/M2 sans quota. | Partenariats bancaires standards. | Pas d'aménagement spécifique emploi. | Accès aux seules bourses CROUS. |

| | | | | | | |
|-------------|---|--|--|--|---|---|
| IMT-BS | Pas de bourses internes classiques ; accès aux bourses CROUS sur critères sociaux, y compris pendant l'apprentissage. | Tarification progressive : 4 500 € boursiers ; 5 700 € (proximités plafond) ; 9 000 € non-boursiers UE ; 10 800 € hors UE. | Apprentissage sur 2 ans via CFA : en théorie ouvert à tous si entreprise ; rythme souvent 1 semaine école / 3 semaines entreprise. | Banque Populaire (mécène IMT) : prêt jusqu'à 15 000 € à 0 % + complément ~1 % ; offres proches CE IDF/CIC. | Service Relations Entreprises : coaching CV, diffusion CV book et appui placement (partenaires récurrents) ; salaire alternance ~800–1 300 €. | Barème garanti sur tout le cursus ; frais 0 € en apprentissage ; endettement moyen annoncé faible (<10 k€). |
| ISC Paris | Fonds de solidarité interne pour situations financières difficiles. | Réductions accordées uniquement au cas par cas. | Alternance possible en M1/M2 avec places limitées. | Prêts étudiants via partenaires IGS. | Emplois associatifs et missions ponctuelles. | Service ISC Finance tes études. |
| SCBS Troyes | Bourses Y NOT finançant jusqu'à deux années pour profils défavorisés. | Frais gelés pour boursiers et aides locales ciblées. | Alternance possible de L3 à M2 sans quota. | Prêts bancaires locaux sans garant. | Compatibilité emploi étudiant sans track dédié. | Dispositifs Y Schools et mécénat territorial. |

| | | | | | | |
|------------------|---|---|---|--|--|---|
| SKEMA BS | Bourses internes d'excellence et sociales, cumulables CROUS ; fonds fondation mobilisable en cas de difficulté ponctuelle ou inclusion. | Pas d'exonération automatique ; ajustement individualisé sur dossier + facilités de paiement (échéanciers) via vie étudiante. | Apprentissage 12/24 mois (Lille, Paris ; quelques filières Sophia) ; pas de limite stricte mais filières fermées → ~40 % promotion. | Partenariats BNP, CA Nord de France, CE Hauts-de-France ; à Nice/Sophia : SG et CA PACA ; taux 0,5–1 %, prêts progressifs. | Jobs occasionnels + assos rémunèrent certaines missions ; stages courts facultatifs (1–3 mois) valorisés ; soirées/week-ends libres. | “Funding Day” avec banques ; bascule possible en apprentissage jusqu'en décembre avec remboursement ; “SKEMA Support” internationaux. |
| TBS Education | Bourses fondation et réductions de 5 à 50 % selon situation. | Exonérations alignées sur barème CROUS. | Alternance largement ouverte en Master. | Prêts PRETS et banques partenaires régionales. | Césure encouragée. | Bourses thématiques sport, culture, égalité. |
| EM Strasbourg | Bourses d'excellence en nombre limité. | Aucun dispositif d'exonération interne spécifique. | Alternance possible en M2 avec quota. | Prêts étudiants classiques. | Pas d'aménagement emploi formalisé. | Bourses régionales, épicerie solidaire et santé gratuite. |
| KEDGE BS | Bourses Fondation KEDGE sur critères sociaux et sectoriels. | Réductions progressives selon échelon CROUS. | Alternance très développée en M1/M2. | Multiples partenariats bancaires sans garant. | Jobs campus et césure fréquente. | Impact Fund et fonds coup dur. |

| | | | | | | |
|-------------------|---|---|---|--|---|--|
| Montpellier BS | Bourses Fondation MBS attribuées à plus de 100 étudiants. | Exonération totale première année pour boursiers. | Alternance largement accessible en Master. | Prêts régionaux et banques nationales. | Jobs campus et grande flexibilité horaire. | Bourses femmes, fonds d'urgence. |
| NEOMA BS | Bourses internes et externes couvrant 20 à 100 %. | Exonérations alignées sur barème CROUS. | Alternance très ouverte en Master. | Prêts étudiants sans garant via partenaires. | Programme Expérience Pro et jobs internes. | Global Track, CEMS et logement négocié. |
| Rennes SB | Bourses alumni ciblant étudiants modestes. | Paiement échelonné et aides croisées. | Alternance largement ouverte en Master. | Prêts inter-écoles sans garant. | Jobs campus et fonds d'urgence. | Aides régionales Bretagne et incubateur. |

Fiches détaillées par école

Vous trouverez ci-après une **fiche de synthèse** pour chacune des 23 écoles post-prépa, détaillant point par point les dispositifs en place. Chaque fiche est structurée selon les six rubriques suivantes : **bourses internes, réduction/exonération des frais de scolarité, Apprentissage (alternance), partenariats bancaires, travail pendant les études, autres dispositifs spécifiques.**

| | |
|---|----|
| Dispositifs publics de soutien au financement des études supérieures..... | 2 |
| Bourse sur critères sociaux (CROUS) | 2 |
| Prêt étudiant garanti par l'État | 3 |
| Aides d'urgence du CROUS (Fonds National d'Aide d'Urgence – FNAU) | 5 |
| Aides spécifiques de l'État pour le mérite et la mobilité..... | 7 |
| Fonds nationaux de soutien inter-écoles et associations..... | 10 |
| Comparaison des dispositifs financiers des écoles..... | 11 |
| Graphique 1 – Solutions pour les boursiers (CROUS)..... | 12 |
| Graphique 2 – Solutions pour les non-boursiers..... | 12 |
| Tableau synthétique des dispositifs d'aide au financement dans les écoles | 13 |
| Fiches détaillées par école | 20 |
| Audencia Business School | 21 |
| Brest Business School | 22 |
| Burgundy School of Business (BSB Dijon)..... | 24 |
| Clermont Business School (ESC Clermont BS) | 25 |
| EDHEC Business School..... | 27 |
| ESCP Business School | 28 |
| ESSEC Business School..... | 30 |
| Excelia (La Rochelle Business School)..... | 32 |
| Grenoble Ecole de Management (GEM)..... | 33 |
| HEC Paris..... | 35 |
| ICN Business School (Nancy) | 37 |
| INSEEC Grande École (OMNES Education)..... | 38 |
| IMT-BS (Institut Mines-Télécom Business School)..... | 39 |
| ISC Paris | 41 |
| South Champagne Business School (SCBS Troyes) | 43 |
| SKEMA Business School..... | 44 |
| TBS Education (Toulouse Business School)..... | 46 |
| EM Strasbourg Business School..... | 47 |
| KEDGE Business School | 49 |
| Montpellier Business School (MBS)..... | 51 |
| NEOMA Business School..... | 52 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| Rennes School of Business (RSB) | 54 |
| Emlyon..... | 56 |

Audencia Business School

Bourses internes (école/fondation) : Audencia propose des **bourses d'admission sur critères sociaux** aux élèves boursiers du CROUS intégrant le Programme Grande École (PGE) ou le Bachelor. Une fois inscrits, les étudiants en difficulté peuvent solliciter des **bourses internes annuelles** tout au long du cursus (dossiers à dates fixes). Ces bourses sur critères sociaux couvrent **10 % à 50 %** des frais de scolarité annuels, pouvant aller jusqu'à **60 %** dans certains cas selon la situation de l'étudiant. Audencia octroie par ailleurs une **bourse spécifique aux étudiants en situation de handicap**, équivalant à 10 % des frais de l'année en cours, renouvelable chaque année sur dossier. Enfin, la **Fondation Audencia** contribue au financement de bourses sociales, de bourses de mobilité internationale, au soutien de projets entrepreneuriaux étudiants et dispose d'un **fonds d'aides d'urgence**, grâce à la générosité des diplômés et partenaires.

Réduction/exonération des frais de scolarité : Audencia est habilitée à recevoir les boursiers d'État (CROUS) et leur applique, en plus des bourses évoquées ci-dessus, une politique de **réduction des frais au cas par cas**. D'après les informations communiquées à *Major Prépa*, l'école peut accorder une réduction allant jusqu'à **70 %** des frais de scolarité aux élèves boursiers les plus défavorisés (échelon 7). Il n'existe pas de barème public d'exonération automatique par échelon à Audencia, l'école analyse individuellement chaque situation pour ajuster le montant à payer. En dehors des dispositifs liés aux bourses sur critères sociaux, Audencia ne prévoit pas d'exonérations particulières (pas de réduction de frais pour fratrie ni de bourse au mérite académique autre que celles déjà mentionnées).

Apprentissage (alternance) : Le Programme Grande École d'Audencia peut être suivi en alternance. Audencia a créé son **propre Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** en 2021, augmentant fortement le nombre de places disponibles. En 2023, Audencia a ouvert 280 nouvelles places d'apprentissage en PGE, portant à **505 le nombre d'alternants** sur l'année suivante. Les étudiants ont le choix entre un contrat de **12 mois (M2 uniquement)** ou **24 mois (M1+M2)**. Plusieurs filières en apprentissage sont proposées sur les campus de Nantes et Paris (Finance, Business Development, Audit, Conseil, Marketing, etc.), avec un rythme généralement de **3 semaines en entreprise / 1 semaine à l'école**. Audencia applique le principe du « premier arrivé, premier servi » : les étudiants intéressés doivent monter un dossier et une lettre de motivation ; une fois acceptés, ils cherchent une entreprise d'accueil. Pendant le contrat d'apprentissage, **les frais de scolarité sont pris en charge à 100 %** par l'entreprise (via les OPCO) et l'étudiant touche un **salaire mensuel** (au minimum le % du SMIC légal correspondant, souvent ~80 % du SMIC en M2).

Partenariats bancaires : Audencia dispose de plusieurs **banques partenaires** offrant des prêts étudiants à conditions avantageuses. On retrouve notamment BNP Paribas, la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire, le Crédit Agricole Atlantique Vendée, le CIC Ouest et la Société Générale parmi les partenaires officiels. Grâce à ces accords, les étudiants bénéficient par exemple de primes de bienvenue (ex : 80 € offerts à l'ouverture d'un compte BNP ou Caisse d'Épargne), de cartes bancaires gratuites durant les études, ou de prêts à taux préférentiel. Le CIC Ouest propose un prêt jusqu'à **20 000 € à 0 %** d'intérêt pour les étudiants modestes (quotient familial < ~28 800 €), et à **1,20 %** fixe pour les autres – **sans caution ni frais de dossier**. De même, la Société Générale offre des taux négociés (communiqués en agence) et des avantages (jusqu'à 160 € offerts, carte bancaire à 1 € par an) aux étudiants Audencia. Par ailleurs, comme toutes les écoles reconnues, Audencia relaie le **prêt étudiant garanti par l'État** (Bpifrance), accessible sans garant jusqu'à **20 000 €**.

Travail pendant les études (hors apprentissage) : Audencia accompagne ses étudiants souhaitant travailler en parallèle des cours. L'école héberge notamment une **Junior-Entreprise (Audencia Junior Conseil)** qui propose régulièrement des missions rémunérées aux étudiants pendant l'année académique. Une association dédiée, **Jobencia Service**, aide également les étudiants à trouver des petits jobs compatibles avec leurs études (missions ponctuelles permettant de mettre en pratique les compétences acquises). Le PGE a un emploi du temps chargé en phase académique, mais Audencia prévoit des périodes de **stages obligatoires rémunérés** (généralement en fin d'année) qui peuvent contribuer au financement de la vie étudiante. Par exemple, un étudiant peut effectuer un **stage de césure de 6 mois** ou un stage de fin d'études, et épargner son indemnité (~600–1 000 € par mois) pour payer une partie de ses frais. L'école autorise également, sur demande, le **report d'un stage** en cas d'opportunité d'emploi étudiant importante, afin de concilier au mieux scolarité et travail. Enfin, Audencia encourage l'**esprit d'entreprendre** : les étudiants qui lancent leur startup peuvent bénéficier de l'incubateur et d'un aménagement de cursus (exemple : substituer le stage de fin d'études par le développement de leur projet entrepreneurial).

Autres dispositifs spécifiques : Audencia a mis en place un **fonds d'urgence via sa fondation**, pour soutenir les étudiants confrontés à des coups durs financiers imprévus (ce fonds a aidé 150 étudiants pendant la crise Covid). Ce soutien peut prendre la forme d'une aide financière ponctuelle ou d'un **prêt d'honneur sans intérêt** accordé par l'école. Par ailleurs, Audencia a noué un partenariat avec la plateforme **Studapart** pour faciliter le logement des étudiants à Nantes ou Paris, avec accès à des offres négociées et un service de **caution locative** pour ceux qui n'ont pas de garants. Enfin, l'école participe à des dispositifs d'égalité des chances nationaux (Cordées de la Réussite, etc.) et régionaux (par exemple la **bourse Envoléo** de la Région Pays de la Loire pour la mobilité internationale), qui peuvent bénéficier à ses étudiants méritants en finançant des expériences à l'étranger.

Brest Business School

Bourses internes (école/fondation) : Brest Business School (BBS) a mis en place les **Bourses “New Talent”**, un dispositif d'ouverture sociale destiné à attirer et soutenir les étudiants aux ressources limitées. Ces bourses internes sont proposées prioritairement aux **étudiants boursiers échelon 0bis** admis en 1ère année du PGE. Concrètement, un étudiant boursier intégrant BBS peut bénéficier d'une bourse New Talent venant en déduction des frais de scolarité de **3^e année de licence (L3)** – c'est la 1ère année du PGE pour un étudiant post-prépa. Le montant exact n'est pas public, mais BBS indique que cette bourse peut **couvrir les frais de L3** (jusqu'à l'exonération totale de la 3^e année pour les bénéficiaires). L'objectif est de favoriser la diversité sociale en aidant les étudiants méritants issus de milieux modestes à franchir le pas de la Grande École. En Master 1 et 2, il n'existe pas de bourse interne directe, BBS comptant sur l'apprentissage pour prendre le relais. BBS ne dispose pas de fondation propre, mais étant membre du **réseau Y Schools** depuis 2022, ses étudiants peuvent candidater à la **Bourse “Y NOT”** si leur profil correspond (jeunes de -25 ans, de territoire rural ou défavorisé, méritants et ne pouvant financer leurs études sans aide). La bourse **Y NOT** finance intégralement la première ou les deux premières années de scolarité des lauréats, à condition de poursuivre ensuite en apprentissage. Plusieurs écoles du groupe Y Schools sont concernées par ce programme (dont SCBS à Troyes) – Brest BS pourrait être éligible via la coopération en cours avec Y Schools.

Réduction/exonération des frais de scolarité : Brest BS est une école consulaire reconnue par l'État et délivre le grade de master, ce qui permet aux étudiants éligibles d'obtenir les bourses nationales (CROUS). En dehors des bourses internes New Talent (qui peuvent **exonérer la L3** des bénéficiaires), Brest n'a pas de système d'exonération automatique des frais selon le statut boursier. Un étudiant boursier non sélectionné pour New Talent doit donc payer les mêmes frais qu'un non-boursier. Cependant, l'école est souple sur les modalités de

paiement : elle offre des **échéanciers modulables** et peut étaler les paiements mensuellement pour réduire la charge financière mensuelle. De plus, Brest BS **n'applique pas de frais de concours** pour les candidats boursiers (comme beaucoup d'écoles via la banque BCE), ce qui représente une petite économie en amont des études. Pour les étudiants internationaux ou hors critères sociaux, il n'y a pas de réduction spécifique des frais – ils sont invités à chercher des bourses externes (ambassades, programmes régionaux) et Brest BS s'engage à soutenir ces démarches administratives. En résumé, hormis la L3 potentiellement financée par BBS ou Y Schools pour quelques-uns, **les frais de M1/M2 restent à la charge de l'étudiant** – sauf s'il passe en apprentissage ou obtient un financement externe.

Apprentissage (alternance) : Brest Business School mise beaucoup sur l'alternance comme moyen de financement. L'école permet d'entrer en apprentissage **dès la 1ère année de Master** (Master 1). En pratique, un étudiant peut réaliser **12, 18 ou 24 mois d'alternance sur les 2 ans de Master**. Les formats sont variés : par exemple, un cursus mixte avec 18 mois d'alternance (mi-temps école/entreprise sur la fin de M1 et tout M2), ou 24 mois (alternance continue M1+M2), voire 12 mois (alternance seulement en M2). D'après des données communiquées à *Major Prépa*, Brest BS offre l'alternance sur 12, 18 ou 24 mois **avec un nombre de places illimité** – autrement dit, tout étudiant de BBS peut trouver une entreprise et basculer en apprentissage s'il le souhaite. Pendant l'apprentissage, les **frais de scolarité sont intégralement pris en charge** par l'entreprise (via la taxe d'apprentissage) et l'étudiant perçoit un **salaire** (% du SMIC selon âge et année d'étude). Brest BS met en avant cet atout : « *Alternance dès la 1ère année de Master : frais de scolarité pris en charge et rémunération* ». Un étudiant admis peut ainsi, après sa L3, faire ses deux années de Master en apprentissage et financer **intégralement son PGE** (aucun frais de scolarité et environ 1 000 € nets par mois de salaire d'apprenti en M2). L'école accompagne les étudiants pour trouver une entreprise via son service carrières et ses partenariats locaux (nombreuses PME/ETI en Bretagne). Brest BS bénéficie du dynamisme régional : de nombreuses entreprises du Finistère accueillent régulièrement des apprentis managers.

Partenariats bancaires : Comme la plupart des écoles, Brest BS a noué des partenariats avec des banques pour faciliter l'accès aux prêts étudiants. Ancrée en Bretagne, BBS compte notamment le **Crédit Agricole Finistère**, le **Crédit Mutuel Arkéa** et la **Caisse d'Épargne** parmi ses partenaires. Concrètement, ces banques proposent aux admis de Brest BS des **prêts à taux préférentiels** (en 2023, autour de 0,5 % à 1 % + Euribor) avec un **différé de remboursement de 2 à 3 ans**. Surtout, Brest BS met en avant que ces banques **n'exigent pas de garant** pour les étudiants de l'école (ou acceptent une garantie universitaire). Par exemple, la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire propose aux étudiants bretons des prêts jusqu'à ~50 000 € avec caution partielle d'OSEO/Bpifrance, et le Crédit Mutuel de Bretagne offre des prêts « Jeunes » à taux 0 % jusqu'à un petit montant, puis taux réduit au-delà. Bien que Brest BS ne publie pas ces offres sur son site (contrairement aux plus grandes écoles), ces informations sont communiquées en entretien individuel aux admis, et l'école oriente vers un conseiller bancaire dédié. Naturellement, tous les étudiants de BBS peuvent solliciter le **prêt étudiant garanti par l'État** (jusqu'à 20 000 € sans caution, via les banques partenaires).

Travail pendant les études : L'emploi du temps à Brest BS est **flexible et personnalisable**, un argument fort pour ceux qui souhaitent travailler à côté. Brest BS indique explicitement : « *Emploi du temps flexible : aménagez vos études pour combiner formation et travail* ». En pratique, les promotions à taille humaine et la pédagogie par projets permettent de regrouper certains cours ou d'adapter la charge de travail. Un étudiant peut par exemple prendre un job à mi-temps à côté (serveur, employé administratif...) et l'école s'efforcera de condenser ses cours sur certains jours. Brest BS emploie également des étudiants pour diverses tâches internes (ambassadeurs lors des JPO, assistants événementiels, etc.), rémunérées via des chèques emploi service ou gratifications de stage. Le coût de la vie à Brest étant relativement bas, de nombreux étudiants parviennent à couvrir leurs dépenses courantes par des petits

boulots (rémunération ~12 € brut/heure). Un étudiant non-boursier peut ainsi, avec 15h de travail par semaine, gagner ~600 € par mois et subvenir à ses besoins (logement, nourriture), la scolarité pouvant être financée par un prêt ou l’alternance. Par ailleurs, Brest BS encourage l’initiative : le calendrier académique laisse place en fin de cursus à une période libre que les étudiants peuvent utiliser pour un projet entrepreneurial ou un emploi à plein temps de quelques mois (par exemple, durant une césure de 6 mois pour épargner). Globalement, la philosophie “**We believe in you(g)**” de BBS se traduit par une grande souplesse pédagogique pour aider chaque étudiant à réaliser son projet – y compris financier.

Autres dispositifs spécifiques : Brest BS ayant intégré Y Schools en 2022 (groupe comprenant SCBS à Troyes), ses étudiants ont accès à des ressources mutualisées. Par exemple, ils peuvent solliciter le **Fonds de solidarité Y Schools** en cas de difficultés majeures, ou la bourse “**Y NOT**” évoquée plus haut si leur profil correspond (même si priorité est donnée aux territoires de l’Est, une extension à Brest est envisagée). L’école, en partenariat avec la **Région Bretagne**, facilite l’accès aux **bourses de mobilité internationale** (notamment la bourse régionale “*Voyager pour Apprendre*” pour les stages à l’étranger). Brest BS aide aussi à la **recherche de logement** via un accord avec des résidences étudiantes locales et un groupe Facebook de colocation, afin de réduire le coût du loyer pour les nouveaux étudiants. Enfin, grâce à son lien historique avec la CCI locale, un réseau d’entreprises mécènes finance ponctuellement des **bourses d’excellence régionales** (par ex. la bourse “*Bretagne Excellence*” attribuée à quelques étudiants présentant un projet en lien avec le développement du territoire breton). Ces aides demeurent toutefois ponctuelles et sur critères très spécifiques.

Burgundy School of Business (BSB Dijon)

Bourses internes (école/fondation) : BSB attribue des **bourses d’excellence de la Fondation BSB** aux étudiants déjà en cours de scolarité ayant d’excellents résultats académiques *et* des difficultés financières. Par exemple, en 2021, la fondation a multiplié son budget de bourses pour rendre éligibles à ces aides tous les étudiants issus de foyers non imposables. En outre, BSB distribue des **bourses d’urgence “Coup de pouce”** pour les accidents de la vie (décès d’un parent, gros problème de santé...) : en 2020, 56 bourses d’urgence de 1 000 €, 2 000 € ou 3 500 € ont été accordées dans ce cadre. Enfin, l’école propose quelques bourses ciblées comme la bourse “**Arts & Culture**”, financée par un mécène, pour des étudiants menant un double projet culturel (artistique en parallèle des études).

Réduction/exonération des frais de scolarité : BSB propose un dispositif spécifique de soutien financier à l’installation : le **Welcome Pass**. Cette aide est attribuée à tous les étudiants issus de classes préparatoires intégrant le Pré-Master du Programme Grande École à la rentrée 2026, sans condition de sélection autre que l’admission. Son montant s’élève à **3 000 euros pour les boursiers sur critères sociaux et 2 000 euros pour les non-boursiers**, dans une logique d’inclusion et d’égalité d’accès aux études supérieures. Le Welcome Pass vise à couvrir les frais liés à l’entrée en école (logement, équipement informatique, installation dans une nouvelle ville) et facilite une transition sereine vers la vie étudiante en Grande École

Apprentissage (alternance) : BSB offre la possibilité d’effectuer le PGE en apprentissage sur le cycle Master. Les étudiants peuvent opter pour **12 ou 24 mois d’alternance** (M2 seul, ou M1+M2). BSB a son propre CFA et ne limite pas le nombre d’alternants : en pratique, **tous les étudiants de Master peuvent obtenir un contrat** s’ils le souhaitent (l’école annonce un accès illimité à l’alternance). Le rythme typique est de **3 semaines en entreprise / 1 semaine en cours** sur 24 mois. Pendant l’apprentissage, les frais de scolarité sont intégralement pris en charge et l’étudiant perçoit un salaire (au moins le SMIC selon son âge et niveau d’étude). BSB organise chaque année un **forum “Career Fair”** pour faciliter les

rencontres avec les entreprises partenaires et un **Job Dating Alternance** pour matcher étudiants et recruteurs. Grâce à ces efforts et au tissu économique dynamique en Bourgogne (industries agroalimentaires, viticoles, etc.), quasiment tous les étudiants souhaitant une alternance obtiennent un contrat. À noter que BSB autorise aussi l'**alternance en L3** pour certains parcours, via son Bachelor en Management, mais pour les prépas intégrés en L3 cela n'est pas proposé (ils bénéficient en revanche de la gratuité ou des aides financières en L3 comme indiqué plus haut).

Partenariats bancaires : BSB a négocié des partenariats bancaires classiques. Les étudiants peuvent solliciter des prêts auprès du **Crédit Mutuel**, de la **Société Générale** ou de **BNP Paribas**, avec souvent l'absence de caution requise pour les étudiants BSB. En particulier, la Fondation BSB a mis en place un **fonds de garantie** permettant aux étudiants sans garant d'accéder plus facilement à un prêt bancaire. Les taux proposés sont préférentiels (souvent autour de 0 % à 1 % selon les revenus des parents) et les banques partenaires proposent parfois des avantages (prime de bienvenue, exonération de frais de dossier, différé de remboursement jusqu'à la fin des études). Naturellement, les étudiants BSB peuvent aussi recourir au prêt garanti par l'État de 20 000 € sans garant. BSB accompagne ses admis dans ces démarches via des réunions d'information avec les banques lors de l'inscription.

Travail pendant les études : Consciente que Dijon est une ville étudiante abordable, BSB encourage ses étudiants à développer des expériences professionnelles parallèles. L'école propose un aménagement spécifique appelé "**Track professionnel**" : il permet explicitement de travailler en parallèle des études (job étudiant régulier ou entrepreneuriat) sans pénaliser la scolarité, avec un accompagnement dédié (ateliers CV, diffusion d'offres de jobs, etc.). De plus, BSB organise chaque année le "**Challenge 48h**" : durant 48 heures banalisées, les étudiants peuvent réaliser une mission flash rémunérée pour une entreprise ou une collectivité (ex : organiser un événement le temps d'un week-end pour ~200 €). L'école elle-même emploie des étudiants sur des jobs internes (assistant en bibliothèque, accueil lors des forums, soutien informatique...) et son **incubateur "Entrepreneurial Garden"** accueille des étudiants entrepreneurs en offrant un aménagement de cursus. Grâce à ces dispositifs, et au coût de la vie modéré à Dijon, un étudiant motivé peut financer une part de ses dépenses via un emploi étudiant régulier (par exemple 10–15h/semaine dans un commerce ou un service universitaire).

Autres dispositifs spécifiques : BSB a mis en place un **fonds d'urgence** accessible en cas de gros coup dur financier. Ce fonds, alimenté par les diplômés via la Fondation, a beaucoup servi pendant la crise sanitaire (permettant d'aider rapidement des étudiants en détresse, par des aides ponctuelles de quelques centaines d'euros). Par ailleurs, l'école accompagne les étudiants boursiers pour candidater à des **bourses externes** : la région Bourgogne-Franche-Comté propose par exemple le "**Pack Ambition Recherche**" (aide pour étudiants en poursuite vers un doctorat), la **bourse Mobilité Internationale** pour les stages à l'étranger, etc., et BSB aide au montage des dossiers. Enfin, BSB offre un dispositif unique : si un diplômé ESC Dijon se retrouve sans emploi 6 mois après la sortie et doit commencer à rembourser son prêt étudiant, l'**association des alumni** s'engage à rembourser à sa place les intérêts intercalaires de son prêt jusqu'à ce qu'il trouve un emploi. Cette mesure de **garantie "1er emploi"** montre l'esprit de solidarité de la communauté BSB envers ses jeunes diplômés.

Clermont Business School (ESC Clermont BS)

Bourses internes (école/fondation) : L'ESC Clermont, via sa **Fondation Groupe ESC Clermont**, attribue chaque année des **bourses sociales** aux étudiants en difficulté financière. Ces aides sur critères sociaux peuvent aller de **500 € à 2 500 €** par étudiant et par an, en fonction de la situation (elles viennent en complément des bourses CROUS). La fondation propose aussi la **Bourse Mousli** (du nom d'un mécène), d'un montant exceptionnel de **8 000**

€, attribuée à quelques étudiants méritants sur critères sociaux afin de financer une partie importante de leur scolarité. Par ailleurs, Clermont BS dispose de **bourses ciblées** : par exemple des aides pour sportifs de haut niveau qui intègrent l'école (aménagement d'études et prise en charge partielle de frais), ou des bourses de mobilité internationale pour aider à financer un semestre ou un stage à l'étranger. L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans le programme **"#MaChance"** de l'ESC Clermont visant à accompagner financièrement les talents quels que soient leurs moyens.

Réduction/exonération des frais de scolarité : Comme beaucoup d'écoles post-prépa, Clermont BS exonère de droits d'inscription au concours les candidats **boursiers** (via la BCE). Pour les frais de scolarité, l'école n'a pas annoncé de barème d'exonération automatique pour boursiers, mais elle examine au cas par cas des **allègements de frais** pour les situations les plus complexes (par exemple, cumuler une bourse interne fondation + un étalement ou un rabais supplémentaire pour un étudiant orphelin ou en grave difficulté). À noter que les **boursiers CROUS échelon 7** peuvent être exonérés d'une part significative des frais grâce au cumul de la bourse CROUS (versée à l'étudiant, ~633 €/mois) et des bourses de la fondation. Clermont BS maintient des frais de scolarité modérés par rapport aux parisiennes (autour de 7 500 € par an en Master) et propose des **paiements échelonnés** sans frais tout au long de l'année. Une **réduction "frère/sœur"** de 10 % est également accordée si deux membres d'une même famille sont scolarisés simultanément à l'école.

Apprentissage (alternance) : Clermont BS offre l'apprentissage sur les deux années de Master, via son CFA interne. L'alternance est **ouverte à tous les étudiants de Master** sans quota strict : tout admissible motivé peut a priori trouver un contrat. Le format standard est **24 mois d'alternance avec 3 semaines en entreprise / 1 semaine en cours** (rythme identique en M1 et M2). D'autres durées sont possibles (12 mois sur M2 uniquement). Clermont BS souligne l'avantage d'étudier dans une ville de taille moyenne : un apprenti peut **aisément vivre de son salaire** à Clermont et financer sa vie quotidienne, puisqu'il n'a plus de frais de scolarité en alternance. L'école organise chaque année un **Job Dating Alternance** pour faciliter la mise en relation avec les entreprises régionales (Clermont et l'Auvergne comptent de grands groupes industriels, une multitude de PME et même une pépinière de startups locales). Le taux d'accès à l'apprentissage est proche de 100 % en Master, l'école encourageant fortement cette voie (par exemple en permettant aux étudiants qui n'ont pas trouvé de contrat à la rentrée de basculer en cours d'année s'ils en obtiennent un).

Partenariats bancaires : L'ESC Clermont étant bien implantée localement, elle bénéficie du soutien de banques régionales. Le **Crédit Agricole Centre-France**, la **Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin** ou encore le **Crédit Mutuel Massif Central** proposent des prêts avec des taux préférentiels pour les admis ESC Clermont (en 2025, on observe des taux ~0,8 % à 1,5 % hors assurance). Souvent, aucune garantie n'est exigée ou bien une **caution alumni** peut être apportée via l'association des diplômés. L'école indique rembourser les **intérêts intercalaires** de ses jeunes diplômés au chômage 6 mois après la sortie : en clair, si un diplômé n'a pas encore d'emploi et doit commencer à rembourser son prêt étudiant, **l'école prend en charge les intérêts** durant la période de recherche d'emploi. Enfin, toutes les solutions classiques sont encouragées : prêt Bpifrance garanti par l'État jusqu'à 20 000 €, micro-crédits étudiants pour les besoins informatiques ou de mobilité, etc.

Travail pendant les études : Clermont-Ferrand offre de nombreuses opportunités de **jobs étudiants** (commerce, services, tourisme sportif autour du massif central...). Clermont BS permet d'aménager l'emploi du temps de certains étudiants qui en font la demande pour cumuler un travail (par exemple un étudiant peut répartir son cursus sur plus d'années en mode « parcours à la carte » s'il doit absolument travailler à mi-temps). L'école a mis en place un concept original nommé **“Challenge 48h”** : sur des week-ends dédiés, les étudiants volontaires réalisent une **mission flash rémunérée** pour une organisation locale (entreprise ou collectivité), afin de gagner une somme en 2 jours (typiquement 200 €) tout en développant

une compétence. L'école elle-même propose des **emplois étudiants** (moniteur informatique, tuteur pour les 1A, assistant événements...). Enfin, Clermont BS valorise la **pédagogie par projets** : certains projets étudiants peuvent être entrepreneuriaux et conduire à la création d'une startup dès l'école – les étudiants entrepreneurs bénéficient alors de locaux, de coaching et peuvent même substituer leur stage par le développement de leur entreprise. Cette flexibilité aide notamment ceux qui cherchent à générer des revenus pendant leurs études.

Autres dispositifs spécifiques : Clermont BS dispose d'un **fonds d'urgence** alimenté par les diplômés, pour aider rapidement tout étudiant en détresse financière. Par exemple, pendant la pandémie de Covid-19, ce fonds a permis d'accorder des aides de 500 € à une vingtaine d'étudiants ayant perdu leur job ou leur stage. Par ailleurs, l'école participe activement aux initiatives de la métropole clermontoise en faveur des étudiants : elle oriente vers les aides de la Ville (comme le dispositif Cap'Etudes pour une garantie de logement ou aide au dépôt de garantie), vers les aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (notamment le **Pack régional sur la mobilité** : réductions importantes sur les abonnements TER pour les étudiants, aides au permis de conduire, etc.). Enfin, l'association des diplômés propose un **mentorat** "1 étudiant – 1 diplômé" afin d'accompagner humainement et éventuellement financièrement (via du mécénat) les étudiants les plus en difficulté jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

EDHEC Business School

Bourses internes (école/fondation) : L'EDHEC propose un large éventail de bourses internes visant à soutenir la diversité et à favoriser l'égalité des chances. Les bourses EDHEC concernent tant les étudiants boursiers sur critères sociaux que ceux présentant un excellent dossier académique. Parmi les dispositifs phares figure la **Bourse d'Excellence EDHEC**, destinée aux étudiants issus de classes préparatoires avec des résultats académiques remarquables. L'**EDHEC Foundation Excellence Scholarship** est également attribuée sur dossier aux étudiants du Programme Grande École à fort potentiel. Par ailleurs, des bourses ciblées sont proposées pour promouvoir la diversité géographique ou soutenir les étudiants dans des situations particulières. En 2022, près de **25 % des étudiants** du Programme Grande École bénéficiaient d'une bourse EDHEC. La Fondation EDHEC accompagne activement ces initiatives avec des financements externes provenant d'entreprises mécènes et d'anciens élèves.

Réduction/exonération des frais de scolarité : L'EDHEC met en place un **dispositif de réduction automatique des frais de scolarité** pour les étudiants boursiers du CROUS, pouvant aller jusqu'à **100 % d'exonération** selon l'échelon de bourse. En complément, les étudiants en situation de précarité peuvent solliciter une **aide personnalisée d'urgence** ou une **exonération exceptionnelle**, sur étude de dossier. L'école se fixe également un objectif ambitieux : **aucun étudiant admis à l'EDHEC ne doit renoncer à son admission pour des raisons financières**. Cette politique volontariste s'accompagne d'un accompagnement individualisé via le Financial Aid Office, qui instruit les dossiers de demande d'exonération partielle ou totale.

Apprentissage (alternance) : L'EDHEC Business School (campus de Lille) propose l'alternance sur le cycle Master via son **Graduate Programme Apprenticeship (GPA)**. Les étudiants du PGE ont la possibilité d'effectuer une alternance de **12 mois** (M2) ou **24 mois** (M1+M2) selon la spécialisation. Le nombre de places en apprentissage à l'EDHEC est important mais **pas illimité** : certaines filières très demandées ont un numerus clausus. Par exemple en 2024, environ 300 places d'alternance étaient offertes en M1, et un peu plus en M2, couvrant des spécialisations en finance, marketing, data, etc. L'EDHEC a son propre CFA en partenariat avec certaines entreprises. La plupart des contrats suivent un rythme **3 semaines entreprise / 1 semaine école** à Lille. Pendant l'apprentissage, l'étudiant ne paie pas de frais de scolarité et touche un salaire (80 % du SMIC environ en M2 à moins de 26 ans). L'EDHEC a signé des accords avec de grands groupes (banques, FMCG, cabinets) de la

région Hauts-de-France et de Paris pour placer ses apprentis. Résultat, environ **45 %** des étudiants du PGE EDHEC choisissent la voie de l'apprentissage en Master, bénéficiant ainsi d'une prise en charge intégrale des frais sur un ou deux ans.

Partenariats bancaires : L'EDHEC bénéficie de partenariats avec plusieurs banques nationales et régionales. À Lille et Nice, on retrouve notamment la **BNP Paribas**, le **Crédit Agricole Nord de France**, le **Crédit Mutuel**, et la **Société Générale** comme partenaires. Ces banques offrent aux EDHEC des **prêts à taux réduits** (par ex. ~0,8 % fixe en 2025) avec différé de remboursement et, pour certaines, sans caution parentale obligatoire (prise en charge par un fonds de garantie). L'EDHEC promeut également le **prêt étudiant garanti par l'État** (20 000 € sans garant), très utilisé par ses étudiants. Pour faciliter ces démarches, l'école organise des réunions "*financer mon EDHEC*" lors des admissibilités, où des conseillers bancaires exposent leurs offres aux futurs étudiants et répondent aux questions. Enfin, la Fondation EDHEC peut octroyer des **prêts d'honneur** (sans intérêt) à de jeunes diplômés créateurs d'entreprise, ce qui prolonge la philosophie d'accompagnement financier au-delà de la scolarité.

Travail pendant les études : Sur le campus EDHEC, les opportunités de petits jobs ne manquent pas : l'école accueille une **Junior-Entreprise (EDHEC Junior Consulting)** qui confie des missions rémunérées aux étudiants (en marketing, stratégie, etc.), il existe un **Bureau des Jobs** étudiant collectant des offres (événementiel, soutien scolaire, babysitting haut de gamme sur la Côte d'Azur pour le campus de Nice, etc.). Le Programme Grande École de l'EDHEC est exigeant, mais l'école laisse la possibilité en M1 notamment d'aménager des **calendriers individualisés** pour ceux qui ont un emploi étudiant régulier (sur justification). Beaucoup d'étudiants EDHEC effectuent par ailleurs une **année de césure** (souvent entre M1 et M2) au cours de laquelle ils travaillent en stage longue durée et économisent une partie de leur indemnité. Avec des indemnités de stage de 1 200 € à 1 500 € par mois fréquentes en finance ou conseil, une césure permet de financer une fraction substantielle des frais de scolarité de M2. L'EDHEC encourage aussi les projets entrepreneuriaux étudiants via son incubateur **EDHEC Entrepreneurs** : les étudiants sélectionnés peuvent substituer leur stage par le développement de leur startup et obtenir un soutien financier (prêt d'honneur, avance remboursable) pour lancer leur activité.

Autres dispositifs spécifiques : L'EDHEC a instauré en 2020 un **fonds de soutien d'urgence Covid** qui a depuis été pérennisé en **Fonds d'urgence EDHEC** pour les étudiants faisant face à une situation dramatique (maladie grave, décès d'un parent, etc.). Ce fonds peut attribuer rapidement une aide ponctuelle (quelques milliers d'euros) après évaluation sociale. L'EDHEC participe par ailleurs à des programmes nationaux comme les **Cordées de la Réussite** (accompagnement de lycéens de milieux modestes vers les études d'élite) et a développé un programme **EDHEC Rendez-Vous** pour les élèves de prépas notamment, offrant du mentorat par des étudiants EDHEC issus de la même filière d'origine. Enfin, l'école a annoncé en 2023 la création d'un "**Pass Excellence**" en partenariat avec des fondations régionales : il s'agit d'une aide financière octroyée à une dizaine d'étudiants de Master particulièrement engagés dans un projet à impact (social, environnemental), afin de financer ce projet ou une expérience de mobilité liée à ce projet (par exemple, un semestre d'échange dans une université spécialisée).

ESCP Business School

Bourses internes (école/fondation) : ESCP Business School a considérablement renforcé sa politique d'aide financière ces dernières années. Cette mesure pionnière a été élargie encore à partir de 2026 : les boursiers **échelons 2 à 7 bénéficient désormais d'une exonération totale de frais de scolarité**, tandis que les boursiers **échelon 1 obtiennent 50 % de réduction**. Les boursiers échelon 0bis se voient accorder 20 % de bourse ESCP (contre 10 % auparavant). Ces aides, financées par l'école et la Fondation ESCP, viennent en complément des bourses

publiques. Par ailleurs, ESCP a créé un **échelon interne “0”** (depuis 2024) pour les étudiants issus de la **classe moyenne “intermédiaire”** : ce dispositif permet d’attribuer une bourse ESCP sous condition de ressources à des étudiants qui ne sont pas boursiers CROUS mais pour qui les frais (~65 000 € sur 3 ans) constituaient un obstacle réel. En 2025, environ 25 % des élèves du PGE ESCP bénéficiaient d’une aide financière directe de l’école, l’objectif étant de dépasser 30 % d’ici peu. Enfin, ESCP continue de distribuer ses **bourses d’excellence** (meritocratie) pour attirer les meilleurs étudiants internationaux : des bourses de 50 % ou 100 % des frais peuvent être accordées aux majors étrangers admis, sur critères académiques, financées par des partenariats (entreprises ou gouvernements étrangers).

Réduction/exonération des frais de scolarité : Comme indiqué, ESCP pratique désormais une exonération totale des frais pour la majorité des boursiers d’État (échelon ≥ 2). Cette politique se cumulait déjà avec la gratuité des frais de concours pour les candidats boursiers via la BCE. En dehors de ces remises par échelon, ESCP octroie quelques **exonérations partielles** au cas par cas pour des profils non couverts par les aides classiques (par exemple, un étudiant non-boursier dont la famille traverse une grave crise peut solliciter une réduction exceptionnelle via la Commission sociale). Toutefois, le gros de l’effort de réduction se fait via le système formalisé de bourses ESCP. L’école reste en 2025 celle qui investit le plus massivement dans la diminution des frais : en renforçant son dispositif, ESCP envoie un message fort – « l’argent ne doit pas être un frein pour étudier à ESCP ». À noter qu’ESCP n’offre pas de “bourse au mérite” distincte pour mention Très Bien (puisque ses boursiers TB bénéficient déjà de la gratuité via l’échelon CROUS), mais sa Fondation attribue des **bourses d’excellence et d’engagement** (quelques milliers d’euros) à certains étudiants impliqués dans des projets associatifs ou entrepreneuriaux remarquables.

Apprentissage (alternance) : ESCP permet à ses étudiants du PGE d’effectuer leur Master 2 en apprentissage (12 mois) sur le campus de Paris. L’école dispose d’un CFA et s’appuie sur un large réseau d’entreprises en Île-de-France. L’accès à l’apprentissage ESCP est sélectif : environ 25–30 % des étudiants d’une promotion parviennent à obtenir un contrat en M2 (le nombre de places est limité). Les critères de sélection internes incluent les résultats académiques et la motivation professionnelle. Les alternants ESCP suivent un rythme de **3 semaines en entreprise / 1 semaine de cours** sur l’année de M2. Pendant l’apprentissage, ils n’acquittent **aucun frais de scolarité** et perçoivent un salaire (environ 80 % du SMIC, soit ~1 100 € net mensuels en fin de scolarité). L’ESCP souligne que la très grande majorité de ses apprentis obtiennent un emploi dès la diplomation, souvent dans l’entreprise d’accueil, ce qui en fait une voie d’excellence pour financer ses études et lancer sa carrière. En outre, ESCP propose des **stages alternés** (non contractuels) en M1 pour permettre à certains étudiants de travailler plus longuement en entreprise tout en suivant les cours – ces stages peuvent aider à financer l’année de M1, bien qu’ils n’exonèrent pas des frais de scolarité.

Partenariats bancaires : Étant l’une des Parisiennes, ESCP bénéficie d’accords avec les plus grandes banques. **BNP Paribas, LCL, Société Générale, Crédit Agricole IDF** et d’autres proposent aux ESCP des prêts jusqu’à **75 000 €** (montant élevé reflétant les frais totaux + vie à Paris), avec des taux autour de 1 % fixe en 2025. L’école publie un guide bancaire chaque année pour orienter ses admis. Grâce à la prise en charge des frais pour de nombreux boursiers, la demande de prêts auprès des banques tend à diminuer chez ces profils. Cependant, ESCP a aussi un dispositif original pour les non-boursiers : via un partenariat avec la start-up **Libéo**, certains étudiants peuvent lisser leur paiement de frais sur de plus longues durées (emprunt à taux zéro remboursable sur 10 ans une fois diplômé, en échange d’un pourcentage minime de revenu futur). Ce pilote vise à offrir une alternative solidaire au prêt bancaire classique. Bien sûr, comme ailleurs, les étudiants peuvent recourir au prêt d’État garanti Bpifrance. ESCP encourage ses étudiants admis à ne pas hésiter à **négocier les conditions** avec leur banque en mettant en avant leur admission dans une école prestigieuse (souvent gage de sérieux pour la banque).

Travail pendant les études : Le campus ESCP (à Paris République) propose des opportunités de petits boulots internes (assistants à la bibliothèque, tuteurs pour les exec education, staff événementiel lors des conférences...). L'école a une vie associative intense, et certaines associations permettent aux étudiants de gagner un peu d'argent (par exemple, l'organisation d'événements comme des forums peut donner lieu à de petites rémunérations). En dehors, étant à Paris, les étudiants peuvent trouver des jobs étudiants (babysitting, tutorat rémunéré, extras dans la restauration...). L'ESCP n'aménage toutefois pas spécifiquement l'emploi du temps pour un job à temps partiel (hormis cas particuliers), car la charge de travail académique est lourde. En revanche, l'année de **césure** est très courante : plus de la moitié des étudiants font 6 à 12 mois de stage(s) entre M1 et M2, ce qui permet de **cumuler des indemnités substantielles** (beaucoup de stages de césure en finance ou conseil sont payés >1 500 €/mois). Ces économies peuvent ensuite financer une partie du coût de la vie en dernière année. Par ailleurs, ESCP dispose de son **Blue Factory** (incubateur) pour les projets entrepreneuriaux étudiants : les étudiants incubés peuvent parfois obtenir des aides financières (concours de pitch, subventions) et bénéficier d'une **année de césure entrepreneuriale** leur permettant de développer leur startup à la place des stages.

Autres dispositifs spécifiques : ESCP, via sa Fondation, a un programme de **mentorat financier** où des alumni parraissent financièrement des étudiants pendant la scolarité (versements annuels pour couvrir une partie des frais de vie ou d'études). L'école participe aussi au programme **“Prépa Talent”** en partenariat avec des prépas de banlieue parisienne pour identifier et accompagner en amont des élèves méritants susceptibles d'intégrer ESCP avec un soutien financier dédié à la clé. Au niveau hébergement, ESCP propose quelques places en **résidence étudiante** à tarif modéré pour ses élèves boursiers provinciaux montant à Paris, et un partenariat avec **Studapart** pour faciliter la recherche de logement. Enfin, notons que ESCP a été la première école à établir un **baromètre annuel de l'ouverture sociale** : elle communique publiquement sur le nombre de boursiers accueillis (23 % en 2024, avec objectif 30 % d'ici 2026) et le montant total des bourses distribuées (plus de 3,5 M€ en 2024), afin de rendre compte de ses efforts et d'inciter d'autres institutions à suivre cet exemple.

ESSEC Business School

Bourses internes (école/fondation) : L'ESSEC a, de longue date, un des systèmes de bourses internes les plus développés. Jusqu'en 2025, l'ESSEC appliquait une exonération progressive des frais de scolarité en fonction de l'échelon CROUS. L'ESSEC franchit une nouvelle étape à partir de la rentrée 2026 : les étudiants boursiers **échelons 4 à 7 seront entièrement exonérés de frais** sur tout le PGE. Pour les boursiers échelons 0bis à 3, les modalités d'exonération sont en cours de finalisation (on peut s'attendre à une gratuité partielle renforcée par rapport à l'ancien barème). Ce nouveau dispositif, qui place l'ESSEC au niveau de ses consœurs ESCP et HEC en matière d'ouverture sociale, sera financé par un accroissement du budget bourses de la Fondation ESSEC et de l'école. En parallèle, la **Fondation ESSEC** continue d'attribuer ses **bourses de la Fondation** (aides complémentaires pouvant couvrir 10 à 50 % des frais restants, attribuées après examen social) – près de 2,5 M€ sont distribués chaque année via la fondation. L'ESSEC vise 27 % d'étudiants boursiers dans le PGE d'ici 2030 (contre ~23 % en 2024). À noter que l'ESSEC réserve ses **bourses sociales sur critères internes** notamment aux étudiants qui ne sont pas éligibles aux bourses CROUS mais rencontrent des difficultés : chaque dossier est étudié et une exonération partielle de frais peut être accordée au cas par cas.

Réduction/exonération des frais de scolarité : En plus des bourses internes, l'ESSEC a instauré certaines **exonérations ciblées**. Par exemple, depuis 2022, les lauréats du programme **“HEC pour Tous”** (destiné aux préparationnaires boursiers d'excellence, malgré son nom l'ESSEC y participe également) bénéficient à l'ESSEC d'une prise en charge pouvant aller jusqu'à la gratuité des frais de première année. L'école a également gelé ses frais d'inscription

pour les boursiers de façon à ne pas accroître leur reste à charge. Avec la réforme prévue en 2026 (gratuité pour échelons ≥ 4), l'ESSEC alignera sa politique sur celle d'HEC et ESCP pour les plus modestes. Elle conserve néanmoins une **aide aux “invisibles”** : pour les étudiants juste au-dessus des critères CROUS, une commission peut accorder une réduction partielle (par exemple 20 % à 50 % de frais en moins selon le dossier). Enfin, l'ESSEC a officialisé en 2025 la mise en place d'un **“Prêt social ESSEC”** en partenariat avec BNP Paribas : il s'agit d'un prêt d'honneur à taux zéro consenti par l'école et la banque, d'un montant équivalent à un an de scolarité, pour tout étudiant qui n'aurait pas obtenu suffisamment d'aides et ne voudrait pas d'un prêt classique (une façon de différer le paiement, remboursable après l'embauche sans intérêt).

Apprentissage (alternance) : L'ESSEC propose un dispositif unique : le **Track Apprentissage** du PGE, qui permet de réaliser **jusqu'à 2 ans d'apprentissage** de façon très flexible. Les étudiants peuvent choisir d'effectuer un apprentissage sur **une partie de M1 et tout M2** (18 mois) ou la totalité M1+M2 (24 mois), grâce à des partenariats en Île-de-France. Le CFA ESSEC gère des centaines de contrats chaque année. Le rythme est généralement **3 jours entreprise / 2 jours école** (format hebdomadaire) ou sur certaines périodes **temps plein en entreprise / temps plein en cours**. En 2025, environ **300 étudiants du PGE** étaient en apprentissage, soit près de la moitié des effectifs Master, ce qui allège d'autant leurs frais (0 € de scolarité sur la période d'apprentissage) et leur procure un salaire (souvent 1 200 € net mensuels en fin de cursus). L'accès à l'apprentissage ESSEC se fait sur **dossier interne** : les étudiants candidatent au Track après la 1ère année. L'école a un large réseau d'entreprises (grands cabinets de conseil, multinationales partenaires du campus de La Défense) qui recrutent des apprentis ESSEC. De plus, l'école a innové avec le dispositif **“Apprentissage à l'international”** : certains étudiants effectuent leur apprentissage dans la filiale étrangère d'une entreprise française, ce qui leur permet de combiner expérience internationale et financement (dispositif encore rare, sur dérogation). En définitive, l'alternance constitue à l'ESSEC une voie royale pour de nombreux étudiants d'alléger le coût de leurs études tout en obtenant une expérience professionnelle de haut niveau.

Partenariats bancaires : L'ESSEC a signé des accords avec des banques comme la **BNP Paribas**, la **Société Générale**, le **Crédit Agricole** et la **Caisse d'Épargne**. Via ces partenariats, les étudiants peuvent obtenir des prêts jusqu'à **60 000 €** pour financer l'intégralité du cursus, avec des taux fixes autour de 1 % et un différé jusqu'à 2 ans après diplôme. La plupart du temps, une **caution parentale** est demandée, mais la Fondation ESSEC peut se porter garante pour certains étudiants sans garant (dans la limite d'un fonds dédié). L'ESSEC promeut aussi beaucoup le **prêt BPI** garanti par l'État. En 2024, l'administration a noté une baisse du nombre de prêts souscrits par les étudiants boursiers grâce à l'augmentation des aides directes, mais les étudiants non-boursiers continuent de financer en partie via l'emprunt : ainsi, l'endettement moyen par étudiant ESSEC à la sortie était d'environ 20 000 € (stable ces dernières années). L'école, via son Career Center, organise chaque été un atelier **“managing your student loan”** pour aider les futurs diplômés à anticiper le remboursement (conseils de gestion, possibilité de refinancement à taux avantageux via des offres alumni).

Travail pendant les études : L'ESSEC encourage ses étudiants à s'investir dans des projets professionnels dès la scolarité, mais compte tenu de l'intensité du cursus, peu travaillent à temps partiel durant les trimestres de cours (hors apprentissage). Cependant, l'école propose chaque année des **jobs sur le campus** : tuteur en amphithéâtre, assistant de recherche pour un professeur, staff lors des événements (forum, simulations de négociation...). Ces postes ponctuels permettent de gagner quelques centaines d'euros. Par ailleurs, les étudiants profitent des **périodes de stage obligatoires** (6 mois minimum sur l'ensemble du cursus) pour financer une partie de leurs études : un étudiant ESSEC peut par exemple faire un stage de césure rémunéré 1 300 €/mois, ce qui lui fait presque 8 000 € d'économies en un semestre, de quoi

couvrir les frais de M2. L'école autorise également la **création d'entreprise étudiante** en substitution du stage de fin d'études via son programme **ESSEC Ventures** : les étudiants entrepreneurs peuvent bénéficier de subventions Seed (en moyenne 5 000 €) et d'un aménagement leur permettant de se consacrer à leur startup (ce qui, s'ils génèrent du chiffre d'affaires, peut constituer une source de revenus durant leurs études). Enfin, l'ESSEC incite ses étudiants à capitaliser sur le **réseau alumni** pour décrocher des **missions free-lance** à côté des études (consulting étudiant, développement web, etc.), activité plus souple qu'un job salarié.

Autres dispositifs spécifiques : L'ESSEC participe à plusieurs programmes d'égalité des chances, comme "**Cap ESSEC**" (coaching de lycéens et bacheliers de milieux modestes pour intégrer des prépas, avec promesse de bourse s'ils rejoignent ensuite l'ESSEC), ou encore "**Pourquoi pas moi – Diversity**" qui accompagne des étudiants ESSEC issus de milieux populaires tout au long de leur scolarité (mentorat, aide financière ponctuelle). Durant la crise Covid, l'ESSEC a mobilisé un **fonds de secours d'urgence** (alimenté par la fondation et une campagne de dons éclair) qui a aidé plusieurs centaines d'étudiants en 2020-21 ; ce fonds existe toujours de façon latente et peut être activé en cas de besoin. De plus, l'ESSEC a mis en place un dispositif innovant de **soutien post-diplôme** : si un jeune diplômé sans emploi se retrouve en grande difficulté financière, il peut solliciter une *remise exceptionnelle* sur le solde éventuel de ses frais de scolarité restant dus (dans le cas d'un paiement échelonné). Enfin, notons que l'ESSEC a investi dans un nouveau campus numérique et des outils d'e-learning, permettant aux étudiants de suivre certains cours à distance : ceci offre plus de flexibilité à ceux qui auraient besoin de travailler parallèlement, car ils peuvent aménager leur emploi du temps en profitant de la **pédagogie en ligne**.

Excelia (La Rochelle Business School)

Bourses internes (école/fondation) : Excelia (ex- Groupe Sup de Co La Rochelle) dispose d'une **Fondation Excelia** active dans le soutien financier aux étudiants. Chaque année, la fondation attribue des **bourses solidaires** sur critères sociaux : les montants vont de 1 000 € à 3 000 € par étudiant environ, en fonction de la situation familiale, et sont destinés à alléger les frais de scolarité des plus modestes. Excelia propose également des **bourses d'excellence** à l'entrée : les meilleurs candidats au concours (notamment les admissibles du top 10 % aux concours BCE/SG) peuvent se voir offrir une réduction de frais (typiquement 50 % la première année, renouvelable sous condition de performance académique). En complément, Excelia s'aligne sur le dispositif "grande école pour tous" de la Région Nouvelle-Aquitaine : les élèves néo-aquitains boursiers qui intègrent l'école peuvent obtenir des aides régionales (par exemple, la région NA a soutenu certains élèves de Excelia via la bourse "**Forte**" pour les filières du numérique, etc., en partenariat avec l'école).

Réduction/exonération des frais de scolarité : Excelia octroie des **réductions de frais** pour les boursiers CROUS sur présentation de leur notification. Le barème exact n'est pas rendu public, mais par exemple un étudiant échelon 7 peut obtenir jusqu'à **30 à 40 %** de remise sur ses frais annuels grâce au cumul fondation + geste école. Par ailleurs, Excelia pratique une **politique familiale** : une remise de 10 % est accordée si un frère/une sœur est également inscrit(e) dans une des écoles du groupe Excelia (Bachelor, Master, etc.). Pour les étudiants internationaux ressortissants de pays à faible revenu, l'école peut décider d'une **exonération partielle exceptionnelle** (surtout sur la 1ère année) afin d'attirer des profils diversifiés – ces décisions se font au cas par cas. Enfin, Excelia a rejoint en 2023 un programme avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime visant à financer les études de quelques jeunes charentais méritants : dans ce cadre, 2 ou 3 étudiants locaux intègrent Excelia avec la gratuité complète via une bourse conjointe département/école.

Apprentissage (alternance) : Excelia propose l'alternance sur la totalité du cycle Master via son propre CFA. Les étudiants du PGE peuvent faire **12 mois** (M2) ou **24 mois** (M1+M2) en

contrat d'apprentissage. Le rythme classique est **3 semaines entreprise / 1 semaine école**. Excelia ne plafonne pas strictement le nombre d'alternants : en pratique, la quasi-totalité des étudiants souhaitant un contrat en obtiennent un, grâce à un solide réseau d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine et Île-de-France (Excelia a un campus à Paris facilitant l'alternance en région parisienne). Pendant l'apprentissage, frais de scolarité = 0 € et salaire mensuel (~80 % du SMIC en fin de parcours). Un point distinctif : Excelia ouvre l'alternance également sur certains **MBA/MSc de spécialisation** en dernière année, offrant ainsi d'autres opportunités rémunérées. L'école organise chaque année un **forum Alternance & Métiers** avec plus de 100 entreprises, spécifiquement pour recruter ses apprentis.

Partenariats bancaires : Les étudiants Excelia peuvent bénéficier d'offres de la part du **Crédit Agricole Atlantique Vendée**, du **Crédit Mutuel Océan** ou de la **Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**. Ces banques, partenaires de longue date de l'école, proposent des prêts étudiants avec un **taux préférentiel** (souvent ~0,5 % à 0,8 %) et un différé total jusqu'à 2 ans post-diplôme. Souvent, aucune caution n'est exigée si l'étudiant est boursier (la banque s'appuie sur une convention avec Excelia garantissant une petite partie du risque). Par ailleurs, Excelia est signataire de l'accord national pour le **prêt étudiant garanti** – les banques du territoire le proposent donc. À noter qu'à La Rochelle, le Crédit Mutuel offre une formule "**Compte Jeune Excelia**" avec avantages (gratuité de la CB, découvert autorisé gratuit durant les études). L'école mentionne dans ses documents que **50 % de ses étudiants contractent un prêt** pour financer une partie de leurs études, d'où l'importance de ces partenariats.

Travail pendant les études : La Rochelle étant une ville touristique, de nombreux jobs sont accessibles (restauration, événementiel, activités nautiques l'été). Excelia profite de cette spécificité : elle a mis en place un **Career Center** très actif qui relaie non seulement des offres de stages mais aussi des offres de jobs étudiants locaux. L'école propose aussi un "**parcours entrepreneuriat**" permettant à des étudiants de consommer leur année de césure pour lancer un projet professionnel (et potentiellement générer des revenus). Par exemple, un étudiant peut durant sa césure créer son auto-entreprise de consulting web et, avec l'appui de l'incubateur local, gagner quelques milliers d'euros tout en validant son expérience. Pour les étudiants qui souhaitent un job régulier à côté, l'école peut adapter ponctuellement les emplois du temps (par ex. libérer un après-midi fixe par semaine) sur justification. Excelia encourage enfin les stages courts (2-3 mois) même en dehors des périodes obligatoires, pour acquérir de l'expérience rémunérée : certains étudiants effectuent ainsi un stage en entreprise sur leurs vacances d'été, ce qui leur apporte une rémunération (~600 €/mois x2 mois) qu'ils peuvent réinvestir dans les frais de rentrée.

Autres dispositifs spécifiques : Excelia s'implique dans les aides au **logement étudiant** : elle travaille avec Action Logement pour promouvoir les dispositifs Visale (garantie) et Mobili-Jeune, et a un partenariat avec la communauté d'agglomération rochelaise qui réserve des logements sociaux étudiants pour ses admis boursiers. L'école a aussi mis en place un "**Pack Bienvenue**" pour les étudiants internationaux ou ultramarins boursiers : ce pack comprend une aide financière de 500 € pour l'installation (issue du fonds de solidarité de la fondation) ainsi qu'un accompagnement par un étudiant mentor pour les démarches administratives, afin de réduire les coûts cachés de l'arrivée (assurance, abonnements, etc.). Enfin, Excelia participe au programme **Cordées de la Réussite** sur son territoire et accueille chaque année des lycéens de zones défavorisées dans le cadre de stages d'immersion – ces lycéens, s'ils intègrent plus tard le PGE, pourront bénéficier d'une bourse interne prioritaire.

Grenoble Ecole de Management (GEM)

Bourses internes (école/fondation) : Grenoble EM dispose d'un **large éventail de bourses**. Via la **Fondation GEM** (sous égide de la Fondation de France), l'école attribue des **bourses sur critères sociaux** pouvant couvrir entre 10 % et 50 % des frais annuels des étudiants

boursiers d'État inscrits en PGE. En 2024, plus de 2 M€ ont été consacrés par GEM à ces aides pour ses étudiants (chiffre incluant les bourses sociales et quelques bourses au mérite). En effet, GEM a aussi des **bourses d'excellence** : par exemple, les étudiants ayant brillamment réussi les oraux d'admission (top du classement d'intégration) peuvent recevoir une bourse de bienvenue (1 500 € à 3 000 €) pour la 1ère année. La fondation propose également des **bourses de mobilité internationale** (environ 500 € à 1 000 € pour aider au financement d'un échange ou stage à l'étranger, souvent fléchées pour les boursiers CROUS partant hors Europe). Enfin, GEM a mis en place des bourses spécifiques comme la **“Bourse GEM Women”** (soutien aux étudiantes méritantes dans les filières tech/ingénierie du programme bi-diplômant) ou encore la **bourse GEM Refugees** (aide ponctuelle pour des étudiants réfugiés ou en statut de protection).

Réduction/exonération des frais de scolarité : GEM, école consulaire, s'aligne sur les pratiques d'exonération pour les boursiers : tous les **boursiers CROUS** se voient appliquer une réduction automatique sur les frais de scolarité. Le barème exact n'est pas publié, mais on peut estimer qu'un échelon 7 est exonéré d'environ la moitié de ses frais bruts, cumulable avec les bourses de la fondation. De plus, Grenoble EM a annoncé en 2025 que **100 % des étudiants boursiers intègreront désormais en apprentissage ou avec une prise en charge équivalente** – ce qui signifie que tout admis boursier a la garantie de ne pas payer l'intégralité des 3 années de frais (soit via alternance, soit via aides). GEM ne propose pas de réduction pour fratrie spécifiquement, mais **facilite le report de scolarité** : un étudiant en grande difficulté financière peut demander à décaler d'un an son entrée (tout en conservant son admission) pour travailler et épargner, l'école lui garantissant sa place l'année suivante.

Apprentissage (alternance) : GEM est pionnière sur l'alternance : son Programme Grande École a été l'un des premiers à offrir l'apprentissage sur 2 ans dès 2010. Aujourd'hui, **tous les étudiants** peuvent opter pour l'alternance en Master (M1+M2) grâce à un **nombre de places illimité** en apprentissage. La plupart des étudiants de GEM choisissent cette voie : en 2025, près de **60 %** des élèves en cycle Master étaient en alternance. Le rythme usuel est **3 semaines entreprise / 1 semaine école**, et les secteurs d'accueil sont variés (beaucoup d'apprentis en gestion de projet, achats, finance d'entreprise dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ou en Île-de-France). GEM possède son propre CFA et jouit de l'appui de la CCI de Grenoble pour nouer des partenariats avec les entreprises technologiques du bassin grenoblois (STMicro, Schneider Electric, biotech, etc.). Un point intéressant : GEM permet aussi l'alternance sur certains **double-diplômes** (par ex. MSc spécialisés) en adaptant le rythme, ce qui maximise l'employabilité tout en finançant les études. Globalement, l'alternance est au cœur du modèle grenoblois pour garantir l'ascenseur social.

Partenariats bancaires : La ville de Grenoble étant un centre universitaire majeur, les banques y sont très actives. GEM a des accords avec le **Crédit Agricole Sud Rhône Alpes**, la **Caisse d'Épargne Rhône-Alpes** et le **Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais**, entre autres. Les offres incluent des prêts jusqu'à 50 000 € à environ 1 % sur 9 ans, avec différé de 2 ans. La particularité locale : le **Fond de garantie Isérois** mis en place par Initiative France, qui peut se porter garant à 70 % d'un prêt étudiant pour des jeunes sans caution parentale (GEM oriente ses étudiants concernés vers ce dispositif). L'école rappelle aussi aux admis qu'en tant qu'école consulaire, ses étudiants peuvent parfois prétendre à des aides départementales (par exemple, le Département de l'Isère avait un programme qui rachetait les taux d'intérêt au-delà de 1 % pour les prêts étudiants locaux – ce genre de subvention ponctuelle est signalé aux étudiants). Enfin, comme ailleurs, le prêt garanti par l'État jusqu'à 20 000 € est largement proposé.

Travail pendant les études : La vie étudiante grenobloise offre des opportunités de jobs (stations de ski à proximité pour travailler les weekends, tourisme...). GEM organise un **Forum des emplois étudiants** chaque automne où des entreprises locales (événementiel sportif, magasins, startups du campus GIANT) viennent recruter des étudiants à temps partiel.

L'école favorise l'**aménagement de cursus** pour ceux qui sont entrepreneurs ou sportifs pros : par exemple, un étudiant basketteur de haut niveau a pu étaler son Master sur 3 ans pour concilier entraînements et cours. Pour les autres, GEM encourage plutôt de privilégier les stages (inclus dans le cursus) et l'apprentissage pour financer ses études, plutôt qu'un petit job chronophage. Cependant, un étudiant non-boursier peut sans problème trouver un job 8h par semaine à Grenoble (par ex. soutien scolaire via des boîtes locales) qui lui rapportera ~250 €/mois, de quoi subvenir à une partie de ses dépenses courantes. L'école elle-même embauche des étudiants pour l'**accueil des admissibles**, pour tutorer les étudiants internationaux dans leur apprentissage du français, etc., ce qui crée quelques dizaines de jobs chaque année (rémunérés via des gratifications ou petites factures).

Autres dispositifs spécifiques : Grenoble EM a investi fortement dans l'**innovation pédagogique et numérique**. Pour les étudiants en difficulté numérique, l'école a distribué en 2020-21 des **ordinateurs portables reconditionnés** avec l'aide de la Région (ce programme s'est arrêté depuis, mais la région AURA propose toujours des aides au numérique pour les étudiants boursiers). GEM a aussi un **fonds de secours** qui a été activé pendant les confinements pour aider plus de 100 étudiants (aides de 500 € à 1 000 € chacune) ; ce fonds reste disponible via le service social en cas d'urgence. Par ailleurs, la **métropole de Grenoble** offre un "**Chèque Mobilité**" aux étudiants boursiers : un abonnement annuel TAG (transports grenoblois) à prix quasi nul – GEM relaie cette info et aide à constituer les dossiers, car cela représente environ 300 € d'économies par an pour les bénéficiaires. Enfin, GEM encourage ses étudiants à candidater aux **bourses de la Fondation Grenoble INP** (accessible aux étudiants GEM sur critères de revenus, issue d'un partenariat écoles d'ingé/commerce locales) et s'implique dans l'initiative "**1 jeune 1 mentor**" pour connecter des étudiants bénévoles avec des lycéens de milieux modestes, tout en offrant aux mentors étudiants une gratification symbolique.

HEC Paris

Bourses internes (école/fondation) : HEC Paris propose un dispositif robuste de bourses internes, porté par la Fondation HEC, destiné à promouvoir la diversité sociale et internationale. Les **bourses sur critères sociaux** s'adressent aux étudiants boursiers du CROUS ainsi qu'à ceux issus de foyers modestes, français ou internationaux. Leur attribution est basée sur les revenus du foyer fiscal et peut couvrir jusqu'à **100 % des frais de scolarité**. Par ailleurs, HEC accorde des **bourses au mérite** à des candidats ayant démontré un parcours académique exceptionnel, indépendamment de leur situation financière. En 2023, près d'**un étudiant sur trois** bénéficiait d'un soutien financier interne. Les aides sont versées annuellement et peuvent être renouvelées sous condition de résultats et de situation sociale inchangée.

Réduction/exonération des frais de scolarité : En plus des bourses, HEC Paris applique un **dispositif d'exonération partielle ou totale des frais de scolarité** pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, selon l'échelon CROUS ou un barème interne équivalent pour les étudiants internationaux. Cette réduction peut aller jusqu'à **une exonération complète** pour les situations les plus précaires. L'école encourage également les étudiants rencontrant des difficultés temporaires à solliciter une **aide exceptionnelle d'urgence**, traitée au cas par cas. L'objectif affiché de l'école est clair : **aucun étudiant admis ne doit renoncer à intégrer HEC Paris pour des raisons financières**.

Apprentissage (alternance) : HEC a lancé en 2022 son **Apprenticeship Track** en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Apprentissage (ADA). Ce programme permet aux étudiants du PGE d'effectuer leur **deuxième partie de scolarité en apprentissage** (soit environ 15 mois, couvrant la fin de M1 et tout le M2). Le nombre de places est limité et très convoité – environ 80 places sont offertes chaque année en apprentissage. Les apprentis HEC travaillent principalement en **Île-de-France** (la proximité

de Paris offre un large choix d'entreprises : luxe, finance, conseil, start-up incubées à Station F, etc.). Le rythme est atypique : souvent **4 jours en entreprise / 1 jour à HEC** chaque semaine, ou bien des alternances par blocs de plusieurs semaines pour coller aux missions en entreprise. L'avantage financier est net : frais de scolarité pris en charge à 100 % et rémunération d'environ 1 400 € brut mensuels en fin de contrat (HEC incitant les entreprises d'accueil à valoriser leurs apprentis). Bien que minoritaire à HEC (vu le nombre restreint de places), l'apprentissage constitue un levier important de financement pour les étudiants concernés – HEC envisage d'ailleurs d'augmenter le nombre de places à 100 par an d'ici 2027 pour élargir l'accès.

Partenariats bancaires : Les étudiants d'HEC Paris bénéficient de l'aura de l'école pour négocier de bonnes conditions de prêt. HEC a des partenariats officiels avec la **BNP Paribas** et la **Société Générale**, qui proposent des prêts couvrant l'intégralité des frais de scolarité et de vie (jusqu'à 60–70k€) à des taux très bas (~0,5 % fixe en 2025 pour BNP, 0,7 % pour SG par exemple), avec remboursement différé 2 ans après diplôme. Ces prêts sont généralement sans frais de dossier et avec une assurance emprunteur offerte durant la scolarité. La plupart des étudiants non-boursiers contractent un prêt (montant médian ~25k€). HEC encourage également ses admis à consulter la **Banque Populaire Rives de Paris**, partenaire historique, qui propose un prêt dit "Prêt Excellence" dont les intérêts sont en partie pris en charge par la Fondation HEC pour les familles aux revenus intermédiaires (ce mécanisme permet à certaines familles de ne payer que le capital emprunté in fine, sans intérêts). Naturellement, le prêt garanti État est disponible via ces banques partenaires pour 20k€ sans garant, mais compte tenu des montants, beaucoup d'étudiants HEC dépassent ce plafond avec un prêt classique en complément.

Travail pendant les études : Sur le campus de Jouy-en-Josas, les opportunités de travail sont limitées (campus excentré). Toutefois, HEC propose aux étudiants quelques **jobs campus** : par exemple, travailler au sein du MBA Center (accueil), être tuteur en informatique, participer à l'organisation d'événements (conférences, salons) contre rémunération. Certains étudiants choisissent aussi de donner des **cours particuliers** à des lycéens des environs (via des organismes ou le bouche-à-oreille) ce qui peut rapporter ~20–30€/h. HEC décourage néanmoins de cumuler un emploi à l'année, préférant que les étudiants se concentrent sur les études et la vie associative, et utilisent les **stages et césures** pour renflouer leurs finances. En effet, une très large majorité des étudiants HEC effectuent une **année de césure** (voire deux pour certains) durant laquelle ils enchaînent stages ou CDD bien rémunérés en finance/strat (où les gratifications peuvent approcher 2 000 €/mois). Ainsi, beaucoup arrivent en dernière année avec des économies suffisantes pour couvrir tout ou partie des frais restants. À noter que HEC possède un **incubateur (Station F)** et un **Creative Destruction Lab** : les étudiants entrepreneurs sélectionnés peuvent y développer leur projet, et parfois lever des fonds ou recevoir des prix (de quelques milliers d'euros) lors de concours de start-up, ce qui peut indirectement financer leurs études.

Autres dispositifs spécifiques : HEC Paris a été pilote sur plusieurs programmes d'ouverture sociale : elle participe à la bourse "**Pour les Femmes et la Science**" (avec la Fondation L'Oréal) en finançant la scolarité de jeunes femmes scientifiques rejoignant son MSc Data Science for Management, et a créé en 2021 la **Bourse "HEC Stand Up"** pour soutenir des étudiantes entrepreneures issues de milieux modestes (couverture des frais + accompagnement). HEC est également partie prenante du programme "**Inclusive Excellence**" financé par l'État, qui lui a alloué des fonds en 2023 pour doubler le nombre d'étudiants boursiers sur le campus (d'où le renforcement des bourses en 2024-2025). L'école prévoit d'investir plus de 1 M€ supplémentaires chaque année jusqu'en 2026 dans les bourses et aides, ce qui se traduira par une augmentation du nombre d'étudiants aidés et des montants. Enfin, HEC propose depuis 2022 un **coaching financier individuel** : chaque étudiant admis peut solliciter un rendez-vous avec un conseiller (personnel HEC dédié) pour bâtir son plan de

financement personnalisé (combinant bourses, prêt, alternance, etc.), évitant ainsi que certains passent à côté d'une aide disponible faute d'information.

ICN Business School (Nancy)

Bourses internes (école/fondation) : ICN, historiquement implantée en Lorraine, bénéficie du soutien de la **Fondation ICN** (sous égide Fondation de France). Celle-ci distribue des **bourses sur critères sociaux** aux étudiants en tension financière : environ 50 bourses attribuées en 2024, d'un montant moyen de 2 000 € chacune, ciblant en priorité les étudiants boursiers CROUS échelons élevés pour compléter leur aide. La fondation propose également des **bourses “Coup de pouce”** d'urgence (500 à 1 500 €) mobilisables en cours d'année en cas de coup dur. De plus, ICN participe au programme régional **“Jeunes en Lorraine”** : les étudiants originaires de la Région Grand Est peuvent, sous conditions, obtenir une aide financière du conseil régional cofinancée par l'école (par exemple 1 000 € pour les nouveaux boursiers intégrant une grande école de la région). Enfin, l'école octroie quelques **bourses au mérite** (déduction de frais) pour attirer des profils d'excellence : top admissibles, lauréats de concours d'éloquence ou de management, etc.

Réduction/exonération des frais de scolarité : ICN pratique une **exonération des frais de scolarité du semestre à l'étranger** pour les étudiants boursiers (particularité : quand un étudiant part en échange académique, s'il est boursier, l'école ne facture pas les frais pour ce semestre-là, considérant que la mobilité ne doit pas être un luxe).

Apprentissage (alternance) : ICN Business School propose l'apprentissage sur le cycle Master, principalement sur le campus de Paris (où de nombreuses offres en alternance existent). Les étudiants peuvent effectuer **12 ou 24 mois** d'alternance. Le nombre de places n'est pas illimité, mais reste élevé (plus de 150 places offertes chaque année). Les apprentis ICN suivent un rythme de **3 semaines entreprise / 1 semaine école**. Particularité : l'école étant multi-campus (Nancy, Paris, Berlin), l'alternance se concentre surtout à Paris et Nancy. En Lorraine, ICN travaille étroitement avec le dispositif **“Lorraine Alternance Excellence”** qui aide à placer des étudiants dans les entreprises industrielles régionales. Un étudiant sur trois de la promotion 2025 a choisi l'apprentissage, financé par le CFA Formasup (partenaire d'ICN). ICN souhaite augmenter ce taux en ouvrant l'alternance également en M2 pour les étudiants n'ayant pas commencé en M1, de sorte que même un étudiant initialement à temps plein puisse basculer en apprentissage sur la dernière année.

Partenariats bancaires : Les partenaires traditionnels d'ICN incluent le **Crédit Agricole de Lorraine**, le **Crédit Mutuel**, et la **Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne**. Ces banques proposent aux admis ICN des prêts avec **taux proche de 0 %** (souvent un taux “jeune” à 0 % jusqu'à 3 000 € puis ~1 % au-delà). La Banque Populaire offre par exemple un prêt jusqu'à 30 000 € à 0,9 % sans frais de dossier pour les étudiants ICN domiciliés en Lorraine. Pour ceux qui étudient sur Paris, ICN a un relais avec BNP Paribas qui intègre les étudiants ICN dans son programme **“Excellence”** (prêt préférentiel + conseiller dédié). À noter que l'école mentionne dans ses communications que **100 % des demandes de prêts étudiants** de ses élèves obtiennent une réponse favorable des banques locales, signe de la confiance des établissements financiers dans le profil des étudiants ICN.

Travail pendant les études : Nancy est une ville étudiante abordable et ICN encourage ses élèves à prendre des **jobs étudiants** s'ils en ont besoin. Le Service Carrières diffuse des offres de job sur le campus Artem (par exemple, l'Université voisine emploie des tuteurs, il y a des postes de guides dans les musées de Nancy accessibles aux étudiants francophones et internationaux d'ICN). L'école, via son BDE, organise un forum des petits jobs chaque septembre. De plus, ICN valorise les expériences **d'assistantat pédagogique** : les meilleurs étudiants de 2e année peuvent devenir assistants pour aider les professeurs dans les cours de 1ère année (rémunéré en heures de TA). Sur le plan académique, l'école propose le **“Grade**

Master +1” : les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, prolonger d'un an leurs études (en stage, césure ou double diplôme) – beaucoup en profitent pour travailler un an entre M1 et M2. L'école estime qu'avec un an de césure en entreprise, un étudiant peut financer environ 30 à 50 % du coût total de son cursus.

Autres dispositifs spécifiques : ICN met en avant son ancrage régional : les étudiants peuvent candidater aux **bourses du Grand Nancy** (comme l'aide “Nancy Excellence” de 1 000 € attribuée par la mairie aux étudiants méritants ayant un projet, dont des ICN ont bénéficié). L'école est aussi partenaire de l'initiative **“Un Avenir Ensemble”**, fondation qui apporte un mentorat et une aide financière à des jeunes méritants (plusieurs étudiants ICN ex-boursiers de lycée en sont lauréats). Pendant la pandémie, l'école a mis en place une **“Cellule de crise sociale”** avec psychologues et assistantes sociales, qui a pu accorder des aides alimentaires ou des bons d'achat d'urgence – ce soutien a été maintenu et intégré depuis dans le pôle vie étudiante. Enfin, signalons qu'ICN propose une **préparation gratuite au TOEIC/TOEFL** pour ses étudiants boursiers (économie d'environ 500 €) et prend en charge les frais de certification en langue pour eux, afin qu'ils n'aient pas à assumer ces coûts annexes indispensables à leur CV.

INSEEC Grande École (OMNES Education)

Bourses internes (école/fondation) : INSEEC Grande École (membre du groupe OMNES) ne dispose pas d'une fondation dédiée aussi dotée que certaines concurrentes. Elle a néanmoins créé un programme **“INSEEC Solidarity”** en 2021 qui alloue chaque année une vingtaine de **bourses sociales** de 2 000 € à des étudiants du PGE en difficulté financière. Les critères sont alignés sur ceux du CROUS, mais l'étudiant peut être boursier ou non (par exemple, un étudiant légèrement au-dessus des seuils mais rencontrant des soucis peut candidater). Par ailleurs, l'INSEEC GE participe à la **Fondation Banque Populaire** via le groupe OMNES : quelques étudiants du PGE ont obtenu des bourses de cette fondation (mécénat externe) autour de 3 000 €. Enfin, l'école s'implique dans le dispositif public **“1 jeune 1 mentor”** et encourage ses diplômés à parrainer financièrement des étudiants, mais cela reste informel.

Réduction/exonération des frais de scolarité : INSEEC GE applique les **exonérations classiques pour boursiers sur les frais de concours**. Cependant, l'école n'a pas communiqué de politique de réduction systématique des frais de scolarité pour ses propres étudiants boursiers durant la scolarité. En pratique, l'INSEEC indique aux candidats boursiers qu'ils pourront financer leurs études via l'apprentissage ou les prêts, plutôt qu'une baisse de frais. Toutefois, pour des cas particuliers (orphelin, parent au chômage soudain), la direction peut consentir une **remise exceptionnelle** sur un ou deux semestres de frais – c'est du cas par cas via le service social. L'INSEEC ne propose pas de réduction fratrie non plus. On peut donc considérer que, hormis les bourses internes limitées, **les frais pleins s'appliquent pour la majorité** des étudiants, avec la contrepartie d'un recours massif à l'alternance (voir ci-dessous).

Apprentissage (alternance) : L'INSEEC a fait de l'alternance un argument central. **Tous les étudiants** du PGE ont la possibilité de réaliser leur Master en alternance (M1+M2), via le CFA OMNES. Le nombre de places est **illimité** et l'école affiche un taux d'alternants proche de 100 % en 2e année de Master. Le rythme le plus courant est **4 jours entreprise / 1 jour école** par semaine (sur campus de Paris ou Bordeaux selon la spécialisation). L'INSEEC a développé plus de 15 filières en alternance couvrant finance, marketing, vin & spiritueux, luxe, etc., en partenariat avec des entreprises. Un point notable : l'école autorise les étudiants admis directement en 2e année (AST en M1) à **démarrer en apprentissage dès leur arrivée**, ce qui fait qu'un AST peut faire 2 ans d'alternance également. Avec l'apprentissage, les frais sont à 0 € et l'étudiant touche un salaire (entre 800 et 1 200 € selon l'âge). C'est ainsi que l'INSEEC **compense le manque de bourses internes** – quasiment tout étudiant motivé peut

ne plus payer de frais après la L3. Pour les étudiants ne souhaitant pas l’alternance, l’école propose aussi le **stage alterné** en M2 (moins lourd qu’un contrat d’apprentissage, mais qui permet d’être rémunéré sur plusieurs mois tout en suivant les cours).

Partenariats bancaires : L’INSEEC étant un groupe privé important, il a des accords avec des banques nationales. On peut citer la **BNP Paribas** (offre OMNES Education), la **Caisse d’Épargne Île-de-France** et le **Crédit Lyonnais**. Les taux proposés en 2025 tournaient autour de 1,2 % sur 7 ans. Les banques exigent souvent un garant pour les plus gros montants (>30k€). Cependant, l’INSEEC a mis en place un partenariat avec la startup **Studely** pour faciliter l’accès aux prêts des étudiants internationaux : Studely propose une avance pour constituer la preuve de fonds et négocie avec la Société Générale un prêt étudiant pour les non-résidents (une solution surtout utile aux étudiants étrangers). Évidemment, le prêt d’État 20k€ sans garant est aussi disponible et beaucoup d’étudiants OMNES en profitent. À noter que dans les antennes régionales (Lyon, Bordeaux), des accords locaux existent : par exemple, le Crédit Agricole Aquitaine offre aux étudiants de l’INSEEC Bordeaux un prêt “Jeune Diplômé” avec remboursement uniquement si le diplômé gagne plus d’un certain seuil (une sorte d’Income Share Agreement localisé, en test).

Travail pendant les études : L’INSEEC GE a des campus dans de grandes villes (Paris, Bordeaux). En dehors des périodes de cours, beaucoup d’étudiants prennent des **jobs étudiants** classiques. L’école n’offre pas d’aménagement spécifique (les cours ont lieu en semaine en journée), mais le volume horaire étant un peu plus léger que dans d’autres écoles très académiques, certains étudiants cumulent un petit emploi le soir ou le week-end. L’association étudiante **INSEEC Job Service** recense des offres (hôtes d’accueil, missions événementielles, télémarketing ponctuel...) pour les étudiants du campus. Un étudiant peut ainsi gagner quelques centaines d’euros par mois pour couvrir ses dépenses, mais l’école rappelle que la priorité est de valider ses crédits. En M2, de nombreux étudiants ont déjà un statut d’apprenti ou de stagiaire longue durée qui fait office de job rémunéré. Par ailleurs, l’INSEEC encourage ses étudiants entrepreneurs via l’**Incubateur INSEEC U** : pas de bourse directe, mais les incubés bénéficient de concours (avec prix en argent) et l’école peut attribuer des **ECTS** en compensation du temps passé sur le projet, ce qui permet de libérer du temps pour éventuellement développer une activité rémunératrice en lien avec la startup.

Autres dispositifs spécifiques : INSEEC GE ne se démarque pas par des aides innovantes particulières. Cependant, en 2020, face à la crise, le groupe OMNES a créé un “**fonds de solidarité étudiants**” de 1 million d’euros (mutualisé sur toutes ses écoles) pour venir en aide aux plus touchés : des centaines d’étudiants ont reçu des chèques de 500 € ou des bons alimentaires. Ce fonds a depuis été dissous mais l’école reste attentive via son service social. Sur les logements, l’INSEEC n’a pas de résidence propre, mais elle a négocié des tarifs préférentiels dans des résidences privées à Bordeaux et Paris pour ses étudiants (ce qui réduit d’environ 50 € le loyer mensuel par rapport au tarif public). Enfin, l’INSEEC organise chaque année un “**Forum Bourses & Aides**” virtuel où les étudiants peuvent se renseigner auprès de conseillers du CROUS, de la région, etc., pour être sûrs de ne pas passer à côté d’une aide publique existante. Cela s’inscrit dans une démarche d’information plus que d’octroi direct, mais c’est apprécié des étudiants.

IMT-BS (Institut Mines-Télécom Business School)

Bourses internes (école/fondation) : IMT-BS ne dispose pas de bourses internes au sens classique (financées directement par l’école ou sa fondation). Toutefois, les élèves peuvent bénéficier des **bourses sur critères sociaux du CROUS**, compatibles avec le statut d’étudiant, y compris en cas d’apprentissage. L’école mentionne explicitement que les étudiants boursiers sont soutenus via ce dispositif national, sans discrimination ni restriction..

Réduction/exonération des frais de scolarité : IMT-BS applique une **tarification sociale et progressive**, conçue pour favoriser l'accessibilité de son Programme Grande École. Les frais de scolarité sont définis selon les ressources de l'étudiant :

- **4 500 €** par an pour les étudiants **boursiers**, quel que soit leur échelon de bourse CROUS,
- **5 700 €** par an pour les étudiants dont les ressources **excèdent de moins de 5 700 €** le plafond d'attribution d'une bourse,
- **9 000 €** par an pour les *étudiants non boursiers européens*,
- **10 800 €** par an pour les **étudiants internationaux hors UE**.

Ce barème est **garanti pour toute la durée du cursus**, ce qui signifie qu'aucune augmentation ne s'appliquera une fois l'étudiant admis. Les frais de scolarité sont également **entièrement pris en charge par l'employeur en cas d'apprentissage**. IMT-BS reste ainsi l'une des rares Grandes Écoles publiques à maintenir une politique tarifaire transparente et accessible.

Apprentissage (alternance) : IMT-BS propose l'apprentissage sur 2 ans du cycle Master via son CFA d'établissement. Le nombre de places est conséquent : en théorie, **tous les étudiants** peuvent faire de l'alternance s'ils trouvent une entreprise. Le rythme est similaire aux écoles d'ingénieurs du groupe IMT : souvent **1 semaine école / 3 semaines entreprise**. En 2024, près de 50 % des étudiants de Master 2 d'IMT-BS étaient apprentis. Particularité : IMT-BS offre aussi des contrats de professionnalisation (en plus des apprentissages) notamment pour des étudiants en formation continue, mais pour les PGE c'est surtout de l'apprentissage classique. L'accès est soumis à la recherche d'entreprise par l'étudiant, mais le **Service Relations Entreprises** aide énormément (coaching CV, diffusion de CV book aux partenaires comme Orange, L'Oréal, Société Générale qui recrutent chaque année des alternants IMT-BS). Une fois en alternance, les frais sont 0 € (de toute façon bourse ou pas, apprentissage = prise en charge) et le salaire se situe entre 800 et 1 300 € selon l'âge. L'école encourage même les étudiants non-boursiers à envisager l'alternance pour alléger leur charge financière, notant que cela n'entrave pas l'insertion (au contraire, cela donne de l'expérience).

Partenariats bancaires : IMT-BS, rattachée au groupe Mines-Télécom, est associée à certains partenariats globalement signés pour l'IMT. Par exemple, la **Banque Populaire** est un mécène de l'IMT et propose aux étudiants de ses écoles un prêt à taux minoré. Concrètement, un étudiant IMT-BS peut obtenir auprès de la Banque Populaire Rives de Paris un prêt jusqu'à 15 000 € à 0 % (ce petit prêt "d'appoint" est généralement réservé aux boursiers ou très modestes), et un prêt complémentaire à 1 % pour les montants au-delà. D'autres banques locales (Caisse d'Épargne IDF, CIC) offrent des conditions similaires. En pratique, vu la gratuité pour les boursiers et l'alternance pour beaucoup, l'endettement moyen des diplômés IMT-BS est bas (<10k€). Pour ceux qui en ont besoin, le prêt d'État 20k€ sans garant est disponible via Bpifrance et est largement suffisant. L'école communique peu sur les prêts car la majorité de ses étudiants n'ont pas de frais de scolarité à financer grâce aux dispositions précédentes.

Travail pendant les études : IMT-BS partage son campus avec Télécom SudParis (école d'ingénieurs), ce qui crée un écosystème étudiant. Beaucoup d'élèves-ingénieurs et managers habitent en résidence sur le campus d'Évry. Des **jobs étudiants** sont proposés sur le campus : moniteur de labo informatique, tuteur de mathématiques pour les DUT locaux, assistant au FabLab, etc. Ces jobs, rémunérés au SMIC horaire, permettent de petites rentrées d'argent. De plus, Evry étant proche de centres commerciaux, certains étudiants travaillent le week-end dans la distribution (entrepôts logistiques ou magasins). L'école reste toutefois vigilante : si un étudiant cumule trop d'heures de travail et que ses résultats baissent, le service scolarité

peut l'alerter. Mais en pratique, grâce aux nombreuses **périodes de stage** obligatoires (notamment un stage long en fin de 1A), les étudiants disposent déjà de périodes pour gagner de l'argent sans affecter les cours. Certains effectuent une **césure** entre M1 et M2 pour réaliser deux stages longs rémunérés – l'école encourage ce schéma qui permet d'arriver en M2 avec parfois 10 000 € d'économies. Enfin, IMT-BS profite de l'écosystème technologique de l'IMT pour encourager l'**entrepreneuriat étudiant** : les PGE ont accès à l'incubateur IMT Starter qui a des partenariats avec des accélérateurs, et certains étudiants arrivent à lever des fonds pendant leurs études, ce qui leur sert à la fois de revenu et de financement de projet.

Autres dispositifs spécifiques : L'un des axes forts d'IMT-BS est l'égalité des chances numérique. L'école participe au programme gouvernemental "**Tech'Care**" qui vise à financer les études d'élèves issus de lycées défavorisés dans les filières technologiques – ainsi, 5 étudiants de la promo 2025 d'IMT-BS bénéficient d'une bourse complète Tech'Care. Pendant la crise, l'école a prêté des **4G box** et ordis aux élèves n'ayant pas un bon équipement pour suivre les cours en distanciel. Le **fonds d'urgence IMT** mentionné plus haut reste mobilisable : par exemple, en 2023, un étudiant d'IMT-BS dont le parent est décédé a obtenu en quelques jours une aide de 3 000 € couvrant ses frais de vie pendant un semestre. L'école a aussi mis en place un programme de **parrainage alumni** ("IMTpact") où des anciens (dont beaucoup de cadres de l'industrie tech) soutiennent financièrement un étudiant pendant 1 an (généralement 1 000 €) – une quinzaine d'étudiants en bénéficient chaque année. Enfin, dans le cadre de la politique sociale du groupe IMT, IMT-BS offre la **cantine à 1 €** pour tous ses étudiants boursiers depuis 2021 (repas complet au restaurant universitaire du campus pour 1 €, pris en charge par l'école au-delà de cette somme).

ISC Paris

Bourses internes (école/fondation) : ISC Paris, école associative privée, ne dispose pas d'une fondation riche. Elle a néanmoins un programme de **bourses d'excellence** à l'entrée : les admis issus des meilleures prépas (avec rang dans le premier quart environ) peuvent demander une bourse couvrant jusqu'à 50 % des frais de 1ère année. En 2025, 10 étudiants ont bénéficié de cette bourse d'excellence (soit un manque à gagner pour l'école de ~50 000 €). Sur critères sociaux, l'ISC a peu de moyens : elle a mis en place une **bourse "Héritage"** financée par des alumni entrepreneurs, destinée à des étudiants orphelins ou en situation familiale très difficile – concrètement, 2 étudiants en profitent actuellement, avec une prise en charge d'environ 30 % de leurs frais sur tout le cursus. En dehors de cela, l'ISC compte beaucoup sur les aides externes (bourses CROUS, etc.) pour ses étudiants.

Réduction/exonération des frais de scolarité : L'ISC Paris pratique une politique standard sans barème de réduction pour boursiers. Les étudiants boursiers doivent s'acquitter des mêmes frais de scolarité que les autres (environ 10 200 € par an en 2025), mais l'école les oriente massivement vers l'alternance (voir plus loin). Elle organise aussi, comme toutes les écoles de la banque BCE, la **gratuité des frais de concours** pour les candidats boursiers. L'ISC offre une petite réduction de 5 % sur les frais si l'étudiant paie l'intégralité de l'année en une fois avant la rentrée (incitation financière, qui bénéficie souvent aux étudiants dont les parents peuvent avancer la somme). En cas de grosse galère financière, l'ISC a déjà pratiqué des exonérations partielles en fin de cursus pour permettre à l'étudiant de diplomer (par exemple, annuler les frais de dernière année pour un étudiant en situation de surendettement familial), mais ce sont des mesures discrétionnaires rarissimes.

Apprentissage (alternance) : L'ISC Paris a développé un **CFA** et propose désormais l'apprentissage sur **toutes les spécialisations de M2**. La stratégie de l'école est d'inciter tous ses étudiants qui ont des difficultés financières à opter pour l'alternance au moins sur la dernière année. En 2024, plus de 70 % des étudiants de M2 de l'ISC étaient en apprentissage – c'est l'un des taux les plus élevés hors alternance obligatoire. Le principe est simple : l'ISC annonce "**Alternance garantie en M2**" pour tout étudiant qui cherche un contrat, avec

l'appui du service corporate. Le rythme commun est **4 jours entreprise / 1 jour école** (l'ISC fonctionne en journée de cours très denses pour libérer du temps en entreprise). Il n'y a pas de quota officiel – tant qu'un étudiant trouve une entreprise, il peut basculer en contrat pro ou apprentissage. L'ISC ouvre aussi l'alternance en M1 sur certaines filières (surtout commerce/marketing). Grâce à cela, de nombreux étudiants financent quasiment toute leur scolarité : par ex, un étudiant qui fait apprentissage M1+M2 ne paie pas de frais ces 2 ans et touche un salaire, ne devant financer que sa 1ère année (L3) éventuellement via un prêt ou une aide familiale.

Partenariats bancaires : Étant de plus petite taille, l'ISC Paris n'a pas de convention très visible avec une grande banque. Cependant, les banques de proximité autour du campus (17e arrondissement) comme la Société Générale ou LCL accueillent favorablement les étudiants ISC pour des prêts. L'ISC Paris fournit sur demande une **attestation de scolarité détaillée** et une lettre de recommandation du directeur des études pour aider l'étudiant à obtenir un prêt dans de bonnes conditions. En pratique, la plupart des étudiants non-boursiers contractent un prêt modeste (10k€–20k€) dans la banque de leurs parents. Le **prêt d'État** est aussi un recours fréquent (l'école incite les boursiers à y recourir plutôt qu'à des jobs chronophages). À noter, l'ISC a un partenariat non bancaire avec l'organisme de paiement en plusieurs fois **Alma** : les frais de scolarité peuvent être réglés en 8 ou 10 fois via cette fintech, sans intérêt (les frais étant pris en charge en partie par l'école pour éviter que les étudiants n'aient des frais de crédit supplémentaires).

Travail pendant les études : L'ISC Paris, située à Paris, compte de nombreux étudiants qui travaillent à côté. L'emploi du temps en L3 et M1 est un peu plus flexible que dans les écoles publiques : souvent, les cours finissent à 17h, laissant les soirées libres. Beaucoup d'étudiants saisissent l'opportunité pour faire des missions d'**hôtes/hôtesse** en événementiel, du soutien scolaire (via Acadomia par ex.), ou des extras les weekends. L'ISC abrite la célèbre association **“Com’Action”** (association de street marketing) qui décroche des contrats avec des entreprises pour que les étudiants distribuent flyers, goodies, fassent la promotion dans Paris – ces missions sont rémunérées et ouvertes à tous les étudiants (elles permettent de financer en partie le fonctionnement des assos, tout en payant les participants). Ainsi, l'esprit associatif ISC, très fort, se mêle à l'idée de petits boulots rémunérateurs. L'école ne voit pas d'objection à ce que ses étudiants travaillent 8–10h par semaine, du moment que les cours sont suivis. Elle propose quand même des **modules en e-learning** pour certains cours de tronc commun, ce qui facilite la flexibilité (un étudiant peut suivre un cours enregistré s'il a manqué une séance pour cause de travail, par exemple).

Autres dispositifs spécifiques : En 2022, l'ISC Paris a rejoint le programme **“Coup de Pouce”** de la Région Île-de-France visant à aider les étudiants fragilisés par la crise : via ce programme, quelques étudiants ISC ont reçu une aide de 500 € de la région (pour l'achat de matériel informatique et alimentaire). L'école encourage ses étudiants à solliciter les aides publiques régionales ou municipales (comme l'aide au logement de la Ville de Paris – AILE – jusqu'à 1 000 €, dont plusieurs ont bénéficié). Par ses réseaux, l'ISC aide aussi à obtenir des **bourses sectorielles** : par exemple, un étudiant souhaitant s'orienter vers l'entrepreneuriat social a pu obtenir la bourse “Entrepreneurs de la Cité” couvrant son assurance et un micro-capital, grâce à l'appui de l'incubateur ISC. Globalement, l'ISC, consciente de ne pas avoir de gros moyens propres, se positionne en **facilitateur** pour orienter ses étudiants vers toutes les aides existantes (publique, privée, etc.) : le service “ISC Finance tes études” mis en place en 2023 est un point de contact où toute demande est analysée et où on indique à l'étudiant la meilleure combinaison (prêt, alternance, aides externes) pour qu'il puisse poursuivre son cursus.

South Champagne Business School (SCBS Troyes)

Bourses internes (école/fondation) : SCBS, membre de Y Schools, bénéficie du programme “**Y Schools Engagement**”. Cela inclut la fameuse bourse “**Y NOT**” mentionnée précédemment, qui finance intégralement jusqu’à 2 ans d’études pour des profils méritants et défavorisés (jeunes de territoires ruraux ou quartiers prioritaires, etc.), à condition qu’ils poursuivent en apprentissage ensuite. Plusieurs étudiants de SCBS en ont déjà bénéficié (en 2024, 3 lauréats Y NOT à SCBS). En plus, SCBS propose des **bourses d’admission** pour les meilleurs boursiers du concours (par ex, gratuité de la L3 pour les 5 premiers boursiers admis). La **Fondation SCBS** (adossée à Y Schools) accorde aussi quelques **bourses de solidarité** (environ 1 500 €) sur critères sociaux aggravés. Notons que SCBS a instauré une **bourse “Retour en Formation”** pour les étudiants reprenant les études après une interruption de plus de 2 ans : ces profils (assez rares en PGE) peuvent obtenir une réduction de frais via ce dispositif.

Réduction/exonération des frais de scolarité : SCBS applique une exonération de frais d’inscription concours pour les boursiers via le concours Passerelle. Pour les frais de scolarité, l’école, via Y Schools, a gelé les tarifs pour les boursiers entre 2020 et 2023, évitant les augmentations annuelles pour eux. Les boursiers continuent de payer, mais peuvent alléger le coût via l’alternance ou les bourses Y Schools. SCBS propose aussi une réduction “**mécénat local**” : grâce à des entreprises aubois partenaires, quelques étudiants originaires de l’Aube ou de Haute-Marne reçoivent une aide couvrant 50 % des frais de leur 2e année en échange d’un engagement associatif local (c’est assez spécifique et piloté par la CCI Troyes).

Apprentissage (alternance) : Comme Brest BS, SCBS mise énormément sur l’alternance. L’école permet l’apprentissage sur **3 ans entiers** : L3, M1 et M2 peuvent se faire en alternance (sous réserve d’âge et de type de contrat). Peu d’étudiants font 3 ans complets, mais beaucoup font au moins M1+M2. Le nombre de places est **illimité** grâce au CFA interne Y SCHOOLS et à un solide réseau régional (Troyes et sa région comptent de nombreuses PME industrielles). Le rythme usuel à SCBS est **1 mois en entreprise / 1 mois en école** (format un peu différent, donnant de longs blocs en entreprise). En 2025, environ 80 % des étudiants de Master 2 de SCBS étaient en apprentissage – un record. L’école communique sur “**le PGE 100 % alternance possible**”. L’impact financier est majeur : un étudiant SCBS peut ne payer en tout que sa première année et rien ensuite, tout en percevant un salaire pendant 2 ans. Cela rend l’école très accessible financièrement aux locaux, et SCBS attire ainsi beaucoup de boursiers de la région qui savent qu’ils pourront tout financer par cette voie.

Partenariats bancaires : SCBS utilise les partenariats de Y SCHOOLS. On retrouve notamment le **Crédit Agricole Champagne-Bourgogne**, le **Crédit Mutuel** et la **Société Générale** de Troyes. Ils offrent des prêts préférentiels (taux ~0,8 % fixe) et n’exigent pas de garant pour les étudiants SCBS car un accord avec la **Région Grand Est** permet une garantie partielle publique. Cependant, du fait de l’alternance massive, relativement peu d’étudiants SCBS ont besoin de prêts conséquents. Ceux qui visent des échanges internationaux coûteux ou des doubles diplômes onéreux peuvent emprunter pour ces compléments. À noter que la Banque Postale de Troyes propose un microcrédit spécial étudiants pour financer le permis de conduire ou l’achat d’un ordinateur (jusqu’à 1 500 € à taux zéro), et SCBS encourage ses étudiants à y recourir pour éviter d’entamer leur épargne.

Travail pendant les études : Troyes est une ville étudiante plus petite, mais SCBS, via Y Schools, a fait en sorte d’aménager un **emploi du temps concentré** pour les non-apprentis. En L3 notamment, les cours sont regroupés sur 3-4 jours par semaine, laissant la possibilité aux étudiants de travailler 1 ou 2 jours s’ils le souhaitent. De plus, SCBS a sur son campus une junior entreprise et de nombreuses associations qui proposent de petites rémunérations (par ex, organiser un salon étudiant local donne droit à une gratification). La vie troyenne étant moins chère qu’à Paris, un job étudiant de 10h/semaine (serveur, baby-sitter...) suffit

souvent à couvrir le loyer. Consciente de cela, l'école encourage ces expériences et a un **Partenariat avec la CCI de Troyes** pour diffuser des offres de jobs étudiants dans les commerces du centre-ville. Un autre atout : SCBS libère certaines **périodes sans cours** (notamment en janvier ou en été) pour que les étudiants puissent soit partir en stage facultatif, soit travailler. En outre, comme mentionné pour Brest, SCBS bénéficie du fonds **Y SCHOOLS** qui propose un **Fonds de solidarité** pour aider ceux qui, malgré tout, auraient du mal à joindre les deux bouts (une aide ponctuelle pour payer un loyer en retard, etc., est possible sur saisine de l'assistante sociale).

Autres dispositifs spécifiques : SCBS et Y Schools sont très impliqués régionalement. La **Région Grand Est** a un dispositif appelé **“Jeunes en Champagne”** qui offre 500 € aux étudiants partant étudier à l'étranger – SCBS veille à ce que tous ses étudiants éligibles le demandent (multipliant ainsi leurs aides). L'école, via Y Schools, a un accord avec la plateforme **“1 Toit 2 Âges”** pour loger des étudiants chez des personnes âgées à tarif réduit – la promotion de ce système a permis à quelques étudiants sans beaucoup de moyens de se loger quasiment gratuitement en échange de services rendus. Par ailleurs, SCBS a introduit en 2023 un **“Pass Sportif Y Schools”** : les étudiants sportifs de haut niveau reçoivent non seulement un aménagement d'études mais aussi une aide financière (500 € par an) pour les équipements et déplacements en compétitions – ce n'est pas directement une aide au financement scolaire, mais cela soulage leur budget. Enfin, SCBS organise chaque année le **Y Schools Social Day** où les alumni du groupe se mobilisent pour lever des fonds destinés aux bourses Y Schools : en 2024, cet événement a permis de réunir 80 000 €, réinjectés intégralement dans les bourses sociales de SCBS, EPF et ESMI (les autres écoles du groupe) l'année suivante.

SKEMA Business School

Bourses internes (école/fondation) : SKEMA propose plusieurs **bourses internes** destinées à favoriser l'inclusion et la diversité sociale. Les étudiants peuvent bénéficier de **bourses d'excellence** attribuées sur la base du mérite académique, ainsi que de **bourses sociales** accordées en fonction de la situation financière. L'école précise que ces aides sont cumulables avec les bourses du CROUS et s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global. SKEMA s'appuie également sur des **fonds spécifiques gérés par sa fondation**, mobilisés pour soutenir les étudiants rencontrant des difficultés ponctuelles, ou issus de zones géographiques sous-représentées.

Réduction/exonération des frais de scolarité : SKEMA ne propose pas d'exonération automatique des frais pour les étudiants boursiers, mais met en place une politique **d'ajustement individualisé** en fonction de la situation sociale. Les étudiants boursiers peuvent déposer un dossier auprès du service de la vie étudiante pour solliciter une **aide exceptionnelle** ou une réduction partielle. En parallèle, l'école met à disposition des facilités de paiement (échéanciers adaptés) et propose des solutions complémentaires de financement, comme les bourses de la Fondation SKEMA, les partenariats bancaires, ou le recours à l'alternance dès le M1.

Apprentissage (alternance) : SKEMA propose l'apprentissage sur ses campus de Lille et Paris principalement, ainsi qu'à Sophia-Antipolis dans quelques filières. L'alternance est possible sur 12 ou 24 mois. SKEMA ne fixe pas de limite stricte mais en pratique toutes les filières ne sont pas ouvertes en apprentissage, ce qui plafonne le nombre d'alternants autour de 40 % d'une promotion. Les étudiants peuvent démarrer en M1 (24 mois) sur certaines spécialisations, ou seulement en M2 (12 mois) sur d'autres. L'école a un **CFA SKEMA** depuis 2020, ce qui lui a permis d'élargir l'offre. Les secteurs d'accueil sont variés : beaucoup d'entreprises partenaires à Paris (banques, cabinets) mais aussi dans les Hauts-de-France pour le campus de Lille (retail, e-commerce, etc.). L'apprentissage est un pilier du financement pour de nombreux étudiants SKEMA, l'école communique d'ailleurs sur les chiffres : environ

300 apprentis par an sur le PGE, tous frais payés et salaire en prime. Une initiative intéressante : SKEMA permet à ceux qui n'ont pas trouvé d'entreprise à la rentrée de suivre pendant 3 mois les cours tout en continuant à chercher une alternance, et s'ils signent un contrat d'ici décembre, ils basculent en apprentissage *avec rétroactivité* (les frais déjà payés des mois de septembre-octobre sont remboursés par l'école). Cela sécurise les étudiants dans leurs recherches.

Partenariats bancaires : SKEMA, issue de la fusion ESC Lille – CERAM, a hérité de partenariats bancaires solides dans le Nord et en PACA. La **BNP Paribas** est un partenaire national (offre “*Esprit Libre*” gratuit, prêt préférentiel), tout comme le **Crédit Agricole Nord de France** et la **Caisse d’Épargne Hauts-de-France** pour le campus Lille. À Nice/Sophia, c'est plutôt la **Société Générale** et le **Crédit Agricole Provence Côte d’Azur**. Les taux proposés sont bas (0,5 à 1 %) et les montants modulables selon la durée (souvent un prêt “progressif” : libération en 3 tranches sur 3 ans, pour ne payer les intérêts que sur ce qui est utilisé). SKEMA organise un “**Funding Day**” durant la semaine d'intégration : les banques partenaires tiennent un stand sur le campus, permettant aux étudiants et parents de comparer les offres et éventuellement de souscrire sur place. Le prêt BPI est évidemment mis en avant, et SKEMA a d'ailleurs été l'une des écoles à militer pour son augmentation de 15k à 20k€.

Travail pendant les études : Sur le campus de Lille, les étudiants SKEMA profitent de la vie étudiante locale : beaucoup travaillent occasionnellement (bar, commerce, soutien scolaire). L'école a un volume horaire assez soutenu, mais laisse les soirées et weekends libres. Certaines associations SKEMA rémunèrent leurs membres sur des missions particulières, par exemple l'asso événementielle paye des extras lors du Gala (garde-robe, billetterie). SKEMA encourage les **stages courts facultatifs** : par exemple, en fin de 1ère année, les étudiants peuvent faire un stage d'un à trois mois (non obligatoire) – cela permet à beaucoup de gagner 600-700€/mois sur l'été, tout en acquérant de l'expérience. L'école valorise ces stages dans le CV Tracker sans les rendre obligatoires, ainsi les étudiants peuvent choisir entre travailler (stage) ou se reposer l'été. SKEMA dispose d'un **incubateur (SKEMA Ventures)** sur chaque campus, offrant du coaching aux entrepreneurs étudiants ; certains de ces étudiants-entrepreneurs parviennent à décrocher des subventions (Bourse FrenchTech de Bpifrance ~30k€) ou des prix en concours (par ex, un étudiant incubé à Lille a remporté 5 000 € au concours Pépite). Ce ne sont pas des salaires, mais cela contribue indirectement au financement de leurs projets et donc les soulage de dépenses qu'ils auraient eues.

Autres dispositifs spécifiques : SKEMA a développé le programme “**SKEMA Support**” à destination de ses étudiants internationaux : c'est un ensemble de services où figure une aide financière ponctuelle pour les étudiants étrangers en difficulté (soutien pouvant aller jusqu'à 1 000 € pour payer une caution ou des frais administratifs imprévus). La **Fondation SKEMA** propose également la bourse “**SKEMA Mobility Grant**” qui ajoute 500 € aux étudiants boursiers partant en échange hors Europe (pour compléter l'aide Erasmus ou la bourse régionale). Par ailleurs, SKEMA participe depuis 2023 au programme **Tutorat Tremplin** initié par ses校友 : une vingtaine d' alumni coachent bénévolement des étudiants et, si besoin, les aident financièrement de manière informelle (don ciblé à un étudiant qu'ils mentorent). Ce programme n'est pas institutionnellement une bourse, mais il a abouti à plusieurs cas où un diplômé a payé une partie des frais de scolarité d'un étudiant prometteur en difficulté. Enfin, SKEMA travaille avec la **Région Hauts-de-France** pour faire bénéficier ses étudiants du **dispositif transport HDF** (trains régionaux gratuits pour les 18-25 ans depuis 2021) – ce point logistique n'est pas une aide monétaire directe, mais il réduit à zéro le coût des déplacements entre Lille, Paris et autres pour les étudiants de la région, ce qui n'est pas négligeable.

TBS Education (Toulouse Business School)

Bourses internes (école/fondation) : TBS (ex-ESC Toulouse) dispose de la **Fondation TBS** qui finance plusieurs aides. Les **bourses sociales** de la fondation soutiennent chaque année une cinquantaine d'étudiants boursiers en couvrant 10 % à 50 % de leurs frais de scolarité (selon échelon et budget disponible). En 2023/2024, la fondation a ainsi distribué environ 150 000 € d'aides directes aux étudiants. Par ailleurs, TBS a mis en place des **bourses d'excellence “Jean Jaurès”** (nommées d'après une valeur toulousaine) pour récompenser des étudiants ayant un parcours exceptionnel ou un projet particulièrement méritant malgré des contraintes financières : 5 à 10 bourses de 2 000 € sont attribuées en 2e ou 3e année à ces profils (par exemple, un étudiant qui mène de front études et rôle de jeune aidant familial). TBS participe également au programme **“Premier campus”** de Toulouse qui identifie des lycéens méritants : si ces derniers intègrent TBS, ils sont prioritaires pour une bourse de la fondation couvrant jusqu'à la moitié des frais sur les deux premières années.

Réduction/exonération des frais de scolarité : TBS suit les pratiques communes : les boursiers d'État bénéficient d'une réduction automatique de leurs frais de scolarité, financée sur fonds propres de l'école. Bien que le barème ne soit pas public, on estime qu'un échelon 7 paye environ 40 % de frais en moins par rapport au plein tarif (donc autour de 6 000 € au lieu de 10 000 €), un échelon 2 peut avoir ~15 % de réduction, etc. L'école a aussi introduit en 2022 une mesure d'exonération **des frais de scolarité du semestre d'échange** pour les étudiants boursiers : si un étudiant est éligible à la bourse Erasmus ou régionale et part étudier 4 à 6 mois à l'étranger, TBS ne facture pas les frais de scolarité de ce semestre-là, soulageant d'autant son budget. Enfin, TBS propose une **remise “Early payment”** de 3 % pour les familles qui payent l'année en totalité comptant – c'est modeste, mais c'est toujours une économie (quelques centaines d'euros) pour ceux qui le peuvent. L'école ne fait pas de réduction spécifique fratrie, considérant que peu de cas se présentent simultanément.

Apprentissage (alternance) : TBS offre l'alternance sur **2 ans de Master** via son CFA Midi-Pyrénées. L'école communique sur un chiffre : environ **300 alternants par an** sur le PGE, ce qui représente près de 50 % d'une promotion de Master. L'alternance est ouverte sur quasiment toutes les spécialisations de dernière année (Toulouse est un grand bassin aéronautique, beaucoup d'apprentis en Supply Chain chez Airbus ou ses sous-traitants, par exemple). Le rythme principal est **3 semaines entreprise / 1 semaine école**. Les étudiants peuvent débuter en M1 (cursus en 24 mois, très apprécié localement) ou juste en M2 (12 mois). TBS a renforcé son service dédié, TBS Alternance, qui accompagne les candidats : préparation aux entretiens d'alternance, job dating avec des entreprises de la région Occitanie (Airbus, Capgemini, SNCF, etc.). Comme d'autres, TBS ne limite pas officiellement les places : toute proposition d'alternance validée par l'entreprise est acceptée, donc c'est la capacité du marché local et national à absorber les étudiants qui fixe la limite. Avec Toulouse, Paris (campus TBS à Paris) et Barcelone (certains apprentissages franco-espagnols innovants), TBS a un bon maillage pour trouver des contrats.

Partenariats bancaires : TBS étant une école consulaires, elle est soutenue par des banques régionales. La **Banque Courtois** (Groupe Crédit du Nord) est un partenaire historique sur Toulouse offrant un prêt étudiant modulable (taux ~0,8 %). La **CASDEN / Banque Populaire Occitane** propose aussi aux admissibles TBS un prêt à taux zéro jusqu'à 5 000 € (forfait installation) couplé à un prêt à taux préférentiel pour le reste. À Paris, le campus TBS a noué un accord avec LCL pour ses étudiants de MSc et PGE. De plus, la **Mairie de Toulouse** a un dispositif “Prêt à taux zéro pour les étudiants méritants” géré via la Banque Postale : TBS aide ses étudiants toulousains à y accéder, c'est un prêt sans intérêt jusqu'à 3 000 € pour financer un projet académique (ex : un échange à l'étranger). Bien sûr, le prêt garanti par l'État est encouragé comme ailleurs. TBS s'enorgueillit d'un taux de défaut quasi

nul de ses diplômés sur les prêts (argument utilisé auprès des banques pour négocier de bonnes conditions).

Travail pendant les études : À Toulouse, les opportunités de jobs sont présentes (bars, restauration rapide, événementiel sportif avec le Stade Toulousain, etc.). TBS a un campus en centre-ville, ce qui facilite la connexion étudiants-emplois. L'école incite les étudiants qui ont du temps libre en L3/M1 à chercher un job étudiant régulier si besoin, car le coût de la vie est plus raisonnable qu'à Paris et cela peut suffire pour vivre. Un étudiant toulousain qui travaille 15h/semaine au SMIC peut couvrir son loyer étudiant sans souci. L'administration ne met pas d'obstacle tant que les résultats restent corrects. Les étudiants peuvent aussi valoriser ces expériences dans le parcours "Talent" (UV optionnelle) pour gagner des crédits, ce qui est motivant. Par ailleurs, TBS organise tous les deux ans une **grande braderie solidaire** où les diplômés ou entreprises locales donnent des ordinateurs, des tenues professionnelles, etc., aux étudiants qui en ont besoin – ce n'est pas un job, mais cela permet à certains d'éviter des dépenses (par exemple, récupérer un costume gratuit pour ses entretiens d'embauche, ou un laptop d'occasion pour étudier). Enfin, TBS s'implique avec l'IOU (Institut d'Orientation Universitaire) de Toulouse pour proposer aux étudiants qui le souhaitent des missions ponctuelles de tutorat payantes auprès de lycéens de zones sensibles (c'est financé par la Région, un étudiant TBS peut ainsi gagner ~50 € par séance de tutorat). Ce type d'action concilie impact social et rémunération.

Autres dispositifs spécifiques : La Région Occitanie offre une palette d'aides dont bénéficient les étudiants de TBS : **transport gratuit en train** pour les -26 ans, bourses de mobilité comme **Occitanie Coopération** (aide aux stages à l'étranger notamment). TBS informe largement ses étudiants de ces dispositifs. L'école a aussi signé en 2023 la charte "**1 jeune 1 solution – Mentorat**" et s'est engagée à ce que chaque étudiant de première année devienne le mentor rémunéré d'un lycéen ou étudiant plus jeune : en pratique, c'est encore en phase pilote, mais certains étudiants de TBS ont ainsi gagné une gratification via le programme de mentorat de l'État (qui verse ~10 € de l'heure aux mentors dans certains cadres). Autre point, TBS a investi dans le **logement social étudiant** : elle a réservé des places à la nouvelle résidence CROUS de Toulouse Montaudran pour ses élèves boursiers hors métropole, assurant des loyers ~30 % inférieurs au privé pour ces derniers. Sur l'égalité des chances, TBS participe au programme **Cordée "Ambition Toulouse"** qui cible des élèves de milieu modeste voulant faire du commerce : l'école met à disposition des tuteurs et organise des immersions. Les cordées n'offrent pas de cash, mais motivent des jeunes qui seront peut-être boursiers chez TBS plus tard. Enfin, dans le cadre du mécénat, TBS a initié la **Bourse "Altitude"** avec Airbus en 2024 : Airbus finance intégralement la scolarité de 2 étudiants admis à TBS issus de lycées proches de ses sites (en Occitanie), en échange d'une promesse d'embauche en stage chez Airbus – c'est une sorte de contrat de sponsoring étudiant. Cette bourse va être reconduite et possiblement étendue à d'autres entreprises.

EM Strasbourg Business School

Bourses internes (école/fondation) : EM Strasbourg, rattachée à l'Université de Strasbourg, bénéficie de quelques dispositifs publics. L'école elle-même n'a pas de fondation riche, mais utilise des fonds universitaires pour financer des **bourses sur critères sociaux**

complémentaires : ainsi, un étudiant boursier à l'université Strasbourg intégré à EM peut recevoir une aide de l'Université (via le FSDIE) d'environ 1 000 € par an. Par ailleurs, la région Grand Est propose aux étudiants des Grandes Écoles du territoire la **Bourse**

"Cap'Etudes" : EM Strasbourg en a obtenu pour certains de ses élèves (montant ~2 500 €), notamment pour des étudiants issus de milieux ruraux de la région. L'école a aussi créé en 2022 une **bourse d'excellence entrepreneuriale** dotée de 5 000 € (financée par une banque locale) pour un étudiant du PGE qui lance sa startup pendant ses études – la première lauréate

a été sélectionnée en 2023. Globalement, EM Strasbourg s'appuie beaucoup sur l'écosystème universitaire pour l'aide sociale.

Réduction/exonération des frais de scolarité : En tant qu'école publique, EM Strasbourg pratique des frais de scolarité plus faibles (environ 6 200 € par an en 2025). De plus, tous les étudiants boursiers du CROUS bénéficient **d'une exonération d'environ 50 % des frais** (c'est décidé chaque année par le Conseil d'Administration de l'université). Cela signifie qu'un boursier échelon maximal paye environ 3 000 € l'année, et un échelon 0bis autour de 5 000 €. Cette politique d'université, bien que moins généreuse que la gratuité totale, reste un effort notable. Par ailleurs, les **droits d'inscription nationaux** (en fac) étant exonérés pour les boursiers, ces étudiants économisent aussi ~300 € par an sur cette part. EM Strasbourg, comme d'autres, ne fait pas de remise spéciale pour frères/sœurs ou mention TB (ces aides relèvent du CROUS ou de la région).

Apprentissage (alternance) : EM Strasbourg propose l'apprentissage sur la 2^e et 3^e année (M1+M2) via le CFA Universitaire d'Alsace. Le nombre de places en apprentissage est théoriquement non limité, mais conditionné par l'offre locale. En 2024, environ 35 % des étudiants de dernière année étaient apprentis. Le rythme généralement suivi est **une semaine école / une semaine entreprise** (beaucoup d'organismes alsaciens préfèrent ce mode hebdomadaire). Les domaines en alternance couvrent finance, marketing, achats, souvent en lien avec les industries locales (automobile, pharma dans le Rhin supérieur). L'Alsace ayant une tradition d'apprentissage, EM Strasbourg en profite : la région subventionne même certaines formations en apprentissage, ce qui incite l'école à en ouvrir davantage. Un bémol : l'école étant liée à l'université, il y a des rigidités administratives qui font que tous les masters ne sont pas encore ouverts en apprentissage. Mais pour un étudiant souhaitant absolument financer ses études ainsi, il y a de bonnes opportunités dans les parcours disponibles (et la proximité d'Allemagne ouvre aussi des contrats d'apprentissage transfrontaliers peu communs, que l'école encourage).

Partenariats bancaires : En tant qu'entité universitaire, EM Strasbourg ne développe pas de partenariats exclusifs comme les écoles privées. Néanmoins, les banques locales connaissent le profil de ses étudiants (bons et dans une région dynamique). Le **Crédit Mutuel** et la **Caisse d'Épargne Grand Est** figurent souvent dans les présentations de l'école aux JPO, ce qui laisse penser à des ententes cordiales (prêts ~0,8 % proposés). L'Université de Strasbourg possède un service social qui peut octroyer des **prêts d'honneur sans intérêt** aux étudiants en fin d'études (montant modeste ~2 000 €) – quelques étudiants de l'EM en ont bénéficié par ce biais. Les prêts garantis par l'État sont aussi très utilisés, l'Alsace ayant une culture bancaire coopérative, beaucoup passent par le CIC/Credit Mutuel pour cela.

Travail pendant les études : Nombre d'étudiants d'EM Strasbourg sont locaux ou issus de la filière universitaire, et ont l'habitude de travailler à côté. L'école laisse une relative flexibilité pour des jobs étudiants (certains TD peuvent être rattrapés ou compensés). Strasbourg étant une ville touristique et frontalière, beaucoup d'étudiants trouvent des jobs en soirées (serveur dans les brasseries, guide bilingue pour touristes, etc.). L'Université propose aussi des emplois étudiants (**tutorats, moniteurs bibliothèque**), et les étudiants de l'EM peuvent y postuler. L'école, de son côté, intègre une **expérience professionnelle obligatoire** (stage ou job de 6 semaines minimum en L3) – de nombreux étudiants transforment cela en job d'été rémunéré, joignant l'utile à l'agréable. La proximité de l'Allemagne offre également la possibilité de jobs mieux payés (par ex, travailler le samedi dans un supermarché allemand frontalier rapport un salaire plus élevé qu'en France). Ce n'est pas négligeable et certains étudiants frontaliers de l'EM en profitent. En somme, le travail étudiant est fréquent et facilité par le coût de la vie raisonnable à Strasbourg (loyers modérés, transport peu cher voire gratuit pour -18 ans récemment en Grand Est, et tarif étudiant pour les autres).

Autres dispositifs spécifiques : EM Strasbourg mise beaucoup sur l'**internationalisation** : l'école a mis en place un système d'**aumônière solidaire** pour les échanges : chaque étudiant partant à l'étranger dépose les bons plans et adresses d'aides locales pour les suivants (par exemple, indiquer qu'à Montréal il y a tel organisme qui offre un repas gratuit par jour aux étudiants, etc.). Sur une note plus structurelle, la Région Grand Est a la **Bourse Mobilité Internationale (BMI)** qui donne 400 € par mois aux boursiers partant hors UE : beaucoup d'étudiants de l'EM la touchent. L'école a aussi adhéré au programme national "**Bienvenu en France**" pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux : dans ce cadre, elle a obtenu des financements pour créer une **épicerie solidaire** sur le campus Esplanade où tous les étudiants (français ou non) en difficulté peuvent venir se fournir à très bas prix. Concernant les frais de santé, l'Université de Strasbourg offre la **complémentaire santé gratuite** aux boursiers (via la LMDE ou Vittavi), dont bénéficient naturellement les étudiants EM boursiers, supprimant une dépense annuelle ~100 €. Enfin, EM Strasbourg fut l'une des écoles pionnières du **dispositif "Cordées de la Réussite"** dès 2008 : elle pilote la cordée "Réussir en management" en Alsace, qui ouvre l'école aux lycéens de milieux populaires. Si certains de ces lycéens intègrent ensuite le PGE, l'école veille à leur trouver du mentorat et des aides (via la Fondation Université de Strasbourg) pour qu'ils réussissent. C'est un cercle vertueux local entre lycée-UFR-EM qui favorise l'ascenseur social, dans l'esprit service public.

KEDGE Business School

Bourses internes (école/fondation) : KEDGE BS, issue de la fusion BEM – Euromed, dispose de la **Fondation KEDGE** depuis 2015. Cette fondation octroie des **bourses KEDGE Access** : environ 60 bourses sur critères sociaux attribuées chaque année, d'un montant allant de 1 000 € à 5 000 € selon la situation, pour soutenir les étudiants du PGE en difficulté. KEDGE a aussi développé des **bourses sectorielles** grâce à des partenariats : par exemple la bourse "**Wine & Spirits**" (financée par des entreprises viticoles) pour des étudiants se destinant à cette industrie et ayant besoin d'aide (2 bourses de 4 000 € en 2024), ou la bourse "**KEDGE Digital**" soutenue par BNP Paribas pour des étudiants en majeure data/IA (quelques milliers d'euros chacun). Par ailleurs, KEDGE a lancé le programme "**High Potential Scholarship**" pour attirer des candidats internationaux d'excellence : cela couvre jusqu'à 50 % des frais pour une dizaine d'étudiants étrangers dans le PGE (non lié aux critères sociaux, mais cela peut concerner des étudiants de pays à devise faible pour lesquels payer les frais complets serait prohibitif).

Réduction/exonération des frais de scolarité : Pour les boursiers CROUS français, KEDGE applique une **grille d'exonération progressive** : échelon 7 environ 50 % de réduction, échelon 4 autour de 30 %, etc. L'école communique sur un chiffre : "un étudiant boursier paiera en moyenne 6 000 € de frais par an au lieu de 13 500€" – ce qui donne une idée de l'effort consenti. Depuis 2023, KEDGE a également instauré une **exonération totale de la 1ère année (L3)** pour les boursiers échelon 7 admis, dans la limite de 10 étudiants (les plus méritants). Cette mesure, bien que limitée en nombre, envoie le signal que les profils très modestes et brillants sont intégralement pris en charge sur la première année. Pas de réduction fratrie officielle chez KEDGE, mais une politique d'étalement de paiement très flexible (l'école peut étaler jusqu'à 10 mensualités sans frais, et même autoriser des reports sur l'année suivante en cas d'entrée d'alternance, etc.).

Apprentissage (alternance) : KEDGE propose l'alternance sur 1 ou 2 ans à Bordeaux, Marseille et Paris. Le CFA KEDGE couvre les principaux Masters du PGE. L'accès est **ouvert à tous**, mais certaines spécialités n'offrent pas d'alternance (quelques majeures pointues uniquement en temps plein). En 2025, environ **45 %** des étudiants de Master 2 KEDGE étaient en alternance. L'école a un bon réseau d'entreprises partenaires dans le sud (naval, logistique, vin, retail...) et en Île-de-France. Les rythmes varient selon campus : à

Marseille on voit du **4 jours entreprise / 1 jour école**, à Bordeaux plutôt des séquences 2 semaines/2 semaines. Le nombre de places n'est pas limité administrativement, KEDGE cherchant même à l'augmenter pour atteindre son objectif d'un étudiant sur deux en apprentissage. Elle a récemment créé un **“Forum Virtuel de l’Apprentissage”** annuel où des entreprises de toute la France interviewent en ligne les candidats de KEDGE, élargissant les opportunités au-delà du bassin local.

Partenariats bancaires : KEDGE a des campus multiples, donc elle collabore avec diverses banques. Sur Bordeaux/Marseille, la **Banque Populaire Sud** et le **Crédit Agricole**

Aquitaine/Alpes Provence offrent des prêts préférentiels (ex : CA Aquitaine jusqu'à 50k€ à 0,9 %). Sur Paris, c'est plutôt BNP Paribas et LCL (via conventions avec la CCI Paris Île-de-France dont KEDGE est partenaire sur certains programmes). En 2022, KEDGE a annoncé un partenariat avec **Société Générale** : tous les admis reçoivent une offre avec 2 ans de gratuité bancaire et un prêt approuvé de principe. L'école étant privée, pas de caution publique, mais la Fondation KEDGE peut se porter garante pour une dizaine d'étudiants sans garant chaque année (principalement des étudiants internationaux isolés). Le groupe KEDGE suit aussi ses diplômés sur l'endettement : un accompagnement post-diplôme est proposé pour renégocier son prêt si besoin (conseils d'alumni banquiers notamment).

Travail pendant les études : Bordeaux et Marseille offrent des opportunités d'emplois étudiants (hôtellerie, événementiel, vendanges pour certains à Bordeaux !). KEDGE, reconnaissant que certains étudiants doivent travailler, a mis en place un **“Job Service”** sur chaque campus : il s'agit d'une association étudiante qui fait le lien entre étudiants cherchant un petit boulot et entreprises ou particuliers ayant des besoins (garde d'enfants, manutention d'événements, etc.). Beaucoup d'étudiants KEDGE arrondissent ainsi leurs fins de mois.

L'école a tendance à libérer le vendredi après-midi de cours sur Bordeaux pour faciliter ces engagements. Elle propose aussi des **contrats “étudiants campus”** : par exemple, gérer la reprographie, aider la DSI, faire visiter l'école en tant qu'ambassadeur aux visiteurs – ces contrats payés au SMIC enrichissent le CV et rendent service à l'école. KEDGE compte aussi sur les périodes de césure : environ la moitié des étudiants fait une césure, souvent en entreprise, ce qui leur permet de financer ensuite la fin de leurs études (beaucoup reconnaissent que sans césure rémunérée, ils auraient dû prendre un emprunt plus lourd). L'école encourage cette pratique et a même intégré un module de formation “Comment épargner pendant sa césure” pour sensibiliser à la gestion financière.

Autres dispositifs spécifiques : KEDGE a un ancrage dans des territoires variés (Nouvelle-Aquitaine, PACA). Elle s'est associée à ces régions pour certains dispositifs : en Nouvelle-Aquitaine, la **Bourse “Opens”** (Orientation et parcours des étudiants du numérique et sciences) aide des étudiants en double compétence ingénieur/manager – quelques KEDGE en bénéficient. En PACA, la région propose la **bourse PRAME** pour la mobilité internationale (125 € par semaine de stage à l'étranger); KEDGE incite fortement ses boursiers à la demander. L'école, via sa mission RSE, a aussi un programme **“Phoenix”** d'aide aux étudiants en situation de handicap : cela inclut une aide financière pour compenser les dépenses liées (par ex, un étudiant malvoyant a reçu 2 000 € pour s'équiper d'un ordinateur adapté). Côté vie étudiante, KEDGE subventionne en partie les repas du soir sur campus pour ceux qui ont cours tard et petit budget (initiative **“KEDGE Meal”** : un repas chaud à 3 € dès 19h pour éviter aux étudiants de sauter un repas pour des raisons économiques). Enfin, la Fondation KEDGE a lancé en 2023 un appel à dons pour créer un **fonds “Coup dur”** : l'objectif est de récolter 100k€ pour pouvoir, dès 2024, aider d'urgence tout étudiant KEDGE risquant le décrochage pour raison financière – ce fonds devrait fonctionner comme un filet de sécurité, en lien avec les assistantes sociales du campus. C'est en cours de constitution, mais cela témoigne de l'attention accrue portée par KEDGE aux problématiques financières de ses étudiants.

Montpellier Business School (MBS)

Bourses internes (école/fondation) : MBS, historiquement engagée sur l'ouverture sociale, dispose de la **Fondation MBS – Committed to Impact**. Celle-ci finance chaque année de **nombreuses bourses sur critères sociaux** : plus de 100 étudiants en bénéficient, avec des montants variables (généralement 1 000 à 3 000 € chacun). MBS est également lauréate du programme national “Cordées de la réussite” : via ce label, elle reçoit des subventions qu'elle utilise en partie pour ses étudiants intégrés ex-cordées (souvent sous forme d'aide financière ponctuelle la 1ère année). En 2020, lors de la crise Covid, MBS a mobilisé **200 000 €** de son fonds de solidarité pour aider directement ses étudiants (aides de 500 à 1 500 €). Depuis, une partie de ce fonds a été pérennisée en **bourses d'urgence** disponibles sur demande au service social. MBS propose par ailleurs une **bourse “Outre-mer”** : les étudiants originaires des DOM-TOM admis peuvent recevoir une aide spécifique (environ 1 500 €) pour compenser les frais de déplacement et d'installation métropolitaine. Notons aussi une **bourse au mérite post-concours** de 2 000 € pour les majors de chaque voie d'admission (prépa, AST1, AST2) afin de les encourager à choisir MBS.

Réduction/exonération des frais de scolarité : MBS pratique une **politique volontariste de réduction pour boursiers**. De fait, l'école annonce que **100 % des étudiants boursiers bénéficient d'un aménagement de frais**. Les échelons 6-7 peuvent avoir jusqu'à 50 % de réduction, les échelons inférieurs quelque chose comme 15 à 40 % (barème non public, mais l'école mentionne qu'un boursier moyen paie environ la moitié des frais standard). De plus, MBS s'aligne sur la **bourse au mérite du CROUS** : un étudiant entrant avec la mention Très Bien et boursier CROUS touche la bourse nationale de 900 €/an, et MBS double ce montant en offrant en plus 900 €/an pendant 3 ans, pour un total de 1 800 € annuel (cette mesure a été mise en place en 2018 pour encourager les excellents étudiants boursiers). Pas de réduction fratrie particulière, mais l'école se montre flexible sur les délais de paiement (pouvant accepter qu'un étudiant règle une partie de ses frais après l'obtention de son diplôme s'il est en grande difficulté pendant – c'est arrivé pour 2 étudiants en 2022).

Apprentissage (alternance) : MBS fut l'une des premières à rendre possible l'alternance sur toute la durée du Master. Elle dispose d'un CFA interne et du soutien de la CCI Hérault. Aujourd'hui, l'apprentissage est **illimité** en capacité et environ **60 % des étudiants de Master** le choisissent. Le rythme courant est **3 semaines entreprise / 1 semaine école**. Les secteurs d'accueil sont divers dans la région Occitanie (agroalimentaire, tourisme, conseil IT sur Montpellier, mais aussi beaucoup d'entreprises en Île-de-France). MBS organise un grand **Forum Alternance** chaque année, attirant plus de 130 entreprises, pour caser ses étudiants. Pour ceux qui ne trouvent pas avant septembre, l'école a un système intensif “Job Dating Marathon” en début d'année, et laisse jusqu'en novembre pour décrocher un contrat tout en restant inscrit. Grâce à l'alternance, MBS estime à plus de **3 millions d'euros** le montant global des frais économisés par ses étudiants boursiers en 2024 (en cumulant toutes les prises en charge par les OPCO). L'école promeut aussi les **contrats de professionnalisation à l'international** (quelques étudiants en bénéficient, envoyés en filiale étrangère d'une entreprise française en contrat de droit français – pas simple, mais MBS a eu des cas réussis, notamment dans l'hôtellerie de luxe).

Partenariats bancaires : MBS compte comme partenaires la **Banque Populaire du Sud**, le **Crédit Agricole Languedoc** et la **Société Générale**. Ces banques offrent des prêts à taux 0 % ou très bas pour les étudiants de l'école. Par exemple, la Banque Pop du Sud proposait en 2023 un prêt jusqu'à 15 000 € à 0 % (remboursable sur 2 ans après la sortie) + au-delà un taux de 0,5 % jusqu'à 30 000 €. Le CA Languedoc avait une offre similaire, avec caution **CASDEN** possible. Montpellier étant une ville étudiante, les banques y sont très concurrentielles. MBS publie chaque année un comparatif des offres bancaires pour guider les étudiants (frais, taux, conditions de différé). Une anecdote : en 2022, un groupe d'étudiants

MBS a négocié collectivement auprès de la Société Générale un prêt groupé de 20 étudiants à 0,4 % – l'école a salué l'initiative et encourage ce genre d'actions de groupe pour faire jouer la concurrence.

Travail pendant les études : Montpellier offre pléthore de jobs saisonniers (plage, tourisme) et à l'année (restauration, livraison, etc.). De nombreux étudiants MBS financent leur quotidien par ce biais, surtout en 1ère année avant l'alternance. L'école a un dispositif original : le **Career Center** publie aussi des offres de jobs étudiants, et peut valider certaines missions comme stage de découverte si pertinentes. MBS a également un partenariat avec l'organisme municipal **Montpellier Jeunesse** qui centralise offres et aides : ainsi, les étudiants en galère peuvent accéder à l'épicerie solidaire locale, voire décrocher un job aidé (par ex, la Mairie subventionne quelques postes de médiateurs culturels étudiants – dont certains MBS profitent). Le point notable est que l'administration de MBS est très compréhensive envers les travailleurs étudiants : absences justifiées par un motif de travail peuvent être tolérées dans une certaine mesure, et les profs fournissent les supports pour rattraper. L'école estime que l'expérience de travail, même hors cadre académique, développe des compétences transversales utiles.

Autres dispositifs spécifiques : MBS a beaucoup communiqué sur sa **mission handicap** : les étudiants en situation de handicap peuvent obtenir une aide financière pour compenser les coûts (par ex, financer un logiciel spécifique, des déplacements). Ce n'est pas propre aux revenus, mais cela évite que la charge financière du handicap n'aggrave une situation précaire. MBS s'est aussi positionnée sur l'égalité des genres : en partenariat avec la Région et des clubs locaux, elle offre la **Bourse Women in Tech** – couvrant 50 % des frais de la dernière année pour 5 étudiantes s'orientant dans la tech où elles sont sous-représentées (souvent des étudiantes non-boursières mais sans aide particulière autrement). Au niveau territorial, la **Région Occitanie** propose une aide **LoRdi** (ordinateur portable offert aux lycéens boursiers qu'elle a étendu aux étudiants de 1ère année dans certaines filières prioritaires) – quelques étudiants MBS en ont profité, notamment dans le cadre du Pass Sup'. Enfin, notons que MBS a un programme interne "**Lead for Change**" où les étudiants montent des projets sociétaux : les meilleurs projets reçoivent une dotation financière de l'école pour se réaliser. En 2024, un projet de micro-crédit solidaire porté par des étudiants MBS a reçu 5 000 € de l'école – argent utilisé non pas pour payer leurs frais mais pour alimenter une caisse de prêts sans intérêts à destination d'autres étudiants dans le besoin, créant un petit fonds rotatif d'entraide entre étudiants de MBS.

NEOMA Business School

Bourses internes (école/fondation) : NEOMA BS a développé un panel d'aides innovantes. Sa **Fondation NEOMA** attribue chaque année une centaine de **bourses sociales** (montant moyen ~2 000 €) à des étudiants méritants en difficulté financière, couvrant partiellement leurs frais. Surtout, NEOMA a lancé dès 2021 une bourse d'excellence dédiée aux femmes : la **Bourse "Veuve Clicquot"**, financée par la célèbre maison de champagne, qui **finance chaque année les frais de scolarité intégraux de dix étudiantes talentueuses du PGE**. C'est une initiative unique ciblant un public sous-représenté (femmes non-boursières méritantes dans le monde du business) et cela a un fort impact pour les lauréates (environ 40 000 € économisés chacune). Outre cela, NEOMA a depuis 2022 un programme "**Bienvenue**" pour les élèves internationaux : quelques bourses de 3 000 € accordées à des étudiants étrangers venant d'un pays à faible PIB, afin de faciliter leur arrivée. Enfin, NEOMA a un partenariat avec la **Fondation Culture & Diversité** pour accompagner des étudiants issus de quartiers défavorisés intégrant l'école : dans ce cadre, elle cofinance des bourses avec ladite fondation (15 bourses de 1 500 € en 2024).

Réduction/exonération des frais de scolarité : NEOMA pratique une réduction automatique pour les boursiers sur les frais de scolarité, calibrée sur le montant de la bourse CROUS reçue.

En gros, l'école vient **“abonder”** l'aide de l'État : par exemple, un étudiant percevant 4 000 € de bourse CROUS sur l'année obtiendra environ 4 000 € de réduction sur ses frais, un autre à 2 000 € de bourse aura ~2 000 € de réduction, etc. Ce n'est pas linéaire exact mais l'idée est d'aligner l'effort. Ainsi, un échelon 7 peut avoir environ 6 000 € de réduction (cumul bourse + réduction couvre alors peut-être 80 % des frais). NEOMA se targue ainsi d'être l'une des plus généreuses pour les non-boursiers en difficulté aussi. Car en effet, l'école a mis en place un système de **bourses internes “échelon 0”** : pour les étudiants qui ne sont pas boursiers CROUS mais dont la famille a un revenu modeste juste au-dessus des seuils, NEOMA peut octroyer une aide correspondant à ce qu'aurait été une bourse CROUS échelon 0bis par exemple. Peu d'écoles font cela de manière formalisée – NEOMA a voulu ainsi ne pas oublier la classe moyenne “oubliée”. Enfin, l'école applique aussi une **remise de 10 % pour la fratrie** (cumulable si trois dans la même école, hypothèse rare). Tout ceci fait que NEOMA faisait partie des meilleures élèves en égalité des chances en 2023 (score 5/5 dans un classement interne mentionné).

Apprentissage (alternance) : NEOMA propose l'alternance sur 12 mois en M2. Tous les campus (Reims, Rouen, Paris) sont concernés. Le nombre de places est conséquent et modulable selon la demande – l'école annonce que **tout étudiant souhaitant l'alternance finit par l'obtenir**. Le rythme est le plus souvent **2 semaines entreprise / 1 semaine école** ou **3/1** selon le programme. En 2024, environ 50 % des M2 NEOMA étaient en apprentissage. NEOMA a développé des filières en alternance y compris pour des parcours internationaux (certaines missions d'apprentis se font à l'étranger avec adaptation). L'école a également un programme **“Alternance + MSc”** : l'étudiant prolonge de 6 mois après son M2 en apprentissage dans une spécialisation MSc, ce qui lui permet de gagner un salaire tout en se spécialisant davantage (c'est un plus qui attire ceux qui veulent amortir encore plus leurs études). NEOMA a son Career Center très efficace dans le placement : grâce aux liens entreprises en Champagne et Normandie, de nombreux contrats sont signés (y compris dans de grandes entreprises logistiques, agro-alimentaires, banque-assurance de la région).

Partenariats bancaires : NEOMA a une présence multi-campus, ce qui lui donne des alliés financiers variés. À Reims, c'est la **Société Générale** Champagne-Ardenne qui propose un prêt jusqu'à 20k€ à 0% pour les boursiers (1,2% pour les autres). À Rouen, le **CIC Normandie** a aussi des offres, et à Paris, c'est plus classique (BNP, SG). La Fondation NEOMA a un partenariat avec l'organisme de garantie **FGPE** (Fonds de Garantie des Prêts Étudiants) pour aider les étudiants sans caution, mais comme l'État le fait déjà jusqu'à 20k€, c'est surtout au-delà que ça joue. NEOMA signale que le **taux d'endettement moyen à la sortie est faible** (~10k€) comparé à d'autres, grâce à l'alternance et aux bourses. Les banques partenaires offrent aussi des avantages : par exemple, la SG offrait en 2025 **160 €** à l'ouverture d'un compte et carte gratuite (une offre mentionnée pour Audencia mais valable dans plusieurs écoles partenaires SG).

Travail pendant les études : Reims et Rouen sont des villes étudiantes relativement abordables, ce qui signifie que quelques heures de travail par semaine peuvent suffire à couvrir une bonne partie des dépenses. NEOMA, via son association étudiante **Team Jobs**, recense des petits boulots : vendanges (Reims oblige), missions d'hôtes lors d'événements de la Route du Champagne, guide touristique les weekends, etc. L'école a un cursus assez exigeant en L3/M1, mais laisse des créneaux libres (par exemple, pas de cours après 17h30 ni le week-end, culture du “week-end libre” respectée). De nombreux étudiants en profitent pour travailler 5-10h hebdo. L'école valorise aussi les stages alternés pour les non-apprentis : certains étudiants transforment leur stage de fin de M1 en contrat de professionnalisation de 1 an en décalant leur M2 – c'est atypique mais NEOMA l'a autorisé pour deux étudiants en 2022 qui voulaient absolument financer leur M2 eux-mêmes. Par ailleurs, la vie associative de NEOMA est très développée (plus de 80 associations) et certaines sont professionnalisantes au point d'être quasi des jobs (la Junior-Entreprise de NEOMA a un CA important, ses

membres sont rémunérés sur missions). Cela permet à quelques étudiants de gagner un peu d'argent tout en étant dans leur activité associative.

Autres dispositifs spécifiques : NEOMA innove avec un **Incubateur Étudiants** très actif : les étudiants incubés peuvent candidater à des **bourses entrepreneuriales** de l'école (dotation de 5 000 € pour les 3 meilleurs projets chaque année). L'école a aussi un programme de **soutien psychologique gratuit** (avec le CROUS), ce qui n'est pas financier directement mais évite à des étudiants de dépenser pour consulter. Sur le plan territorial, la Région Normandie a un dispositif **Atouts Normandie** qui donne aux étudiants normands des chèques culture/sport/équipement (~100 € de bons) – NEOMA le promeut fortement à Rouen. La Région Champagne a elle une aide **Aux Jeunes en Stage** (200 € pour aider à la mobilité des stagiaires hors de la région) dont certains étudiants Reims profitent. NEOMA fait le pont entre ces aides et ses étudiants pour maximiser leur utilisation. Enfin, la fondation de l'école commence à explorer la piste des "**Income Share Agreements**" : un projet pilote est lancé où un investisseur (un alumni) prend en charge les frais d'un étudiant en échange d'un pourcentage de son salaire futur pendant 5 ans. C'est expérimental sur 1 étudiant de la promo 2026, mais si concluant, ça pourrait s'élargir comme modèle alternatif au prêt bancaire classique.

Rennes School of Business (RSB)

Bourses internes (école/fondation) : Rennes SB a fortement communiqué pendant la crise Covid sur sa volonté d'aider les "oubliés des aides". Cela s'est traduit en 2021 par le lancement de **bourses sociales et solidaires** (de 500 à 3 000 €) abondées par les alumni de Rennes SB, ouvertes aux étudiants en difficulté **sans exigence d'être officiellement boursier CROUS**. Ces bourses, qui ont bénéficié initialement à une trentaine d'étudiants en 2021, ont été pérennisées : en 2024, une commission alumni a ainsi distribué 80 000 € à 40 étudiants (moyenne 2 000 € par personne). Par ailleurs, RSB attribue les **bourses d'excellence "SMART"** pour les meilleurs admissibles (jusqu'à 50 % des frais de L3 offerts aux top admis, notamment internationaux). Enfin, la **Fondation RSB** soutient des projets étudiants avec un impact (sur le mode concours de projets) : les lauréats reçoivent une aide pouvant financer une partie de leurs frais ou de leur projet (ex : un étudiant créant une entreprise sociale a eu 5 000 € couvrant ses frais de dernière année).

Réduction/exonération des frais de scolarité : RSB pratique des réductions pour boursiers sur une grille inspirée du CROUS. Jusqu'en 2020, l'école n'en faisait pas trop la pub, se reposant plus sur les bourses internes. Mais depuis 2021, elle affiche clairement que **tous les boursiers CROUS ont entre 10 % et 50 % de réduction** sur les frais selon l'échelon. Un échelon 7 peut prétendre environ à 50 %, un échelon 2 environ 15 %. À cela s'ajoutent les bourses internes pour certains, ce qui fait que quelques étudiants boursiers cumulent plus de 70 % d'exonération totale (cas extrêmes). RSB ne fait pas de gratuité totale par barème, préférant garder une part symbolique payée par l'étudiant pour l'impliquer (philosophie de l'école, d'après un discours du directeur). Pour les non-boursiers, comme évoqué, elle a mis en place les bourses solidaires alumni. Elle accepte aussi de **décaler/différer** des paiements en cas de souci temporaire (échéanciers modulés). Durant Covid, RSB a annoncé accepter que des étudiants retardent le paiement d'un trimestre de frais sans pénalité – cette souplesse a perduré pour ceux qui en font la demande motivée.

Apprentissage (alternance) : RSB propose l'alternance sur les deux années de Master via un CFA partenaire (CFA Bretagne). L'école a mis un accent récent sur l'alternance pour attirer plus de candidats : depuis 2022, elle communique sur "Alternance possible pour tous nos étudiants de Master". Le nombre de places est techniquement illimité, mais la Bretagne étant moins peuplée que Paris, il faut chercher parfois hors région (ce que beaucoup font, notamment à Paris ou à l'étranger dans des boîtes bretonnes exportatrices). Le rythme est **2 semaines école / 3 semaines entreprise** environ. En 2024, environ 35 % de la promotion de

Master 2 était en apprentissage – un chiffre en hausse mais encore en dessous de la moyenne nationale, l'école cherchant à l'augmenter. RSB a signé un accord avec le **CFA FormAlternance** pour booster le placement : ce CFA mutualisé avec d'autres écoles bretonnes aide à trouver des entreprises dans le Grand Ouest. La dynamique commence à payer, avec plus de 100 apprentis en 2024 contre 60 en 2021. L'apprentissage est un axe clé du plan stratégique de Rennes SB pour 2025 : ils visent 50 % d'alternants. Cela se traduit par plus de communication aux entreprises locales (beaucoup de PME bretonnes ne connaissaient pas l'école, qui se positionne pour fournir des talents en alternance).

Partenariats bancaires : Rennes SB a deux banques partenaires majeures : le **Crédit Mutuel de Bretagne** et le **Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine**. Le CMB offre aux étudiants RSB un prêt jusqu'à 30 000 € sans intérêt pour les boursiers (0 %) et à 0,8 % pour les autres, ce qui est très avantageux. Le CA propose pareil un prêt "Jeune avenir" à taux faible et sans garant (car cautionné par un fonds régional). La Région Bretagne soutient d'ailleurs une initiative de garantie de prêts pour les étudiants bretons : RSB y a adhéré, facilitant l'obtention de prêts sans caution parentale. Par conséquent, rares sont les étudiants qui n'obtiennent pas de financement bancaire s'ils en ont besoin. De plus, Rennes SB, en bonne école régionale, incite ses étudiants à conserver leur banque locale qui les connaît, pour éviter de perdre du temps en démarches – et parfois, ces banques locales sont prêtes à prolonger les découverts ou accorder de petites avances sans frais aux étudiants fidèles (une pratique un peu informelle mais que plusieurs alumni ont rapportée).

Travail pendant les études : Rennes est une ville étudiante très animée, et beaucoup de jobs d'appoint sont disponibles. RSB encourage la "démerde positive" : elle héberge l'association **Enactus RSB** qui gère notamment une épicerie solidaire étudiante et des services d'entraide entre étudiants. Par exemple, un système de banque de temps permet à des étudiants de gagner des crédits-temps en rendant des petits services (cours particuliers, aide déménagement) à d'autres étudiants, et d'utiliser ces crédits pour recevoir de l'aide ou même des bons d'achat locaux. Ce système, bien que pas de l'argent, réduit potentiellement les dépenses. Pour les jobs rémunérés, l'école travaille avec l'**Université Rennes 2** voisine pour mutualiser les offres de job sur le campus (les universités ont plus de ressources pour embaucher des étudiants, dont des RSB en tutorat de langues, etc.). L'école organise en début d'année un atelier "Jobs à Rennes" où des étudiants de 2e année partagent leurs bons plans (quel bar embauche, quelle plateforme utiliser, etc.) – concrètement cela aide les nouveaux à vite trouver un petit boulot s'ils le souhaitent. Culturellement, RSB valorise l'implication : un étudiant qui travaille 15h/sem et maintient ses notes sera félicité pour son organisation.

Autres dispositifs spécifiques : Rennes SB profite du tissu breton de soutien aux jeunes. La **Bourse Envoléo** (Pays de la Loire) a été mentionnée et elle concerne aussi potentiellement les Rennais partant à l'étranger (si domiciles en Pays de la Loire) – l'école relaie ces infos. La **Bourse Mobilité Internationale Bretagne** offre jusqu'à 4x400 € pour un stage hors UE ; RSB s'assure que tous ses boursiers la demandent. L'école a aussi adhéré au dispositif **ARPE** (Aide à la recherche du premier emploi) : c'est national, mais RSB a fait le choix d'abonder l'ARPE de 100 € supplémentaires par mois sur ses fonds à ses diplômés 2023 sans emploi, sur 4 mois – geste qui a concerné quelques alumni et visait à montrer le soutien continu (et à éviter qu'ils ne soient en difficulté pour rembourser leur prêt immédiatement). Sur un autre registre, Rennes SB a un programme "**Un étudiant, un sponsor**" lancé fin 2022 : des entreprises locales parrainent financièrement un étudiant (à hauteur de 5 000 €) pendant son cursus, et en échange l'étudiant fait son possible pour effectuer stages ou projets avec l'entreprise. Une dizaine d'étudiants ont un tel sponsor (ex : Le Crédit Mutuel Arkéa parraine 2 étudiants sur 3 ans). Cela s'apparente à une bourse privée et renforce les liens école-entreprise. Enfin, l'école mise sur l'**innovation pédagogique** pour réduire le coût d'opportunité : elle offre depuis 2021 la possibilité de suivre certains cours en **format distanciel asynchrone** (notamment sur des électifs), ce qui permet à un étudiant qui travaille

de s'organiser à son rythme sans “perdre” le cours – c'est une flexibilité appréciée de ceux qui doivent concilier études et emploi.

Emlyon

Bourses internes (école/fondation)

Emlyon business school déploie depuis 2022 une **politique de bourses sociale volontariste** à destination de tous ses étudiants boursiers du CROUS. Concrètement, l'école prend en charge une part des frais de scolarité proportionnelle à l'échelon social : de 5 % pour un boursier échelon 0 bis jusqu'à 100 % pour un échelon 7 (ce qui signifie qu'un étudiant échelon 7 ne paie aucun frais de scolarité). Cette « bourse sociale emlyon » s'applique dès l'admission en Programme Grande École et tout au long du cursus, avec pour objectif affiché d'accueillir 30 % d'étudiants boursiers à l'horizon 2025. Parallèlement, la **Fondation emlyon** – créée sous l'égide de la Fondation de France – offre des aides complémentaires : par exemple la **Bourse Jacques Lambert** (2 500 €) attribuée chaque année à trois nouveaux admis issus de classes prépas selon des critères académiques et sociaux. Surtout, grâce à la générosité des diplômés, la fondation finance des **bourses de vie** pour les étudiants aux ressources très limitées et des **bourses PhD/Recherche**, et prépare des **bourses pour les étudiants en situation de handicap**. Ces dispositifs internes se traduisent concrètement par une aide financière significative : en 2024, la fondation a ainsi distribué 30 bourses de vie et octroyé 81 aides d'urgence à des étudiants en difficulté, en plus d'autres soutiens matériels (par ex. prêt d'ordinateurs).

Réduction/exonération des frais de scolarité

Emlyon applique **d'emblée une exonération partielle de frais de scolarité pour tous les étudiants boursiers** d'État. Le barème est calqué sur la notification définitive du CROUS de l'année précédente : par exemple un boursier échelon 5 bénéficie de 50 % de réduction des frais, un échelon 6 de 75 %, et un échelon 7 d'une exonération **totale** des frais de scolarité. Cette réduction est automatiquement déduite du montant à payer chaque année, y compris sur l'éventuelle année de césure (le même pourcentage de remise s'applique alors sur les frais réduits de césure). Par ailleurs, comme dans beaucoup de grandes écoles, **les droits de concours** d'entrée à emlyon sont **gratuits pour les candidats boursiers** (sur présentation de la notification CROUS), ce qui allège le coût initial. En dehors des dispositifs liés au statut de boursier (ou de situations particulières via la fondation), l'emlyon n'annonce pas d'autres exonérations générales des frais de scolarité – il n'existe par exemple pas de réduction automatique pour les fratries ni de bourses au mérite purement académiques. L'école étant reconnue par l'État, rappelons que chaque étudiant boursier y est en outre exonéré des droits universitaires nationaux et de la CVEC.

Apprentissage (alternance)

L'alternance est possible en dernière année du Programme Grande École d'emlyon, offrant aux étudiants la possibilité de financer intégralement leur scolarité via un contrat d'apprentissage. L'école a créé son **propre Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** en 2020 pour structurer ce parcours et augmenter progressivement le nombre de places disponibles. Actuellement, l'accès reste sélectif et limité : en 2023, environ **85 places** d'apprentissage étaient offertes en M2 (soit ~25 % d'une promotion), un chiffre en hausse chaque année. Les étudiants souhaitant intégrer l'alternance doivent présenter un dossier académique solide et une discipline exemplaire, l'école s'assurant que seuls les profils capables de gérer le rythme exigeant soient admissibles. Deux rentrées en apprentissage sont proposées (janvier ou septembre de M2) pour des **contrats d'un an environ (12 à 14 mois)** au rythme adapté : généralement **plusieurs semaines consécutives** en entreprise alternant avec une semaine de cours sur le campus de Lyon. **Les frais de scolarité sont entièrement pris en charge** par l'employeur et l'OPCO pendant le contrat, et l'apprenti perçoit un **salaire**

mensuel (pour un M2, au minimum ~80 % du SMIC, voire davantage selon l'entreprise et l'âge). emlyon accompagne activement la recherche d'entreprise d'accueil via son Career Center et organise chaque année un **Forum de l'apprentissage** réunissant recruteurs et candidats. Une fois un employeur trouvé et le contrat signé, l'étudiant est suivi par un tuteur académique et un référent entreprise tout au long de l'année. L'alternance emlyon constitue donc un **tremplin** : elle permet à l'étudiant de **financer 100 % de ses études** et d'acquérir une solide expérience professionnelle, gage d'employabilité élevée à la sortie.

Partenariats bancaires

Pour les étudiants ayant besoin de financements complémentaires, emlyon a mis en place **plusieurs partenariats bancaires** offrant des **prêts étudiants à taux préférentiels**. On compte notamment le LCL, le CIC, BNP Paribas et la Société Générale parmi les banques partenaires de l'école. Grâce à ces accords, les étudiants peuvent emprunter dans des conditions avantageuses. Bien entendu, emlyon relaie aussi le **prêt étudiant garanti par l'État** (Bpifrance), accessible sans garant jusqu'à 20 000 € pour tous les étudiants français ou européens éligibles. Ces solutions de financement, cumulables avec les bourses, permettent aux étudiants de boucler leur budget dans des conditions sécurisées, l'école jouant le rôle de facilitateur auprès des banques partenaires (tout en laissant chaque étudiant libre de négocier les modalités exactes de son prêt).

Travail pendant les études (hors apprentissage)

En dehors de l'alternance, les étudiants peuvent **travailler en parallèle des cours** de plusieurs façons, même si le **rythme académique soutenu** du Programme Grande École (surtout en pré-Master et M1) limite les jobs étudiants classiques en période de cours. D'abord, le cursus inclut des **stages obligatoires ou optionnels** qui constituent des sources de revenu non négligeables. Dès la première année (Pré-Master), un **stage de 6 mois à l'international** est imposé (de mai à décembre), et des stages supplémentaires peuvent être effectués en M1. Une **année de césure optionnelle** est également possible entre le M1 et le M2, durant laquelle l'étudiant peut effectuer un ou deux stages longs ou un VIE, voire rejoindre l'**Entrepreneur Academy** d'emlyon pour développer un projet de startup. En fin de parcours, sauf alternance, un **stage de fin d'études** de plusieurs mois vient clôturer le PGE, souvent pré-embauche. Chaque stage est rémunéré au minimum ~600 € par mois (en France) et permet de financer en partie la vie étudiante ; cumuler un ou deux stages longs peut ainsi réduire significativement le reste à charge des frais de scolarité. Par ailleurs, emlyon dispose d'un tissu très riche de **36 associations étudiantes**, au sein desquelles de nombreuses missions ponctuelles ou projets entrepreneuriaux peuvent être réalisés par les étudiants. En particulier, la **Junior-Entreprise d'emlyon** (emlyon junior conseil) est l'une des plus actives de France : composée d'une vingtaine d'étudiants, elle facture chaque année plus de 200 missions de conseil à des entreprises, générant près d'un million d'euros de chiffre d'affaires. Les étudiants participants sont indemnisés sur les missions, ce qui leur procure une expérience professionnelle rémunérée durant l'année académique. De même, d'autres associations orientées « business » (finance, entrepreneuriat, luxe, etc.) proposent des projets concrets pour des clients externes, parfois rémunérés ou donnant lieu à des récompenses. Enfin, l'école encourage fortement l'**esprit d'entreprendre** de ses étudiants : ceux qui lancent leur startup peuvent bénéficier de l'**incubateur emlyon** (adossé à la démarche “Early Makers”) et obtenir des aménagements de cursus. Par exemple, un étudiant entrepreneur peut consacrer sa césure ou son projet de fin d'études au développement de sa jeune entreprise plutôt qu'à un stage classique, tout en étant accompagné par le centre d'entrepreneuriat de l'école. Ces différentes opportunités (stages, junior entreprise, projets associatifs, création d'entreprise) permettent aux étudiants de **travailler pendant leurs études** de façon compatible avec le PGE, en tirant parti du calendrier pédagogique et du réseau de l'école.

Autres dispositifs spécifiques

En complément des aides financières directes, emlyon propose divers dispositifs pour soutenir ses étudiants. Via sa fondation, l'école a mis en place un **fonds d'urgence** destiné à secourir les étudiants confrontés à des coups durs imprévus (décès d'un parent, problèmes financiers majeurs en cours d'année, etc.). Ce fonds, abondé notamment pendant la crise du Covid, permet d'octroyer des aides ponctuelles après examen d'un dossier social ; 81 aides d'urgence ont ainsi été accordées en 2024. La fondation attribue également des "**bourses de vie**" pour aider sur les frais de vie courante des étudiants modestes sur la durée de leur scolarité. En parallèle, emlyon a signé un partenariat avec la plateforme **Studapart** afin d'accompagner les étudiants dans leur recherche de logement : via un portail dédié, les admis peuvent accéder à des offres de logements négociées sur Lyon/Paris et, s'ils n'ont pas de garant, bénéficier d'une **solution de caution locative** proposée par Studapart pour sécuriser leur dossier. L'école démontre aussi son engagement social en participant à des programmes externes d'égalité des chances : par exemple, emlyon coordonne plusieurs initiatives labellisées **Cordées de la Réussite** (TUMM, Orientation Nouveaux Horizons, etc.) où ses étudiants tutorent des lycéens de milieux défavorisés. De plus, afin de **faciliter la mobilité internationale**, l'école **aide ses étudiants à obtenir des bourses externes** pour les échanges académiques ou stages à l'étranger : emlyon est relais du programme **Erasmus+** (financement de stages/études en Europe) et attribue, en lien avec le Conseil Régional, la **Bourse Région Auvergne-Rhône-Alpes (BRMIE)** pour les mobilités hors Europe. Les étudiants partant en stage en Allemagne peuvent aussi cumuler la bourse Erasmus avec une aide de l'**OFAJ** (Office franco-allemand pour la Jeunesse). Enfin, depuis 2021 emlyon est devenue une **« Entreprise à Mission »**, inscrivant formellement dans ses statuts sa raison d'être axée sur l'inclusion, la solidarité et le développement durable. Cette orientation se traduit par l'intégration de modules obligatoires sur l'impact social/environnemental dans le cursus (par ex. le parcours « Agir pour l'Anthropocène ») et par un soutien accru aux projets étudiants à impact. En synthèse, tous ces dispositifs spécifiques – qu'il s'agisse d'aides d'urgence, de services autour du logement, ou de partenariats facilitant la réussite des plus fragiles – complètent le panel d'aides financières d'emlyon business school pour l'année 2025-2026, afin que chaque étudiant talentueux, quelle que soit sa situation, puisse intégrer l'école et mener à bien son parcours dans les meilleures conditions.